

Les cahiers du Pôle

Répertoire des dispositifs « Femmes et sport »

2012-2013



SEMC
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

Dans la meme collection :



Les cahiers du Pôle

Chap 1 - Les différentes formes d'intervention et d'aide au projet

- p 7

- 1 - Le soutien financier
- 2 - L'accompagnement technique au développement de projet
- 3 - Le mécénat sportif
- 4 - Le lobbying
- 5 - Le militantisme

Chap 2 - La finalité et organisation du répertoire

- p 13

Tableau synoptique des dispositifs

Chap 3 - Les dispositifs et moyens du secteur public

- p 26

- 1 - L'observatoire de la parité entre les hommes et les femmes institué auprès du 1^{er} ministre
- 2 - Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- 3 - Le Ministère des affaires sociales et de la santé
- 4 - Le Ministère de l'égalité des territoires et du logement en charge de la politique de la ville
- 5 - La Halde progressivement remplacée par le défenseur des droits
- 6 - La délégation parlementaire aux droits des femmes
- 7 - La délégation aux droits des femmes et à l'égalité du conseil économique, social et environnemental
- 8 - Le CNFPT

Chap 4 - Les dispositifs et acteurs supranationaux et européens

- p 54

- 1 - Le fonds social européen
- 2 - La commission sport de l'Union européenne
- 3 - Le conseil de l'Europe
- 4 - Les associations non gouvernementales européennes
- 5 - Les think-tanks

Chap 5 - Les dispositifs du secteur privé

- p 71

- 1 - Les instituts et fondations d'entreprises
- 2 - Les fondations reconnues d'utilité publique
- 3 - Les associations nationales
- 4 - Les mouvements ou agences missionnés au plan national
- 5 - Les associations régionales
- 6 - Les agences de presse et média spécialisés sur le sport féminin

Préambule

Établir un répertoire des dispositifs¹ qui peuvent contribuer à améliorer la place des femmes dans le sport est une initiative du groupe national femmes et sports². Ce travail a consisté à recenser toutes les formes de soutien qui peut être apporté aux projets mis en œuvre en direction des publics féminins, dans le champ du sport. Cet ouvrage s'adresse donc, en priorité aux porteurs de projet et à tous les acteurs susceptibles de les accompagner dans leur démarche.

Financement, subvention, partenariat, conseil, l'aide aux porteurs de projet est multiforme. Notre parti-pris a été de privilégier l'entrée par les Institutions ou les entités qui apportent leur soutien technique ou financier dans l'élaboration d'action en faveur des publics féminins. Ainsi, le premier chapitre dresse un panorama des différentes formes d'intervention. Les chapitres suivants présenteront un et un, les organismes publics ou privés qui peuvent constituer un appui pour les projets de développement du sport féminin.

Ainsi, vous trouverez une liste, qui se veut exhaustive à un instant « T », d'acteurs, d'organismes, de dispositifs dédiés spécifiquement à développer l'accès des femmes au sport. Mais vous trouverez également dans ces pages, la présentation d'acteurs et de dispositifs non spécifiques à « Femmes et sports ». Une réactualisation de cette base de données interviendra régulièrement.

Au-delà du nombre important des aides possibles, il s'agit avant tout d'en montrer la diversité et l'étendue. Il s'agit aussi de faire l'écho de la montée en puissance de l'entreprise citoyenne avec une responsabilité sociale de l'entreprise privée de plus en plus engagée.

Il est aujourd'hui pertinent de savoir multiplier les partenariats. Obtenir des subventions publiques devenant de plus en plus difficile, il faut apprendre à se tourner vers les entreprises privées du secteur privé marchand et non marchand. L'objectif est non seulement de faciliter la démarche des porteurs de projet que donner de la visibilité à la politique en faveur du développement du sport féminin et au volontarisme social exprimé par l'ensemble des soutiens potentiels.

PRN SEMC
CREPS SUD-EST
Pont de l'Arc- Domaine de la Madeleine
13 098 AIX EN PROVENCE CEDEX 02
www.semc.sports.gouv.fr - prn@semc.sports.gouv.fr
Tel : 04 42 29 68 99 - Fax : 04 42 29 24 75

¹Le terme dispositif est utilisé ici au sens large. Il peut désigner les institutions, voire les services mobilisés dans le champ du sport. Il peut s'entendre aussi comme des dispositions, prises par des opérateurs publics ou privés afin de favoriser l'accès des femmes au sport.

² Groupe qui a été institué par le ministère des sports le 8 avril 2011

CHAPITRE 1 : LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTERVENTION ET D'AIDE AU PROJET

L'objectif de ce chapitre est de faire un tour d'horizon des différentes formes que revêt l'action en faveur de « femmes et sport » à travers la présentation des différentes organisations impliquées. L'engagement de ces organisations et les leviers utilisés sont variés : L'aide directe apportée aux opérateurs, se décline en une aide financière, une matérielle ou une aide technique. Enfin, l'organisation peut elle-même intervenir sur le terrain et agir directement pour défendre les intérêts et les valeurs qu'elle promeut. Un focus sur le mécénat sportif permettra de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de ce mode d'intervention. Enfin, le Lobbying, et le militantisme viendront clôturer ce premier chapitre dédié aux différents modes d'intervention.

1 - LE SOUTIEN FINANCIER

Il y a deux grandes catégories ou familles de financeurs : les financeurs publics & les partenaires privés.

LE FINANCEMENT PUBLIC

L'aide financière publique est une aide consentie par des personnes publiques à une association poursuivant une mission d'intérêt général. Une subvention peut se faire en argent ou en nature, être directe ou indirecte, couvrir les dépenses de fonctionnement ou d'équipement, être affectée ou non affectée, conditionnelle ou non conditionnelle.

- L'ÉTAT

L'État est un des financeurs du monde associatif français, et par conséquent, il est un des financeurs des associations, clubs, œuvrant en faveur de l'accès des femmes au sport (qu'il s'agisse de la pratique sportive comme de l'accès aux responsabilités techniques et ou électives.)

Ce secteur d'activité est à la convergence de plusieurs domaines d'activités, à savoir, le sport, mais aussi l'éducatif, la santé, la politique de la ville, le droit des femmes...

Il y a donc une diversité des interlocuteurs potentiels.

Même si le Ministère des sports de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, (ainsi que ses services déconcentrés) représente le premier partenaire des associations sportives, celles-ci sont invitées à aller à la rencontre de partenaires institutionnels complémentaires, tels que les Ministères des affaires sociales et de la santé, le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ou encore le Ministère de l'égalité des territoires, et le Ministère de l'éducation nationale. Il est en revanche important de signaler que nombre de ces institutions bénéficient de structures déconcentrées au niveau local, représentant ainsi les interlocuteurs privilégiés des clubs.

La diversité des dispositifs locaux de soutien et d'accompagnement étant telle, qu'il n'est pas possible de tous les faire figurer, dans ce guide.

Au plan local, l'option privilégiée est de donc de renvoyer les acteurs vers les référents missionnés sur les « publics prioritaires » voire spécifiquement dédié à aborder la problématique « femmes et sports » dans les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)².

² Sous réserve d'un changement d'intitulé intervenu après le 31 mai 2012

La liste de ces personnes référents « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » est disponible et consultable sur : www.semc.sports.gouv.fr

Le ministère en charge des sports représente le financeur publique numéro un du sport, et *a fortiori* des clubs développant des projets en faveur des publics féminins. Le CNDS, financé en majorité sur la taxation des fonds misés dans le cadre des paris de la Française des Jeux, mais aussi d'une taxation des droits de retransmissions télévisées des manifestations sportives, représente le levier financier majoritaire en faveur des publics éloignés de la pratique sportive, au nombre desquels se trouvent les femmes. Notons que la réaffirmation du rôle socio-éducatif des activités physiques et sportives fait suite aux États Généraux du Sports de 2002, et que le caractère prioritaire de l'action en faveur des femmes est réaffirmé chaque année, depuis 2004, date à laquelle a été remis le rapport « femmes et sports » au ministre des sports en fonction à cette date, Monsieur Jean-François LAMOUR.

- L'EUROPE

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le sport fait partie des compétences d'appui de l'Union européenne. Toutefois, il ne bénéficie pas d'un programme de financement européen propre. Malgré tout, de nombreux projets sportifs peuvent obtenir des subventions européennes à différents titres : politique régionale, politique d'éducation, santé, etc. Le sport peut alors être envisagé comme vecteur d'intégration européen, soutenu à travers les différentes politiques de l'Union.

L'importance du sport pour la population européenne est aujourd'hui incontestable, mais sa place dans l'Union européenne reste toutefois encore relativement faible. Avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, il n'y avait en effet, dans les traités, aucune base juridique qui permettait de soutenir financièrement ce secteur d'activité. Toutefois, l'entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009 du Traité de Lisbonne, a permis une meilleure prise en compte du sport dans les politiques européennes. En effet, pour la première fois le sport est reconnu officiellement par les Traités, à l'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le sport est, maintenant, mentionné au titre des compétences d'appui de l'Union.

Cette insertion devrait conduire à l'élaboration d'un véritable programme de financement dédié au sport à partir de 2014. Compte tenu de l'importance d'un tel programme pour le mouvement sportif, le Bureau des comités olympiques européens auprès de l'UE a rédigé, avec le soutien de ses partenaires, une proposition de programme adressée aux institutions européennes en avril 2010.

- LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

Dans le cadre des lois de décentralisation, les collectivités locales et territoriales ont accru leurs champs d'intervention ainsi que leurs moyens. Elles ont ainsi développé des programmes spécifiques, en fonction des réalités et des priorités locales.

Aujourd'hui, un grand nombre de villes proposent des programmes d'action en faveur de l'accès des femmes à la pratique sportive, sous couvert d'enjeu de cohésion sociale et ou de santé publique... Ces programmes proposent des mesures et des moyens de soutien aux acteurs, et notamment aux clubs sportifs.

Il est important de noter que les clubs proposant des projets sportifs à destination des publics féminins peuvent ne pas se limiter au seul service des sports de la collectivité, mais, au contraire, élargir le réseau relationnel (et leurs demandes de subvention), en sollicitant les services en charges de la cohésion sociale, du soutien aux publics en difficultés... Pour cela, une connaissance des organigrammes de la collectivité – et de l'organisation des services – apportera une plus-value intéressante dans la recherche des bons interlocuteurs.

LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE MARCHAND

Le mécénat et le sponsoring sont les deux principaux modes de financement de projet sportif.

- LE MÉCÉNAT FINANCIER

Soutien financier apporté par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général (culture, recherche, humanitaire...). Le mécénat se distingue du sponsoring par la nature des actions soutenues et par le fait qu'il n'y a normalement pas de contreparties contractuelles publicitaires au soutien du mécène. Le mécène apparaît donc de manière relativement discrète autour de l'événement ou de l'action soutenue, mais il peut par contre afficher son soutien sur ses propres supports de communication. Le mécénat correspond généralement à des objectifs d'image et s'explique également de temps en temps par un intérêt personnel du dirigeant pour la cause soutenue. Le mécénat permet quelques déductions fiscales contrairement au sponsoring qui est considéré comme un investissement publicitaire.

Cadre juridique et fiscal

La France dispose d'une loi « sur le développement du mécénat » promulguée le 23 juillet 1987³, qui constitue le cadre général, juridique et fiscal dans lequel le mécénat évolue.

Cette loi a été complétée par la loi du 4 juillet 1990 qui porte sur la création des fondations d'entreprise.

Par ailleurs, l'instruction fiscale du 26 avril 2000 est venue préciser la distinction mécénat et parrainage.

Enfin, **la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations améliore le régime fiscal du mécénat et le statut des fondations.**

- LE SPONSORING

Le sponsoring est un mécanisme consistant à financer totalement ou partiellement une action sportive, culturelle, scientifique, artistique, éducative, humanitaire, environnementale, en y associant le nom d'un produit à promouvoir. La contrepartie pour le sponsor est la mise en avant du produit par l'utilisateur, l'association est donc un support de communication. En fiscalité et en comptabilité, le sponsoring est considéré comme la vente d'un espace publicitaire.

- LE PARRAINAGE

Le parrainage d'entreprise pour les arts et la culture équivaut à la négociation d'un partenariat.

Le parrainage est l'une des formes de soutien d'entreprise les plus courantes. Généralement financé par le budget marketing et publicité d'une entreprise, le parrainage est négocié de sorte qu'il bénéficie mutuellement au sponsor et au sponsorisé.

Les associations nationales de parrainage des arts, de la culture et du patrimoine interviennent dans l'évolution du processus de sponsorisation en offrant des conseils, des formations et des informations aux deux parties concernées, sans toutefois fournir d'aide financière directe. Bon nombre de ces sites prodiguent des conseils d'orientation concernant le processus de parrainage en Europe et ailleurs.

Le parrainage est généralement financé par le budget publicitaire ou marketing d'une entreprise et représente une transaction commerciale importante. L'entreprise s'attendra à gagner un avantage quantifiable, par exemple au niveau de son image

³ Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat

de marque, de sa publicité, de sa crédibilité ou de l'approbation du public, du divertissement, de ses relations avec ses employés et/ou la communauté. De nos jours, les entreprises prennent leur « responsabilité sociale » au sérieux, qui vise un développement local dont les facteurs englobent l'environnement et la bonne pratique des employeurs⁴.

LE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE NON MARCHAND : LES FINANCEURS ASSOCIATIFS

Nombre d'acteurs associatifs proposent aujourd'hui des réserves de financement pour les acteurs du développement du sport. C'est le cas notamment de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS), qui propose la mutualisation de fonds privés et publics, redistribués vers les associations via son appel à projets « Fais-nous rêver »⁵. Si certains acteurs, tels l'APELS ont fait de l'axe socio-sportif leur angle d'intervention prioritaire, certains acteurs associatifs peuvent financer de manière spécifique les acteurs du champ strictement sportif, c'est le cas notamment du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Des appels à projets : La forme de l'appel à projets est une forme de concours durant lesquels les dossiers de candidature sont évalués par des commissions d'experts en fonction de critères de qualité. Au-delà des financements, les appels à projets peuvent souvent permettre aux porteurs de projets de bénéficier de conseils techniques et méthodologiques.

En outre, certains appels à projets fonctionnent sur le mode d'auditions directes entre des membres du jury et les porteurs de projets, invités à faire une présentation orale de leurs actions. Ce système facilite la mise en relation entre responsables associatifs et/ou experts professionnels du secteur.

2 - L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT DE PROJET⁶ : L'ACTIVITÉ DE CONSULTANT

Cette activité consiste, pour l'organisation qui la met en œuvre, à accompagner la conception de projets qui répond à un cahier des charges fixé par un maître d'ouvrage et ce, afin d'en faciliter leur mise en œuvre voire la portée.

On appelle projet un ensemble finalisé d'activités et d'actions entreprises dans le but de répondre à un besoin défini dans des délais fixés et dans la limite d'une enveloppe budgétaire allouée.

La gestion de projet ou conduite de projet est une démarche visant à structurer, assurer et optimiser le bon déroulement d'un projet.

Gérer et animer un projet, être chef de projet requiert des compétences professionnelles. C'est d'abord savoir en négocier l'objectif mais aussi mettre en œuvre les compétences et outils de l'analyse fonctionnelle, de planification (WBS, OBS, matrice RACI, PERT, Gantt), gérer un budget, maîtriser des risques, animer et motiver une équipe-projet tout cela en conciliant les intérêts du maître d'ouvrage et des parties prenantes.

⁴ Christopher GORDON, article « Le parrainage et le financement alternatif »

⁵ Cf. Voir plus loin

3 - FOCUS SUR LE MÉCÉNAT SPORTIF⁷

POURQUOI LE MÉCÉNAT SPORTIF ?⁸

On accorde aisément au mécénat une vocation plutôt philanthropique. Il n'y a pas ou peu de contrepartie. C'est cette notion de contrepartie qui distingue fiscalement sponsoring et mécénat. L'entreprise mécène peut toutefois accoler son nom à l'opération financée, (sont exceptées les entreprises du tabac ou d'alcool). En fiscalité et en comptabilité, le mécénat est considéré comme un don.

Pour la première fois, le mécénat sportif arrive en deuxième position dans le choix des domaines d'intervention des entreprises avec 48% d'entre elles qui s'y engagent, devançant ainsi la culture notamment. L'engouement pour le mécénat sportif peut s'expliquer par le fait que le domaine sportif correspond aux tendances générales du mécénat, privilégiant la proximité et la croisée des domaines...

Le sport est un domaine plébiscité par les PME avec une forte dimension régionale.

Le budget consacré au sport représente 19% du budget de mécénat global, soit environ 380 millions d'euros.

UNE AUTRE FORME DE MÉCÉNAT : LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

- QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES ?

Une des possibilités offertes par une entreprise mécène consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des moyens (produits ou services) à la cause qu'elle entend soutenir. Il s'agit ici d'un « mécénat en nature ou de compétence ».

Le mécénat en nature peut, par exemple, consister en la remise d'un bien immobilisé, de marchandises en stock, en l'exécution de prestations de services, en la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques.

Le mécénat de compétence prendra la forme d'une mise à disposition de compétences de salariés. Par exemple, une entreprise qui crée des sites Internet pourra mettre à disposition, à titre gratuit, un de ses développeurs pour améliorer le Site internet d'un organisme d'intérêt général qu'elle souhaite soutenir.

- UN DISPOSITIF ORIGINAL⁹

Favorisé par la loi Aillagon du 1^{er} août 2003, le mécénat de compétences est un véritable outil RH qui permet à l'entreprise de détacher ponctuellement et gracieusement les compétences d'un ou plusieurs de ses collaborateurs, pendant leur temps de travail, auprès d'associations d'intérêt général. Ce dispositif original concrétise la quête du sens du collaborateur, lui permettant d'équilibrer vie sociale et vie professionnelle. Le mécénat de compétences se fait à la carte, en fonction bien sûr des besoins des associations et des aspirations des salariés : c'est avant tout une démarche volontaire de l'entreprise et de ses collaborateurs.

Nota Bene :

Ce dispositif autorise une déduction fiscale non négligeable pour l'entreprise, de 60% des salaires + charges sociales des collaborateurs engagés (sur l'IS de l'entreprise), au prorata des heures effectuées pour le compte de l'association bénéficiaire.

⁶ Rémi BACHELET, Maître de conférences, Ecole centrale de Lille.

⁷ Le guide des financements des projets SEMC, PRN SEMC, Ministère des sports, 2008 : <http://doc.semcf.fr/documents/public/guide3.pdf>

⁸ Source : Admical, Répertoire du mécénat d'entreprise 2011-2012

4 - LE LOBBYING

ORIGINES DU TERME

A partir de 1830, le terme lobby a été utilisé pour désigner les couloirs de la Chambre des communes britannique où se réunissaient des membres du parlement et d'autres de groupes de pression. Durant la guerre de sécession, un général d'époque avait installé ses locaux au rez-de-chaussée d'un hôtel, suite à l'incendie de la Maison blanche. Cette zone accueillait alors des groupes d'intérêt. A l'origine, ce terme est donc utilisé pour désigner les lieux de rencontre, mais en Europe, on l'emploie surtout pour désigner les groupes eux-mêmes.

QU'EST-CE QUE LE LOBBYING ET COMMENT OPÈRE-T-IL ?

Un lobby est une organisation qui a pour but de défendre les intérêts d'un groupe, d'une entreprise, d'une personnalité politique, d'un État ou encore d'un groupement d'entreprises. Les termes groupe d'influence, groupe d'intérêt, ou encore groupe de pression sont utilisés pour désigner les lobbies. Le rôle du lobby est d'intervenir dans certains domaines afin d'influencer de manière directe ou indirecte un processus donné comme une nouvelle loi, une nouvelle réglementation d'entreprise ou autre décision pouvant créer une polémique.

Nota Bene :

L'intervention d'un lobby permet de faire passer une norme sans trop de dégâts, ou encore de mettre en place ou de retirer des dispositions pouvant porter préjudice à certaines causes ou entreprises qu'elles défendent.

QUELS VECTEURS D'INTERVENTION ?

Les lobbies interviennent dans des espaces qui peuvent être :

- liés aux médias où ils jouent un rôle d'influence sur les journalistes ;
- proches des universités pour entreprendre certaines recherches ;
- placés auprès du pouvoir politique et législatif pour mettre en place certaines lois.

5 - LE MILITANTISME

QU'EST-CE QUE LE MILITANTISME ?

Il se définit essentiellement par la conjonction de trois propriétés : c'est une activité organisée, non obligatoire, dépendante de l'intention des acteurs et supposant le conflit, la lutte.

Nota Bene :

Les organisations référencées au sein de cet ouvrage ne semblent pas emprunter ce mode opératoire qui intègre le conflit.

CHAPITRE 2 : LA FINALITÉ ET L'ORGANISATION DU RÉPERTOIRE

Afin de faciliter la prise d'informations nous avons choisi de répertorier les organisations en fonction à la fois de leur appartenance au domaine du public ou du privé et de leur territoire d'intervention (régional, national ou supranational). Notre parti pris est de faire figurer sous la forme de mot-clé le type de soutien que l'entité propose. Au cours de nos recherches, nous avons distingué 5 champs d'intervention ou de contributions aux projets sportifs menés en faveur des publics féminins : Vous retrouverez donc une mention qui vous permettra d'identifier rapidement quel type de soutien (associé au code couleur ci-dessous) les différentes organisations référencées sont susceptibles d'apporter aux projets « femmes et sport ».

Nota Bene :

Certaines organisations mobilisent différents types de ressources et peuvent contribuer au projet sur un plan technique, financier... De nombreuses organisations qui apportent une aide technique aux projets s'appuient également sur un réseau d'acteurs. Nous avons cependant choisi de privilégier la dominante de l'aide apportée en y associant les mots-clés.

1. La contribution financière, le subventionnement (excepté le mécénat)

MOT-CLE : Levier financier

2. Le Soutien technique au projet par l'expertise, le conseil, la ressource documentaire, le management de projet

MOTS-CLE : Levier technique et expertise

3. La médiation et la défense des droits des individus ou des groupes

MOT-CLE : Médiation-défense

4. Le mécénat financier ou de compétence

MOT-CLE : Mécénat

5. La mise en réseau, les groupes d'opinion, les réseaux d'influence, le lobbying (voire le militantisme)

MOT-CLE : Réseaux

Nota Bene :

Associant de nombreux corpus scientifiques et de multiples approches disciplinaires, nous avons opté pour ne pas aborder au cours de ce répertoire, les travaux universitaires, les programmes de recherche et les laboratoires qui croisent le sport et le genre dans leur protocole scientifique et ce, en dépit du fait qu'ils participent à la progression de nos sociétés sur le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Certains dispositifs présentés ci-après font l'objet d'une reconduction annuelle. Leur présence dans cet annuaire ne garantit pas leur reconduction pour 2013.

Parfois encore, les calendriers des appels à projet peuvent être déjà clos. Il est donc nécessaire de prêter une attention particulière aux conditions d'éligibilité ainsi qu'aux échéances fixées par chaque dispositif.

Enfin, nous tenons à rappeler que ce recueil établit une liste d'institutions ou d'organisations pouvant constituer un relais technique ou financier sur les actions en

direction des femmes, sans néanmoins que ces actions soit fléchées « exclusivement sport ».

Enfin, la parution de cet ouvrage intervient juste après l'élection présidentielle et la nomination du nouveau gouvernement. De nombreux changements sont intervenus dans les périmètres et les intitulés des ministères. Nous avons fait le choix de citer le domaine d'intervention des ministères sans néanmoins toujours spécifier sous l'égide de quel ministère le dispositif sera désormais placé.

Nous invitons donc toute organisation qui œuvre en faveur des publics féminins dans le champ du sport qui ne figure pas dans cet ouvrage à se faire connaître en prenant contact avec le PRN SEMC : prn@semc.sports.gouv.fr.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES DISPOSITIFS**SECTEUR PUBLIC**

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
1 ^{er} Ministre L'observatoire de la parité entre les hommes et les femmes	L'OPFH www.observatoire-parite.gouv.fr	Technique et expertise	Tout usager	26
Ministère en charge des sports Direction des sports	Concours «Femmes et sport»	Levier financier	Tout usager	27
Ministère en charge des sports Direction des sports	L'appel à projet - SPORT www.sports.gouv.fr	Levier financier	Services de l'État	30
Ministère en charge des sports INSEP	INSEP	Levier technique et expertise	Tout usager	31
Ministère en charge des sports INSEP	L'appel à projet de recherche et de développement www.sports.gouv.fr	Levier financier	Fédérations sportives Université	32
Ministère en charge des sports INSEP	Le service MAPI	Levier technique	Tout usager	32
Ministère en charge des sports INSEP	La mission expertise	Réseaux	Fédérations sportives	33
Ministère en charge des sports Direction des sports (bureau B1)	Le Pôle ressources national Sport éducation mixités et citoyenneté (PRN SEMC) www.semc.sports.gouv.fr	Technique et expertise	Tout usager	34
Ministère en charge des sports	L'Assemblée du sport	Technique et expertise	Tout usager	35
Le Centre national du développement du sport (CNDS-campagne 2012)	Campagne CNDS 2012 www.cnds.fr	Levier financier	Associations sportives agréées	36
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	Le fond de développement de la vie associative (FDVA.) www.associations.gouv.fr	Levier financier	Associations agréées	38
Le ministère en charge de la Santé	Appel à projet INPES - 2012 www.sante.gouv.fr	Levier financier	Tout usager	39

Le ministère des affaires sociales et de la santé	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes www.social-sante.gouv.fr	Levier technique et expertise	Tout usager	41
Le ministère des affaires sociales et de la santé Partenariat France active et Caisse des consignations	Le FGIF : un dispositif pour favoriser l'accès à l'entrepreneuriat des femmes par l'accès au crédit bancaire www.social-sante.gouv.fr www.franceactive.org	Levier financier	Particulier-entrepreneur	42
Interministériel Le Ministère des affaires sociales et de la santé La lutte contre les violences faites aux femmes	Le plan 2011-2013 de lutte contre les violences faites aux femmes www.social-sante.gouv.fr	Levier technique et expertise	Services de l'État	43
Le Ministère des affaires sociales et de la santé La lutte contre les violences faites aux femmes	Le dispositif téléphonique 3919 www.stop-violences-femmes.gouv.fr	Médiation-défense	Particulier	44
Le Ministère des affaires sociales et de la santé La lutte contre les violences faites aux femmes	Le Site internet stop-violences-femmes. gouv.fr	Médiation-défense	Particulier	44
Le Ministère des affaires sociales et de la santé Égalité homme/femme	Les dispositifs et ou actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes www.social-sante.gouv.fr	Levier technique et expertise	Tout usager	44
Le Ministère des affaires sociales et de la santé Droits des femmes	La commission image de la femme dans les médias www.social-sante.gouv.fr	Levier technique et expertise	Tout usager	44
Le Ministère de l'égalité territoriale, du logement en charge de la politique de la ville	Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) www.ville.gouv.fr	Levier financier (et technique)	Services de l'État	45
Le Ministère de l'égalité territoriale, du logement en charge de la politique de la ville Sénat	Talents des cités 2012 www.ville.gouv.fr www.talentsdescites.com	Levier financier (et technique)	Porteurs de projets	46

Le Ministère de l'égalité territoriale, du logement en charge de la politique de la ville	Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) www.ville.gouv.fr www.lacse.fr	Levier financier (et technique)	Services de l'État	47
Le Ministère de l'égalité territoriale, du logement en charge de la politique de la ville	Le dispositif Ville vie vacances (VVV)-Appel à projet www.ville.gouv.fr	Levier financier (et technique)	Services de l'État territoire CUCS	48
Le défenseur des droits (ex HALDE)	Mission de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'enfant www.defenseurdesdroits.fr	Médiation-défense	Tout usager	49
La délégation parlementaire des droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes Sénat et Assemblée nationale	Rapport « Égalité des femmes et des hommes dans le sport ». www.assemblee-nationale.fr www.senat.fr	Levier technique et expertise	Institutions	50
Assemblée Nationale	Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale	Levier technique et expertise	Institutions	52
La délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE	Mission de veille, étude, intégration du genre dans les productions du CESE www.lecese.fr	Levier technique et expertise	Conseil économique, Social et environnemental	52
Le CNFPT	Module e-learning et réflexion engagée sur l'offre de pratique en direction des femmes www.cnfpt.fr	Levier technique et expertise	Collectivités territoriales	53

LES DISPOSITIFS ET ACTEURS SUPRANATIONAUX ET EUROPÉENS

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
Le Fonds social européen	Recueil de bonnes pratiques de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe www.icw-cif.org	Levier technique et expertise	Autorités publiques des États membres et entreprise de l'UE	55
Union européenne	Commission sport de l'Union Européenne	Levier technique et expertise	Tout usager de l'UE	56
La Commission sport de l'Union européenne	Le livre blanc du sport ec.europa.eu/sport	Levier technique et expertise	Tout usager de l'UE	56
La Commission sport de l'Union européenne	Le soutien du secteur public ec.europa.eu/sport	Levier financier	Institutions sportives des États membres de l'Union	57
La Commission européenne	Wild	Levier financier	Tout usager	57
La Commission européenne	Enter	Levier financier	Fédérations sportives	58
La Commission européenne	Olympia	Levier financier	Mouvement sportif	58
Le Conseil de l'Europe L'APES	Coopération intergouvernementale www.coe.int/fr	Levier technique et expertise	Autorités publiques des États membres	59
Le Conseil international des femmes	Organe consultatif	Levier technique et expertise- (réseaux)	Organisations sous égide de l'ONU	60
L'ENSGO (European Non-governmental sports organization)	Organe consultatif auprès du conseil de l'Europe www.engso.com	Réseaux	Organisations nationales membres de l'UE	61
EWS (European women and sport)	Réseau expert européen dans l'approche intégrée de genre www.ews-online.org	Réseaux	Organisations nationales membres de l'UE	61

IWG (international working groupe on woman and sports)	Réseau expert mondial égalité homme femme dans le sport repérage des bonnes pratiques dans le monde www.iwg-gti.org	Réseaux	Institutions et organisations sportives nationales	62
Le Lobbying européen des femmes (LEF)	Organe consultative www.womenlobby.org	Réseaux	les institutions de l'UE : le Parlement européen, la Commission européenne Conseil des Ministres de l'UE. ONG de femmes	63
ONU femmes	Structure d'appui aux organes intergouvernementaux en vue d'éliminer toute discrimination à l'encontre des femmes et des filles ; Autonomisation des femmes ; Lutte contre les violences faites aux femmes www.unwomen.org/fr	Levier technique et expertise Soutien financier aux États	États membres des Nations unies et Organes ou commissions impliqués dans l'égalité Homme femmes	65
Think tanks	Sport et citoyenneté www.sportetcitoyennete.com	Levier technique et expertise	Tout usager	69

SECTEUR PRIVE

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
La fondation Auchan	Soutien au projet insertion par le sport et prévention de la santé des jeunes (alimentation et activité physique) www.fondation-auchan.fr	Mécénat	Association loi de 1901 et ou entreprise d'insertion	73
L'entreprise Coca-cola	Soutien d'événement sportif et participation au trophée « une femme en or » www.coca-cola-entreprise.f	Mécénat (et Sponsoring)	Fédérations sportives Organismes d'événements sportifs	74
La fondation La française des jeux (FDJ)	Réinsertion sociale par le sport www.groupefdj.com/fr/fondation	Mécénat (et Sponsoring)	Association	75
La fondation l'Oréal	Projet « Pour les femmes et la science » Programme « look good.... Feel better » en partenariat Unesco www.loreal.fr	Mécénat	Porteurs de projets	76
La fondation PPR (Pour la dignité et les droits des femmes)	Parrainage d'entrepreneurs sociaux Lutte contre les violences faites aux femmes www.fondationppr.org	Mécénat	Entreprise du secteur social	76
La Fondation face (Agir contre l'exclusion)	Lutte contre les discriminations Label égalité www.fondationface.org	Mécénat	Entreprises	76
La fondation EDF	Action en direction des jeunes Partenaire des écoles de la deuxième Chances E2C www.fondation.edf.com	Mécénat	Entreprises et associations	77
La fondation d'entreprise ELLE	Éducation des femmes et des filles ; émancipation des femmes www.ellefondation.net	Mécénat	Association	77

La fondation GDF-SUEZ	Éducation des publics défavorisés dispositif : Fêtes le mur Parrainage régional http://www.gdfsuez.com/engagements/solidarite/la-fondation-dentreprise-gdf-suez	Mécénat et sponsoring	Fédération sportives Sportif de haut niveau	78
La fondation « Groupe Chèque déjeuner »	Création d'emplois et innovation sociale www.fondationgroupechequedej.com	Mécénat	Association, coopératives, entreprises d'insertion	79
La fondation d'entreprise Raja Danièle Marcovici	Insertion sociale des femmes par l'éducation www.fondation-raja-marcovici.com	Mécénat	Porteurs de projet décliné en France	81
L'Institut Randstad	Égalité des chances et jeunes des quartiers sensibles Insertion professionnelle www.diversite.randstad.fr	Mécénat	Porteurs de projet décliné en France	81
La fondation Simply	La santé le lien social et l'emploi www.fondationsimply.org	Mécénat	Porteurs de projet décliné en France	82
La fondation Yves Rocher	Terre de femme Action en faveur de la nature dont l'instigatrice est une femme www.yves-rocher-fondation.org	Mécénat	Porteurs femmes de projet décliné en France	82

FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
La Fondation de France	Appel à projet « Allez les filles » www.fondationdefrance.org	Levier Financier (et technique)	Porteurs de projet déclinés en France	83
La fondation du sport Français ou Fondation Henri Sérandour	Co financement de projets sportif ayant pour objectif l'innovation sociale pour et par le sport www.fondation.franceolympique.com	Levier financier	Porteurs de projet déclinés en France	84

ASSOCIATIONS NATIONALES

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
L'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES)	Accompagnement et aide au montage de projet sportif www.andes.fr	Levier technique et expertise	Collectivités adhérentes	85
La coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF)	Organe consultatif ONU et conseil économique et social www.clef-femmes.fr	Réseaux	Associations féministes	85
Le Conseil national des femmes françaises (CNFF)	Affilié au conseil International des femmes (CIF) www.violencesfaitesaux-femmes.com	Réseaux	Associations féminines actives	86
Culture du cœur	Permettre l'accès de public éloignés de la pratique sportive www.culturesducoeur.org	Réseaux	Associations sportives	87
Le centre national d'information sur les droits de femmes et des familles (CNIDFF)	Service d'accès au droit des femmes CDIFF www.infofemmes.com	Médiation-défense	Tout usager	88

Fémix 'sports	Association regroupant des experts et acteurs du sport féminin agréée par le ministère des sports www.femixsports.fr	Réseaux	Tout usager	90
Femmes solidaires	Association militante Pas de femmes hors jeu www.femmes-solidaires.org	Réseaux	Tout usager	91
Le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	Les postes FONJEP www.fonjep.org	Levier financier	Collectivité, association et pouvoirs publics	92
Force Femmes	Association d'aide à la création d'entreprise www.forcefemmes.com	Levier technique et expertise	Femme entrepreneure + de 45 ans	94
La fédération nationale des offices municipaux (FNOMS)	Accompagnement des OMS sur les projets en direction des femmes www.fnoms.org	Levier technique et expertise	OMS et collectivités	95
L'IRFED -Europe	Association d'aide à la création d'entreprise Formation et accompagnement www.irfed-europe.org	Levier technique et expertise	Femmes créatrices d'entreprise.	96
Sport sans frontière	Association de solidarité internationale www.sportsansfrontieres.org	Levier technique et expertise	Associations sportives	96

MOUVEMENT, AGENCE MISSIONNÉE AU PLAN NATIONAL

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
Le CNOSF	La commission « sport et diversité » www.franceolympique.com	Levier technique et expertise	Fédérations sportives et groupements sportifs	97
Les commissions techniques en charge de la féminisation au sein des fédérations	L'annuaire des commissions féminines édité par le PRN SEMC www.semc.sports.gouv.fr	Levier technique et expertise	Clubs sportifs et adhérents	98
L'APELS	Fais-nous rêver www.apels.org	Levier financier	Porteurs de projet décliné en France	99
Le Planning Familial	Conseil et lieux de parole sur les sujets tels que la sexualité, la contraception, le sexisme, les violences faites aux femmes www.planning-familial.org	Réseaux (Levier technique)	Tout usager	100

ASSOCIATIONS REGIONALES

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
Le centre Hubertine Auclert	Réseaux d'information sur l'égalité homme femme www.centre-hubertine-auclert.fr	Réseaux (Levier technique)	Tout usager	101
Le groupement régional pour l'action et l'information des femmes (GRAIF)	Réseaux d'information sur l'égalité homme femme Agor'elles (revue bi-mensuelle) www.graif.fr	Réseaux (Levier technique)	Tout usager	102
Rhone-Alpes Pionnières	(Levier technique)	Levier financier	Femmes entrepreneures	103

**AGENCE DE PRESSE ET MEDIA SPECIALISES
SUR LE SPORT FÉMININ**

Porteur du dispositif et périmètre d'intervention	Intitulé et lien vers Site internet	Type de soutien	Cible	Page
Sportiva-Infos	Agence de presse spécialiste du sport féminin www.sportiva-infos.com	Levier technique	Tout usager et média	104

*La mention « Tout usager » regroupe ici : les institutions (les services de l'État et les Collectivités territoriales), les entreprises privées du secteur marchand et non marchand (associations), et les particuliers.

CHAPITRE III - LES DISPOSITIFS ET MOYENS DU SECTEUR PUBLIC

(Présentation par ministère)

1- L'OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES INSTITUTE AUPRÈS DU 1^{ER} MINISTRE

Levier technique et expertise

- Présentation

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH), créé en 1995 sous la présidence de Jacques CHIRAC, est institué auprès du Premier ministre et, par délégation, auprès du ministre en charge des droits des femmes. Ce service assure une fonction d'expertise et d'évaluation des politiques publiques visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines politique, économique et social.

- Missions

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a été institué par le décret n°95-1114 du 18 octobre 1995. Ses missions initiales de pôle d'information sur la situation des femmes étaient associées à une fonction de promotion de l'égalité entre représentants des deux sexes en amont de la législation, au travers de «programmes d'actions spécifiques» et de l'élaboration de «recommandations et propositions de réformes».

Ces dispositions réglementaires ont été complétées par le décret n°98-922 du 14 octobre 1998. Tandis que les statuts de 1995 lui conféraient la mission d' «éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans leur décision», le décret de 1998 est plus explicite : l'Observatoire est dorénavant chargé sur saisine du Premier ministre de se prononcer, au regard des principes dont il assure la défense, sur les textes qui lui sont soumis. Lesdits principes directeurs ont également été précisés ; ils englobent désormais la prévention et la lutte à l'encontre des inégalités entre hommes et femmes à tous les niveaux de la vie en société.

L'article 2 complété du décret du 18 octobre 1995 définit les missions de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes comme suit :

- centraliser, faire produire et diffuser, au besoin par des programmes d'actions spécifiques, les données, analyses, études et recherches sur la situation des femmes aux niveaux national et international ;
- évaluer la persistance des inégalités entre les sexes et identifier les obstacles à la parité, notamment dans les domaines politique, économique et social ;
- émettre des avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dont il est saisi par le Premier ministre ;
- faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité

- Présidence

L'OPFH est présidé par le Premier ministre ou, par délégation de celui-ci, par le ministre chargé des droits des femmes.

Chantal BRUNEL a été nommée par décret du président de la république Rapporteuse générale de l'Observatoire par Nicolas SARKOZY le 8 mars 2010. Elle propose un

programme de travail annuel à l'OPFH et en assure la coordination.

- Composition

L'OPFH est composé de personnalités choisies en raison de leurs compétences et de leurs expériences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : parlementaires, expert-e-s, président-e-s d'associations et représentant-e-s du monde de l'entreprise. Elles sont nommées pour une durée de trois ans par décret du Premier ministre, renouvelable une fois.

Sont membres de droit les président-e-s des délégations aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental.

L'Observatoire de la parité comprend 37 membres, parlementaires, acteurs et actrices de la vie associative, universitaires (juristes, historiens, sociologues, politologues), tous reconnus comme experts sur le sujet.

- Fonctionnement

Les membres de l'OPFH se réunissent au moins trois fois par an en séance plénière. Ils consultent, au besoin, pour faire des recommandations, des représentant-e-s de l'administration, des associations, des partenaires sociaux qualifiés sur des thématiques particulières.

Le secrétariat général de l'OPFH assure une activité quotidienne d'information et de diffusion de données à l'intention notamment, des élu-e-s, des chercheur-e-s, des étudiant-e-s, et des journalistes.

- Décrets

- Décret 95-1114 du 18 octobre 1995, portant création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes ;

- Décret n° 2009-899 du 24 juillet 2009, modifiant la composition et le fonctionnement de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

- Se renseigner

www.observatoire-parite.gouv.fr

2 - LE MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DEL'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

LE DISPOSITIF CONCOURS « FEMMES ET SPORT » (DISPOSITIF MAINTENU ET ACTIF EN 2012 DANS 10 RÉGIONS)

Levier financier

Le concours « Femmes et sport » a pour objectif de promouvoir l'image, la part et la place des femmes dans les pratiques physiques et sportives, ainsi que leur accès aux responsabilités dans les structures. Il a été reconduit en 2012 par quelques directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en partenariat avec leur comité organisateur, leur Comité régional olympique et sportif (CROS), et parfois associant d'autres partenaires comme le Conseil Régional. Retrouvez le détail des propositions de dispositif « concours Femmes et sport » tel qu'il figure sur les sites Internet des DRJSCS concernées.

Dans la plupart des dix régions ci-dessous référencées, les candidatures s'articulent autour dans trois catégories suivantes :

- Prix «Sport, filles et territoires», qui récompense la meilleure stratégie ou action en matière de développement de la pratique physique et sportive, féminine ou mixte, dans les quartiers sensibles.
- Prix «Sport coup de pouce» : il récompense une personne de moins de 30 ans, pour son investissement exemplaire, au plan territorial, en qualité de bénévole (arbitre, dirigeante, sportive, éducatrice...).
- Prix «Sport coup de cœur» : pour distinguer un engagement ou une réalisation visant à développer la pratique physique et sportive des femmes et leur accès aux responsabilités.

Les dépôts de candidatures se réalisent (en général) au cours du premier trimestre 2012. Les dossiers sont consultables et téléchargeables sur les sites de la DRJSCS et des CROS des régions suivantes :

Présentation par ordre alphabétique des régions ayant prorogé le dispositif Concours « Femmes et Sport ».

- RÉGION BASSE NORMANDIE

Contact : Anne-Laure PICOT
anne-laure.picot@drjscs.gouv.fr
Tel. : 02 31 52 73 57

DRJSCS de Basse Normandie
Espace Claude Monet - Place Jean Nouzille
14050 CAEN CEDEX 4
Tel : 02 31 70 97 21
DRJSCS 14 - DIRECTION@drjscs.gouv.fr
www.basse-normandie.drjscs.gouv.fr/

- RÉGION BOURGOGNE

Contact : François GRAILLOT
Tel. : 03 80 68 39 13
francois.grailot@drjscs.gouv.fr

DRJSCS BOURGOGNE
10 boulevard Carnot BP 13430
21 034 DIJON Cedex

- RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Contact : Anne-Laure PARADIS
Tel. : 03 26 26 98 34 - Fax : 03 26 26 98 01
anne-laure.paradis@drjscs.gouv.fr

BP 30505
51005 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tel. : 03 26 66 77 17
dr051@jeunesse6sports.gouv.fr
www.champagne-ardenne.drjscs.gouv.fr

- RÉGION FRANCHE COMTE

Contact : Guy VIGOUROUX
guy.vigouroux@drjscs.gouv.fr

DRJSCS de Franche Comté
27 rue Sancey
25020 BESANCON
Tel. : 03 83 18 10 20
drjscs25@drjscs.gouv.fr
www.drjscs-franche-comte.jeunesse.gouv.fr

- LA RÉGION DEPARTEMENT D'OUTREMER GUYANE

Contact : Sabrina MILIENNE
Tel. : 05 94 29 92 00
sabrina.milienne@drjscs.gouv.fr

DDJSCS de Guyane
Boulevard de la République
BP 7021
97307 CAYENNE CEDEX
Tel. : 05 94 29 92 00
mjs-973@jeunesse-sports.gouv.fr

- RÉGION ILE DE FRANCE

Contact : Pierre-Emmanuel PANIER
Tel. : 01 40 77 55 00

DRJSCS d'Ile de France
6/8 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
Tel. : 01 40 77 56 35
mjs075@jeunesse-sports.gouv.fr
www.ile-de-France-sports.gouv.fr

- RÉGION LIMOUSIN

(Le concours est adapté et prend la forme Concours « Famille sportive »)

Contact : Cécile VARIENGIEN
Tel. : 05 55 45 24 72
cecile.variengien@drjscs.gouv.fr

DRJSCS du Limousin
24 rue Donzelot
87036 LIMOGES CEDEX
Tel : 05 55 45 80 74 / 80 40
drjscs87@drjscs.gouv.fr
www.limousin.jeunesse-sports.gouv.fr

-RÉGION MIDI-PYRENEES

Contact : Laurence JOUCLAS

Tel. : 05 34 41 73 75

laurence.jouclas@drjscs.gouv.fr

DRJSCS Midi-Pyrénées

5 rue du Pont Montaudran

BP 7009

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tel.: 05 34 41 73 02/03

drjscs31@drjscs.gouv.fr

www.midi-pyrenees.drjscs.fr

- RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Contact : Stéphanie FASOLI

Tel. : 02 40 12 87 60

stephanie.fasoli@drjscs.gouv.fr

DRJSCS des pays de la Loire

Maison de l'administration nouvelle

6 rue René Viviani

44262 NANTES

L'APPEL A PROJET - SPORT 2012

Levier financier

En référence à la directive nationale d'orientation 2012 pour la mise en œuvre territoriale des politiques de cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

NB : Cet appel à projet s'adresse exclusivement aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Dispositif non reconduit en 2013.

- Conditions de recevabilité

Les projets régionaux devront en effet être exclusivement portés par les services de l'État notamment par les équipes réunies autour du coordonnateur régional. L'accent sera mis sur le caractère exemplaire, innovant et éventuellement modélisable à l'ensemble du territoire.

- Axes retenus en 2012

- Études régionales réalisées à partir des données du recensement des équipements sportifs (RES) ;
- Développement maîtrisé des sports de nature ;
- Lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations dans le sport ;
- Sport et santé ;
- Professionnalisation, nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail.

La politique du ministère des sports vise notamment à réduire les inégalités sociales et territoriales en mettant l'accent sur la fonction éducative et sociale du sport et à lutter contre les phénomènes de violences, d'incivilités et de discriminations dans le sport.

La direction des sports soutient cette année des actions innovantes portées par les services, autour des priorités suivantes :

- L'accès des femmes, notamment des plus jeunes, aux responsabilités dans les instances dirigeantes par tout dispositif transversal mis en œuvre avec des partenaires institutionnels ou associatifs ;
- L'identification et le recensement sur un territoire donné des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations intervenus dans le champ du sport par la création d'un ou plusieurs outils. Cet ou ces outil(s) pourront servir de modèles pour la constitution d'un futur outil national de recensement.

L'arbitrage des dossiers est réalisé par le Bureau des fédérations multisports des activités sportives de nature et des pôles ressources – DSB1
ds.b1@jeunesse-sports.gouv.fr

L'INSEP

Levier technique et expertise

- Expertise, conseil-recherche dans le secteur du Sport de haut niveau
L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance est un public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). IL est constitué sous la forme d'un «grand établissement» placé sous la tutelle du ministre chargé des sports.

La Direction chargée de la coordination des politiques sportives (DPS) a intégré depuis fin 2010 les responsabilités et activités de la Préparation olympique et paralympique (POP). Elle a l'ambition, au sein de l'INSEP, d'accompagner avec la Direction des sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les acteurs du sport français dans leur recherche d'excellence, et de les aider à relever les grands défis du sport de haut niveau mondial en vue :

- d'accéder aux titres olympiques, paralympiques et mondiaux ;
- de s'adapter à une concurrence internationale exacerbée et accrue ;
- de manager leurs organisations dans des environnements de plus en plus complexes.

Afin de créer les conditions de la performance de haut niveau, la DPS concentre ses actions autour de trois axes prioritaires qui caractérisent les intentions et les objectifs de ses missions et services :

1. Manager : aider les acteurs du haut niveau à mieux prendre en compte la problématique du management dans les environnements complexes auxquels ils sont confrontés ;
2. Accompagner : être au service des acteurs du haut niveau et les accompagner, individuellement ou dans la conduite de leurs projets, dans la recherche d'excellence ;
3. Partager : organiser la mutualisation des ressources, savoirs et compétences pour favoriser l'émergence des conditions de la performance.

Au sein de la DPS, la « coordination réseau » contribue à créer les conditions de partage d'une culture d'excellence de l'ensemble du réseau et la prise de conscience par l'ensemble du mouvement sportif de la quantité et de la qualité des ressources disponibles pour atteindre leurs objectifs.

Pour accompagner les acteurs du haut niveau, la DPS est structurée à travers :

- la Mission expertise (MEX) ;
- la Mission accompagnement des projets des fédérations et de leur encadrement (MAP) ;
- la Mission sport de haut niveau (MSHN) qui regroupe six services dont le service « recherche ».

- Le service recherche

La proximité du service recherche avec les plus hauts niveaux de pratique sportive lui permet de conduire des travaux d'étude et de recherche sur la compréhension de la performance humaine de haut-niveau. Cette démarche d'analyse des pratiques conduit à la production de connaissances au bénéfice de l'accompagnement des acteurs, d'actions de formations et de publications universitaires. A cet effet, sont mobilisés au quotidien des compétences dans les domaines de la biomécanique, de la physiologie, de l'informatique appliquée au sport, de l'analyse du mouvement, de la psychologie, de l'ergonomie et de la sociologie du sport.

La performance sportive des femmes fait l'objet de nombreuses recherches. Cette problématique a déjà donné lieu à de multiples publications. On peut notamment citer les trois volumes des Cahiers de l'INSEP « Sport de haut niveau au féminin ».

L'APPEL A PROJET DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT-2012

Levier financier

Pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de sport de haut niveau, le ministère des sports avec ses opérateurs, soutient des actions de recherche et de développement proposés par les fédérations sportives, les établissements, les laboratoires de recherche et les associations agréées.

Les projets déposés en vue de répondre à cet appel, devront s'inscrire dans le domaine de l'approche pluridisciplinaire ou systémique de la performance du sport de haut niveau ou celui du développement du sport de haut niveau ou celui de la prévention par le sport ou de la protection du sportif.

Les projets déposés feront l'objet d'une procédure d'expertise portant à la fois sur la qualité scientifique et l'opportunité sportive

- Se renseigner

Les demandes devront parvenir avant le 28 février 2012.

Ils seront adressés, à l'aide du formulaire à :

INSEP Service recherche Soutien à la recherche,

11 Avenue du Tremblay, 75012 Paris

ou soutien.recherche@insep.fr.

LE SERVICE MAPI (MEDIATHEQUE AUDIOVISUEL, PUBLICATIONS, ICONOTHEQUE)

Levier technique et expertise

Le MAPI met à disposition du public ses ressources documentaires : collections d'ouvrages, de périodiques, de films et d'images historiques. Le MAPI produit également des documents écrits et audiovisuels qui sont disponibles dans le

commerce via ses distributeurs et à la Boutique de l'INSEP.

Le service s'articule autour de 3 grands pôles d'activités :

- Le Pôle Info-Doc qui regroupe la médiathèque, les archives et les publications écrites ;
- Le Pôle Image avec la régie technique, les Productions audiovisuelles et le secteur de formation audiovisuelle ;
- Le Pôle numérique, transversal aux 2 précédents et qui a vocation à garantir la cohérence entre les projets numériques afin que les ressources puissent être partagées entre les outils et accessibles au plus grand nombre.

- Se renseigner

- Médiathèque

Informations par téléphone : 01 41 74 41 56 (ou 41 22)

Informations par courriel : documentation@insep.fr

- Audiovisuel :

Informations par téléphone :

Productions audiovisuelles : tél. 01 41 74 42 93 ou 42 86

Films événementiels et formation : tél. 01 41 74 44 36

Informations par courriel : canal-insep@insep.fr

- Publications

Informations par téléphone : tél. 01 41 74 41 50 (Boutique INSEP)

Informations par courriel : publications@insep.fr

- Iconothèque :

Informations par téléphone : 01 41 74 41 07 / 01 41 74 49 43

Informations par courriel : iconotheque@insep.fr

LA MISSION EXPERTISE (LA MEX)

Réseaux

Elle est à l'interface entre les fédérations et la Direction chargée de la coordination des politiques sportives (DPS). Le champ d'intervention de la MEX concerne les 31 Fédérations olympiques, dont la fédération handisport et la fédération du sport adapté, ainsi que les 27 fédérations non olympiques reconnues de haut niveau. Elle accompagne les fédérations sportives dans leur projet de haut niveau, à travers notamment les relations avec les DTN et leurs staffs. Son objectif est de qualifier et répondre aux demandes structurantes des fédérations pour leur permettre de préparer encore mieux les sportif(ve)s et ainsi d'aller le plus loin, le plus haut possible. Différents thèmes sont traités au sein de la MEX et sont répartis entre les chargés de mission. Le sport féminin est un domaine d'expertise qui est traité par un des chargés de mission de la « mission Expertise »

- Référence :

Le décret n°2009-1454 du 25 novembre 2009 (voir le décret) portant création de l'INSEP

- Se renseigner

Contact : Mme Monique AMIAUD - Référente INSEP « sport féminin », et chargée de mission « suivi de la lutte contre l'homophobie dans le sport » et « veille stratégique ».

Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

11 avenue du Tremblay

75012 PARIS

www.insep.fr

Levier technique et expertise - (réseaux)

Il existe quatre pôles ressources en France et chacun possède sa spécificité. Au service de l'ensemble des acteurs du sport, les pôles ressources sont des outils de mutualisation, de conseil et d'expertise qui agissent comme «têtes de réseaux» entre les établissements et les services déconcentrés du MS, mais aussi les fédérations sportives, les associations, les collectivités locales et toute autre structure concernée par leurs thématiques.

Le Pôle ressources national «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» (PRN SEMC), implanté sur le site d'Aix-en-Provence du CREPS Sud-Est, s'inscrit dans la politique du Ministère des sports en faveur du développement de la pratique sportive féminine, de l'accès des femmes aux responsabilités, qu'elle soit technique ou élective.

- Organisation

Piloté par la direction des sports et plus particulièrement le bureau B1 en charge des pôles ressources nationaux, le PRN SEMC est une organisation ad hoc qui intervient auprès des acteurs du sport afin de favoriser l'accès au sport des publics les plus éloignés de la pratique.

Ses domaines principaux d'intervention sont :

- Éducation et insertion par le sport ;
- Lutte contre les violences et les discriminations par et dans le sport ;
- Développement des pratiques physiques et sportives féminines ;
- Promotion de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilités associatives et techniques.

Il s'intéresse tout particulièrement à la question de l'égalité d'accès au sport entre les femmes et les hommes.

- Principales productions sur le thème « sport et femme »

Le PRN SEMC met à votre disposition une série d'outils gratuits en libre téléchargement sur son Site internet

- « Un kit composé d'un DVD et d'un livret pédagogique visant à accompagner la lutte contre les discriminations sexistes, racistes, homophobes... dans le sport »

Composé de 8 clips et de 4 témoignages exclusifs de champions, le DVD ouvre sur une réflexion sur tous ces actes discriminatoires du quotidien.

Le kit DVD / livret pédagogique peut ainsi être utilisé dans des cursus de formation, comme point d'appui à des débats, des séances de visionnage collectif, etc.

- « Actes des débats » Les jeudis de l'éducation par le sport
« Les Jeudis de l'éducation et de l'insertion par le sport » (JEIS) est une initiative originale développée par le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté ».

L'objectif des Jeudis consiste à faire progresser le niveau de réflexion sur une thématique s'imposant aux acteurs locaux, et de structurer et animer un réseau basé sur un partenariat efficace en vue de produire une réponse efficace à ces problématiques.

Le cahier des charges des JEIS est téléchargeable sur le site www.semc.sports.gouv.fr. L'objectif de cet outil est ainsi de donner toutes les clés de réalisation d'un Jeudi de l'éducation et de l'insertion par le sport aux acteurs locaux

souhaitant proposer une telle manifestation sur leur territoire.

A titre d'exemple, « Sport, filles et cités : un enjeu de cohésion sociale ? » Quels sont les enjeux réels de la pratique Sportive des jeunes filles dans les quartiers ? Comment adapter les pratiques aux besoins et envies des filles ? Le sport féminin peut-il être un facteur de cohésion sociale dans les Quartiers ? a été le thème abordé. Le document relatant cette expérience est aujourd'hui téléchargeable sur le Site internet du PRN SEMC

- Les Cahiers du Pôle « sport et maternité »

« Un cahier visant à accompagner la pratique sportive des femmes enceintes avant et après l'accouchement »

Au-delà des représentations et des idées préconçues, les Cahiers « Sport et maternité » proposent une revue des connaissances sur le sport et maternité.

- Les outils pédagogiques dédiés à la sensibilisation à l'approche intégrée de genre : les fiches et les frises « histoire »

A utiliser en formation....

L'idée centrale de cette démarche est d'associer une observation sociale et une conduite du changement qui s'appuient aussi bien sur une prise en compte historique des événements de la vie quotidienne que sur une compréhension approfondie des représentations et motivations des individus et des groupes sociaux.

« Toute l'histoire du sport féminin sur des fiches techniques thématiques »

Démasquer les préconçus, clichés, stéréotypes ou évidences qui orientent la pratique sportive, et qui organisent les terrains de sport comme des territoires sexués, tel est l'objectif pédagogique assigné à la mise en pratique de « Sportives en histoires ».

D'autres fiches de séances sont également disponibles sur demande.

- Le centre de documentation

Le Pôle ressources national «Sport éducation mixités et citoyenneté» propose le premier centre de documentation dédié à la cohésion sociale par le sport. Entièrement gratuit, le centre de documentation est consultable en ligne, ou bien en réel, sur le site d'Aix-en-Provence du CREPS Sud-Est. Il propose aussi bien des articles que des ouvrages qui portent sur l'ensemble de nos thématiques. <http://doc.semc.fr/>

- Se renseigner

Pôle ressources national Sport, éducation, mixités et citoyenneté

CREPS Sud-Est - Domaine de la Madeleine

Pont de l'Arc - CS 70445

13098 Aix-en-Provence cedex

Tel. : 04 42 29 68 99

Fax : 04 42 29 24 75

prn@semc.sports.gouv.fr

www.semc.sports.gouv.fr

L'ASSEMBLÉE DU SPORT

Levier technique et expertise

Souhaitée par le ministère des sports en mars 2011, en collaboration étroite avec le CNOSE, cette assemblée réunit des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, du monde de l'entreprise et de la société civile, pour échanger autour des enjeux de demain.

Véritable processus de concertation et d'orientations entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, le monde économique et la société civile cette première phase a permis de réaliser un état des lieux, d'identifier les enjeux majeurs du sport aujourd'hui et de proposer des préconisations.

Les 6 grands thèmes autour desquels sont organisés les travaux :

- Développement des pratiques sportives ;
- Sport sain et éthique ;
- Sport de haut-niveau ;
- Emploi et formation dans le sport ;
- Économie du sport ;
- Gouvernance du sport.

L'Assemblée du Sport a pour vocation d'être permanente.

Les questions relatives à l'accès des femmes aux pratiques sportives et à l'accès aux responsabilités ont été abordées par l'assemblée du sport. Un train de mesure figure dans le recueil intitulé « Enjeux, grands axes de préconisation et mesures phares » dans la première partie « Le sport dans la société, un enjeu éducatif sanitaire et social »

- Se renseigner

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/AS_Enjeux_preconisations_mesures_phares.pdf

LE CENTRE NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

- LA CAMPAGNE 2012

Levier financier

- Administré par un conseil d'administration placé sous le contrôle de l'État. Un comité d'orientation émet des avis sur les axes d'intervention et sur les objectifs à privilégier ;
- Alimenté par un prélèvement de 1,80 % sur les paris des jeux exploités par la Française des Jeux (plafonné à 150 M €) et le versement de la taxe de 5 % sur la cession des droits télévisuels.

Le financement des interventions qui ont un impact territorial direct (part régionale et subventions équipements hors Établissement Public) est assuré par le CNDS.

Le financement des politiques nationales (convention d'objectifs fédérations et équipements d'État) sera assuré par le budget de l'État.

Un « délégué territorial du CNDS » est appelé à instruire les dossiers dans un cadre de co-présidence avec le mouvement sportif grâce à la mise en place de commissions territoriales. Il transmettra les décisions à la direction générale de l'établissement, qui procédera au paiement.

Le CNDS a pour mission de :

- soutenir le développement de la pratique sportive par tous les publics (aides aux associations) ;
- contribuer à l'aménagement du territoire (subventions à la réalisation d'équipements sportifs) ;
- favoriser la promotion du rayonnement international du sport français.

- LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU CNDS

Ces orientations ont été présentées au conseil d'administration du 14 novembre 2011. Dans le cadre des orientations générales fixées par le Ministre des sports, les subventions du CNDS attribuées au niveau local s'inscrivent dans le double objectif suivant :

- Aider au développement de la pratique sportive, sur l'ensemble du territoire, en priorité dans le cadre organisé des clubs sportifs affiliés à des fédérations sportives agréées et qui constitue le vecteur puissant de transmission des valeurs éducatives et d'une éthique ;
- Soutenir particulièrement les projets de développement de la pratique sportive qui maximisent l'impact positif de cette pratique dans les domaines de l'action éducative, de l'intégration sociale, de la santé publique, du développement durable et de la protection de l'environnement et qui démontrent leur efficacité (ou des résultats explicites) dans l'adaptation de l'offre sportive aux besoins de la population d'un territoire et ce notamment envers les personnes en situation de handicap, le public féminin, les habitants des quartiers en difficulté et les populations des zones rurales fragilisées.

A cette fin, le CNDS doit permettre au mouvement sportif de conforter en 2012 sa structuration et sa professionnalisation, afin de franchir une nouvelle étape dans le développement de la pratique sportive sur tout le territoire national et ainsi contribuer significativement, aux côtés des collectivités locales, à l'adaptation de l'offre sportive aux besoins du public et de la correction des inégalités d'accès à l'offre.

L'objectif général est de conforter la structure associative sportive dans sa contribution à la cohésion sociale en incitant la pratique sportive régulière en club, structure favorisant la socialisation et la pratique sportive conviviale et sécurisée grâce à l'encadrement assuré par des éducateurs sportifs. Il devra en découler une augmentation du nombre de licenciés dans les clubs, et donc dans les fédérations.

Les projets soutenus par le CNDS devront mettre en avant explicitement les objectifs visés et s'inscrire dans une démarche de développement durable, qu'il s'agisse de la prise en compte des aspects environnementaux ou des aspects sociétaux. Ils doivent avoir pour effet de faire évoluer l'offre de pratique sportive sur le territoire par la mise en place de nouvelles offres de pratiques, plus diversifiées notamment vis-à-vis des publics prioritaires. Dans les démarches de correction d'inégalité d'accès à la pratique, les efforts devront tout particulièrement porter sur les actions en faveur de l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ainsi que celle des jeunes filles et femmes, des habitants des quartiers en difficulté et des populations des zones rurales fragilisées

Dans ce contexte, le CNDS soutient les projets de développement sportifs portés par chaque CROS, ligue, CDOS, comité, club sportif et association sportive locale incluant un volet mettant en valeur l'éthique et l'engagement éducatif. Pour les clubs, « la formalisation d'un projet éducatif, fondé sur le respect d'une éthique et de valeurs » dans le cadre de leur projet associatif sera la condition de la demande de soutien du CNDS. Ce projet éducatif intégrera notamment la lutte contre les incivilités et les discriminations (racisme, homophobie...).

Le montant global de la part territoriale atteindra 142 M€ en 2012 selon la répartition suivante :

- 129 M€ consacrés aux subventions de la part territoriale traditionnelle aux associations sportives attribuées au niveau local, constituant la part territoriale du CNDS hors accompagnement des actions en direction des jeunes scolarisées et hors consolidation des emplois sportifs qualifiés, dont 2 M€ seront réservés sur une enveloppe spécifique destinée à valoriser des projets innovants relatifs d'une part, à l'une des douze priorités de la stratégie nationale de développement durable du sport 2010-2013 et d'autre part, à la formation de jeunes bénévoles aux fonctions de dirigeants sportifs ;
- 13 M€ de complément exceptionnel de part territoriale pour le financement des actions en direction des jeunes scolarisés, durant l'année scolaire 2012-2013. L'attribution de ces subventions donne lieu à une concertation étroite entre les représentants de l'État et du mouvement sportif et des collectivités territoriales, qui constituent les acteurs du développement du sport, réunis au sein des commissions territoriales du CNDS.

- Se renseigner

Pour constituer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS, il convient de s'adresser à la direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations) du département d'implantation du projet ou du siège de l'association demandeuse.

LE FOND DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

Levier financier

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) succède au Conseil de développement de la vie associative (CDVA) depuis la parution du décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 (publié au JO n°1 du 1er janvier 2012).

Il a pour objet d'attribuer des subventions à des projets formations des bénévoles élus et responsables d'activités, présentés par des associations. Il peut également soutenir des études et des expérimentations nationales contribuant au développement de la vie associative dans une perspective d'innovation sociale.

Au niveau régional, il peut soutenir la mise en œuvre de projets ou d'activités d'une association en phase de démarrage uniquement. La régionalisation de la majeure partie du dispositif s'inscrit dans une double perspective :

- améliorer l'articulation avec les collectivités portant souvent des démarches de soutien au développement des associations par l'appui à la formation de leurs bénévoles ;
- favoriser l'accès au dispositif des associations modestes dont l'action quotidienne irrigue le territoire.

Le fonds dispose de compétences élargies et de sources de financement diversifiées. La conférence de la vie associative de décembre 2009 qui a mis en avant le caractère indispensable de la formation des bénévoles dans le cadre des orientations politiques répondant aux besoins des bénévoles sur le terrain, a entériné le projet de réforme du CDVA.

- L'APPEL A PROJET 2012 - FORMATION DES BÉNÉVOLES

Levier financier

Chaque année un appel à projets national et des notes d'orientation ou appels à projets régionaux sont publiés.

Le fonds est un dispositif financier de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Les concours financiers sont destinés principalement à la formation des bénévoles élus ou responsables d'activités. Le FDVA contribue à titre complémentaire au développement de la vie associative par la capitalisation et la mise en commun d'expériences et de méthodes en matière de conduite de projets et de création d'activités associatives pérennes. Chaque année un appel à projets national et des notes d'orientation ou appels à projets régionaux sont publiés. La campagne 2012 débute.

L'appel à projets national est lancé : Il précise les associations éligibles au titre du dispositif national, les orientations spécifiques concernant les actions de développement reposant sur les projets de formation, ainsi que les modalités financières retenues pour 2012. Il vise les formations nationales et interrégionales (concernant au moins 2 régions ou départements d'outre-mer conformément à l'arrêté du 7 février 2012).

Le dossier de demande d'aide au titre de l'année 2012 est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/appel_a_projets_FDVA_2012.pdf

L'ensemble du dossier complet doit être adressé au plus tard le 10 avril 2012, à :
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Bureau du développement de la vie associative, du volontariat et du bénévolat (DJEPVA B2)
95, avenue de France
75650 PARIS cedex 13

- Se renseigner

Contacts projets formations :

Marie-Laure CUENAT - Tel. 01 40 45 98 43

Catherine PIGEON - Tel. 01 40 45 90 56

Yamina RABIA - Tel. 01 40 45 96 59

Secrétariat du bureau - Tel. 01 40 45 95 10 / Fax : 01 40 45 93 72

djepva.b2@jeunesse-sports.gouv.fr

www.associations.gouv.fr

3 - MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

APPEL A PROJET INPES - 2012

Levier financier

- Promotion de l'activité physique chez les jeunes

Créé en 2002, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a pour mission de mettre en œuvre les programmes de prévention inscrits dans le Code de santé publique. Pour cette mission, il s'appuie sur les grandes orientations définies par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Dans le cadre de ses missions de développement de la promotion de la santé et de la formation, l'INPES prévoit d'apporter un soutien aux acteurs souhaitant mettre en œuvre des projets de promotion de l'activité physique type ICAPS (ICAPS : Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité, étude menée par le Professeur Chantal SIMON). Dans cette perspective, un guide d'aide à l'action pour développer des projets de promotion de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes a été élaboré et est disponible depuis juin 2011. L'objectif de ce guide est de renforcer l'appropriation des connaissances et des méthodes permettant de mettre en place des projets de ce type. Un dépliant présentant la démarche ICAPS est également disponible dans la rubrique « Outils méthodologiques » sur le Site internet de l'INPES.

Un soutien particulier, qui comprendra notamment un appui méthodologique et un soutien financier pour le démarrage du projet, est mis en place, sur appel à projets, pour des sites pilotes répondant aux exigences d'un cahier des charges.

Type de projets susceptibles d'être retenus - Orientations des projets

Les projets devront concerner les trois niveaux identifiés dans la démarche de type ICAPS à savoir des actions en faveur des enfants et des jeunes portant sur :

- les attitudes et motivations vis-à-vis de l'activité physique par des débats ou autres activités de sensibilisation ;
- la sensibilisation de l'entourage des enfants et des jeunes (parents, enseignants, animateurs, éducateurs...) pour les encourager à augmenter leur niveau de pratique d'une activité physique ;
- la mise en place de conditions institutionnelles et environnementales favorisant l'activité physique (aménagement d'horaires, accès à des équipements, organisation des transports...).

Les porteurs de projet n'ont pas vocation à assurer directement l'intégralité des 3 types d'actions, certaines d'entre elles pourront être réalisées dans le cadre de partenariats existants ou établis pour ce projet.

Le projet présenté peut correspondre à l'implantation d'un nouveau projet ou à l'évolution d'un projet déjà existant de façon à ce qu'il s'inscrive dans une approche multi-niveaux telle que proposée par ICAPS.

- Éligibilité et sélection des projets

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à un comité de sélection présidé par l'INPES et associant plusieurs représentants institutionnels.

- Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Le dossier de candidature doit complet et respecter les modalités de soumission figurant dans le présent document.
- Le projet doit :
 - répondre aux objectifs du présent appel à projet ;
 - avoir une durée de 18 mois minimum ;
 - exposer précisément le contexte, la réalisation, le financement, les résultats attendus et leur évaluation ;
 - identifier une équipe de 3 personnes, issues de secteurs et d'organismes différents impliqués dans le projet et qui participeront aux actions d'accompagnement et de formation proposées par l'INPES.

- Critères de sélection généraux

Seront pris en compte les éléments suivants :

- le caractère participatif de la démarche (au minimum participation des jeunes à la sélection des activités physiques proposées) ;
- une approche intersectorielle et mobilisant des partenaires appartenant au minimum à trois secteurs différents (par exemple : établissements scolaires ou péri scolaire, structures en charge de l'offre d'activité physique, collectivités territoriales, associations de parents, services de santé etc.). Des éléments tangibles de la réalité de ces partenariats devront figurer au dossier ;
- l'inscription du projet dans les dispositifs locaux/cadres et notamment dans le projet d'établissement/d'école/ du centre de loisirs ou de vacances devra être mentionnée dans le dossier ;
- une durée minimale de 12 mois/an d'accueil régulier des jeunes au sein des établissements scolaires et/ ou autres lieux ;
- la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- la continuité de l'offre d'activité physique après le temps scolaire et/ou pendant les vacances ;
- la prévision de collecte de données.

- Calendrier de la campagne 2012

3 février 2012 : publication de l'appel à projet

9 mars 2012 : réception des dossiers

Semaine du 10 au 13 mars 2012: réunion du comité de sélection.

Début mai 2012: Information des porteurs dont le projet a été sélectionné

- Réception des dossiers et procédure de sélection (9 Mars 2012) - DATER

Institut National de Prévention et d'éducation pour la santé

42 boulevard de la Libération

93 203 Saint Denis Cedex

- Se renseigner

www.inpes.sante.fr

projetcaps@inpes.sante.fr

**SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Levier technique et expertise

Ce service était rattaché au Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, à la Direction générale de la cohésion sociale. Il est maintenant placé sous l'égide du Ministère des affaires sociales et de la santé, Direction générale de la cohésion sociale. Chaque année, il édite des rapports sur le thème de l'égalité femme/homme.

- Se renseigner

S'y rendre

1, place des 5 Martyrs du Lycée Buffon

75014 Paris

Pour écrire

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

www.social-sante.gouv.fr

Responsable du service

Chef du service, adjointe à la directrice générale de la cohésion sociale

Nathalie TOURNYOL DU CLOS

Tel. : 01 53 86 11 00

Fax : 01 53 86 11 32

Adjoint : Emmanuelle LATOUR

- LES DISPOSITIFS ET/OU ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LE FGIF : UN DISPOSITIF POUR FAVORISER L'ACCÈS AU CRÉDIT BANCAIRE

(Le Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes)

Levier financier

Avec le fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF), l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

Créé en 1989, ce fonds de garantie a connu récemment une augmentation significative du nombre de ses bénéficiaires.

De nouvelles dispositions pour l'obtention du FGIF ont été adoptées en 2006 :

- toute créatrice peut déposer sa demande de garantie qu'elle ait ou non le soutien d'un banquier ;
- le FGIF peut intervenir quel que soit le montant du prêt sollicité, à partir de 5 000 € ;
- les organismes locaux instruisent et sélectionnent les dossiers FGIF quel que soit le montant du prêt ;
- les dossiers sont systématiquement déposés auprès des organismes locaux.

- La mission du FGIF

L'une des caractéristiques de la création d'entreprise par les femmes est que celles-ci ont des projets d'une surface financière moindre que leurs homologues masculins au démarrage de leur projet. Or, une bonne capitalisation initiale est un facteur important de pérennité pour l'entreprise nouvellement créée. L'accès au crédit bancaire peut répondre à ce besoin de renforcement des capitaux de départ. Dès lors, la mission du FGIF est de faciliter l'accès des femmes aux crédits bancaires.

- Les caractéristiques du FGIF

Le FGIF est destiné à toute femme qui souhaite créer, reprendre ou développer une entreprise, quel que le secteur d'activité et quel que soit le statut de l'entreprise envisagée. Le FGIF intervient sur des prêts de 5 000 € minimum. Jusqu'à 38 112 € de prêt, l'intervention maximale du FGIF est de 70 %. Au-delà de ce montant de prêt, la garantie maximale du FGIF est limitée à 27 000 €. La durée des prêts garantis doit être comprise entre 2 et 7 ans. Les prêts garantis partiellement par le FGIF sont des prêts de moyen terme, finançant des besoins de fonds de roulement et/ou des investissements. Pour les demandes portant sur des projets de développement d'entreprise, celle-ci doit exister depuis moins de cinq ans. Ces prêts ne peuvent être utilisés pour compenser la diminution nette d'une situation, ni se traduire par une remise en cause des accords de crédit à court terme délivrés par ailleurs à l'entreprise pour la couverture de ses besoins d'exploitation. Le prêt ne doit pas être débloqué par la banque avant que la garantie FGIF soit accordée par le comité de sélection. Dans le

cas contraire, la garantie ne pourra être demandée.

- Se renseigner

- les Délégations régionales et départementales aux droits des femmes et à l'égalité
- France Active Garantie
- France Initiative Réseau

www.social-sante.gouv.fr

- LES DISPOSITIFS ET/OU ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LE PLAN 2011-2013 DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Levier technique et expertise - (médiation-défense)

Le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes couvre la période de 2011 à 2013. Il s'inscrit dans la continuité des précédents en maintenant sur les questions de violences intrafamiliales, de mariages forcés et de polygamie une vigilance soutenue. Mais il aborde également la question des violences sexistes et sexuelles au travail, ainsi que le viol et les agressions sexuelles, et les liens entre la prostitution et la traite des êtres humains. Il conjugue trois orientations : protection, prévention et solidarité.

- Protection

Dans chaque département seront mis en place un accueil de jour en charge de préparer ou d'éviter le départ du domicile de la femme victime d'un conjoint violent, un « référent violences » coordonnateur de l'action publique et un lieu de rencontre familiale permettant que la femme victime de violences au sein du couple ne soit pas exposée lorsque le conjoint éloigné du domicile rencontre leurs enfants communs.

- Prévention

Un programme d'études permettra d'évaluer l'efficacité des politiques publiques sur l'ensemble des volets du plan. Des formations destinées à améliorer le repérage et la prévention des situations de violence seront dispensées à l'ensemble des professionnels : magistrats, policiers et gendarmes, travailleurs sociaux, professionnels de santé et aussi personnels des ambassades et des consulats et personnels de l'état civil.

- Solidarité

Les violences faites aux femmes engagent la responsabilité citoyenne des personnes témoins de ces violences, proches, voisins, ou collègues de travail. Trois campagnes d'information seront lancées à destination du grand public sur la dénonciation du viol, sur les violences sexistes et sexuelles au travail et sur les liens existant entre prostitution et traite des êtres humains.

Au lendemain de la grande cause nationale 2010 dédiée aux violences conjugales, ce plan témoigne que la lutte contre les violences faites aux femmes est au coeur des préoccupations du Gouvernement. Il mobilisera 31,6 millions d'euros sur trois ans, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport au plan précédent.

Plus d'informations sur le Site internet dédié : www.stop-violences-femmes.gouv.fr

LE DISPOSITIF 3919

Médiation-défense

Lancé en mars 2007, le 3919 est le numéro de téléphone unique national (coût d'un appel local), destiné aux victimes et témoins de violences conjugales. Il permet d'améliorer l'écoute, l'information et l'orientation des femmes victimes de violences.

- Se renseigner
www.social-sante.gouv.fr

LE SITE INTERNET STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

Médiation-défense

La création du site permet de donner des repères aux femmes victimes de violences, par l'édition de divers outils de sensibilisation des publics précités et la création d'affiches presse au graphisme faussement innocent et au ton second degré inhabituel pour ce genre de problématique.

- Se renseigner
www.stop-violences-femmes.gouv.fr et www.social-sante.gouv.fr

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES AUX DROITS DES FEMMES ET POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Levier technique et expertise – (réseaux)

- Les missions
Placée sous l'autorité du Préfet de région la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) met en œuvre la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes et promeut les droits des femmes sur le territoire régional.

- Se renseigner
www.droitsdesfemmes.org

LA COMMISSION IMAGE DE LA FEMME DANS LES MEDIAS

Levier technique et expertise – (réseaux)

Le 27 février 2011, une commission de réflexion sur l'image de la femme dans les médias a été instituée. Objectif : combattre les stéréotypes qui ne reflètent pas la véritable place des femmes dans la société.

Présidée par la réalisatrice Michèle REISER, membre du CSA, la commission rassemblera des professionnels de la publicité, de la presse, de l'audiovisuel, de l'internet et des experts issus du monde de l'Éducation nationale, du droit, du spectacle et du milieu associatif.

La commission devra proposer des solutions pour améliorer l'image de la femme et résorber le décalage qui existe entre l'image véhiculée par les médias et la place qu'elle

occupe dans la société. Pour Valérie LETARD, ce travail sur l'image est crucial pour « installer l'égalité des sexes comme une donnée normale et indiscutable de notre société ».

- Les axes de travail de la commission

- réfléchir avec les acteurs de l'Éducation nationale sur les clichés sexistes qui restreignent les choix de formation des filles. En terminale, elles ne sont que 39,8% contre 65% de garçons à obtenir un bac scientifique

- agir dans le monde de l'entreprise pour éliminer les représentations qui cantonnent les femmes dans certains métiers et certaines fonctions. Les chiffres, publiés par l'Insee, montrent que dans le secteur privé un poste d'encadrement sur quatre est occupé par une femme et que seulement 16% des femmes sont promues aux postes de cadres dirigeants dans la fonction publique d'État.

La commission s'inscrit dans la continuité d'un rapport, publié en juillet 2007, par la délégation sénatoriale aux droits des femmes, qui condamne l'exploitation de l'image de la femme dans la publicité et leur sous-représentation aux postes de responsabilités. Le rapport met aussi en évidence qu'en dépit d'un encadrement juridique précis et d'un système d'autorégulation des dérives subsistent avec, notamment, des publicités « choquantes », « dévalorisantes » et des représentations de la femme trop souvent « stéréotypées ».

- Un rapport a été remis à la ministre le 7 décembre 2011

Le rapport 2011 fait le bilan des actions réalisées par les médias signataires. Il repose sur l'audition de 18 responsables de médias engagés dans cette démarche volontariste. Il met en lumière ces témoignages par l'analyse d'un échantillon de médias regroupant presses écrites (6 hebdomadaires), radios (4 matinales et 3 émissions interactives) et télévisions (5 journaux télévisés du soir et 6 magazines d'information).

- Se renseigner

www.social-sante.gouv.fr

4- LE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Levier financier- (levier technique et expertise)

Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCI, et du préfet de département. Les conseils régionaux et les conseils généraux ont pu, à leur demande, être associés à la contractualisation. De même, selon les problématiques relevées localement, des partenaires privilégiés ont pu être sollicités : Caisse des dépôts et consignations,

caisses d'allocations familiales, bailleurs sociaux, rectorats, CCAS...

Les contrats sont actuellement prolongés et demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 (Circulaire du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des Cucs en 2011)

...Le contrat s'articule autour de 3 axes :

Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans les articles 1 et 2 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Des programmes d'actions pluri-annuels déclinant ce projet sur 5 champs prioritaires : l'accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé. Les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat à mi-parcours.

L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs pris en compte de façon transversale.

Le Cucs prend en compte à la fois les politiques structurelles développées par les communes et/ou EPCI en direction des quartiers et les actions spécifiques conduites au sein même de ces quartiers. Il doit ainsi assurer la cohérence de l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire quelque soit leur échelle d'intervention : PRU, PLH, ZFU, PLIE, PRE, CLAS, ASV, CEL, CLS, VVV

497 contrats en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer

- Se renseigner
sig.ville.gouv.fr

TALENTS DES CITES 2012

Levier financier – (levier technique et expertise)

Le ministère en charge de la politique de la Ville et le Sénat ont récemment lancé la 11^e édition du concours Talents des Cités, co-organisé par BGE et la Caisse des Dépôts avec le soutien de nombreux partenaires publics et privés : l'Acisé, GDF Suez, le Groupe Casino, la Fondation SFR, la Société générale, le Groupe Safran, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), FinanCités, le Club XXI^e siècle, la Presse quotidienne régionale (SPQR), Public Sénat, et France télévisions.

- Dispositif

Au programme : 21 concours régionaux, 1 concours national, plus de 160 000 euros de dotations. Les candidats, qui sont âgés de moins de 40 ans et issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, vont concourir dans deux catégories : Création, destinée aux créateurs d'entreprises et d'associations dont l'activité déjà existante a été lancée entre 2009 et 2011 ; et Émergence, dédiée aux porteurs de projet, ou d'idée qui souhaitent créer une activité. Chaque candidat concourt pour un prix régional de 1 500 à 3 000 €. Chaque année, une quarantaine d'entrepreneurs contribuant à créer et pérenniser des activités et des emplois dans ces quartiers sont distingués. En dix ans, 375 créateurs d'entreprise ont ainsi été récompensés et plus de 2 000 emplois créés. En 2011, ce sont 309 dossiers de candidatures qui ont été déposés, 37 lauréats régionaux et 9 lauréats nationaux récompensés.

- Se renseigner
Dépôt des candidatures : 31 mai 2012
www.talentsdescites.com

L'ACSE

Levier financier – (levier technique et expertise)

L'Agence de cohésion sociale et de l'égalité des chances est placée sous la tutelle du ministre de la ville.

L'Acsé contribue à soutenir des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. L'agence a été créée par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances pour renforcer l'action de l'État en faveur des habitants des 2 213 quartiers de la politique de la ville et pour promouvoir l'égalité des chances et la diversité.

L'Acsé gère l'essentiel des crédits spécifiques consacrés par l'État à ces priorités. A ces deux missions principales s'ajoute la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'Acsé est un établissement public national à caractère administratif

Elle dispose d'un budget d'intervention d'environ 400 millions d'euros pour 2011. L'agence finance quelques 15 000 organismes privés et publics pour mener les missions confiées par l'État. Les préfets sont les délégués de l'Acsé dans les départements et les régions. Ils animent les mesures nouvelles de la dynamique Espoir Banlieues, les programmes menés sur les 2 213 quartiers de la politique de la ville, le développement d'actions de prévention des discriminations pour promouvoir l'égalité et mettent en œuvre les orientations fixées par le comité interministériel de la prévention de la délinquance.

Elle peut financer des actions en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances. L'Acsé soutient les acteurs locaux impliqués dans la prévention des discriminations.

Par exemple l'Acsé propose aux employeurs son soutien pour mettre en place un programme adapté de prévention et d'action. Ce soutien se traduit par des formations « à la carte ». Plus de 2 000 personnes sont formées chaque année pour faciliter leur passage à l'action.

L'Agence propose également des diagnostics territoriaux débouchant sur des plans d'actions complets. Plus de 60 plans d'actions territoriaux sont aujourd'hui à l'œuvre. Et il n'y a pas que l'emploi. Au-delà, l'Acsé s'efforce aussi d'aider à la réduction des inégalités d'accès au logement, à la santé, à la culture ou à l'éducation. Des actions spécifiques sont aussi destinées à prévenir et diminuer l'iniquité de traitement dont peuvent être victimes les femmes ou encore les personnes âgées dans l'accès à leurs droits personnels et sociaux.

- Les chiffres

61 plans territoriaux de lutte contre les discriminations

7,1 M€ de crédits pour l'accès aux droits

2 100 personnes sensibilisées pour prévenir les discriminations

- Ses partenaires institutionnels

Le secrétariat général du comité interministériel à la ville qui assure la tutelle de l'Acsé et de l'Anru.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur les questions prioritaires comme l'accès à l'emploi, l'insertion et la gestion urbaine de proximité.

La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) les synergies portent sur la valorisation des bonnes pratiques

- Organisation territoriale

Les délégués départementaux de l'agence sont les préfets de département. Ces derniers inscrivent leur action dans le cadre contractuel et partenarial des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), dont la durée d'exécution a été prolongée jusqu'en 2014.

Les délégués régionaux de l'Acse sont les préfets de région qui, avec l'appui des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), conduisent certains programmes en propre et sont, par ailleurs, chargés de missions de coordination, d'animation, de contrôle et d'évaluation au niveau régional.

- Se renseigner

www.lacse.fr

CUCS/ LE DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES (VVV)

Levier technique et expertise - (levier financier)

Se reporter au site <http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/CUCS/> pour connaître l'existence d'un contrat urbain de cohésion sociale

- Les objectifs

Les opérations «Ville vie vacances» (VVV) permettent à des pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s en difficulté, de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires.

Ville vie vacances est un dispositif intégré de prévention de la délinquance s'adressant à des jeunes dont les conditions de vie produisent du danger pour eux-mêmes et qui peuvent être en situation de rupture et de conflits avec leur environnement. Il contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion.

De manière complémentaire aux dispositifs de droit commun, les activités proposées sont liées au sport, à la culture, à l'organisation de sorties et séjours ainsi que de chantiers.

Chaque année, le programme adopté par le conseil d'administration de l'Acse précise les objectifs propres à ce dispositif.

- La mise en œuvre du dispositif

Le dispositif VVV concerne en priorité les publics des sites dotés d'un CUCS. Il peut également s'adresser, dans des conditions limitées, aux jeunes en difficulté issus de quartiers non prioritaires et des communes concernées par un contrat local de sécurité (CLS) et/ou un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Enfin, dans des conditions exceptionnelles, il est possible de mener de telles opérations avec des jeunes filles en difficulté de zones péri-urbaines.

- Dépôt de candidatures

Se rapprocher de la DDCS qui assure le secrétariat de la cellule départementale du dispositif VVV.

- Se renseigner

Site internet de la Direction départementale de la cohésion sociale du département concerné

APPEL A PROJET Ville vie vacances

Levier technique et expertise - (levier financier)

Réunie régulièrement sous la présidence du préfet, la cellule départementale est l'instance d'animation, de sélection et de suivi des projets. Elle détermine la répartition financière et géographique des financements au regard des diagnostics réalisés et notamment des évolutions récentes de la délinquance.

Il est utile de promouvoir avec les élus locaux la tenue de cellules locales VVV qui permettront une mobilisation conjointe des acteurs du champ éducatif, préventif et répressif.

Afin d'établir un diagnostic pertinent et de rechercher la complémentarité des actions, le rapprochement avec les instances de prévention de la délinquance (CLSPD, mais également CLS et conseils départementaux de prévention) et d'éducation, tels que les contrats éducatifs locaux, les dispositifs de réussite éducative et école ouverte, doit être recherché.

Les services déconcentrés de l'État impliqués dans la politique de la ville et la prévention de la délinquance et ceux en charge des programmes en faveur de la jeunesse doivent, au regard de leur champ de compétences, contribuer à l'élaboration d'un programme départemental rigoureux établissant des critères de choix des territoires et des projets. A ce titre, il convient de se rapprocher des services de la prévention spécialisée.

5-LA HALDE PROGRESSIVEMENT REMPLACÉE PAR LE DÉFENSEUR DES DROITS

LA HALDE

Médiation-défense

- Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, publique ou privée.

De quoi est-il chargé ?

- de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics ;
- de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité ;
- de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Conformément à la loi organique n°2011-333 et la loi ordinaire n°2011-334 du 29 mars 2011, le Défenseur des droits succède au médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) à compter du 1^{er} mai 2011.

Le terme « Défenseur des droits » désigne aussi bien l'institution que la personne qui la préside : Dominique BAUDIS est le Défenseur des droits depuis le 22 juin 2011.

Le Défenseur des droits peut en outre se saisir d'office ou être saisi par les ayants droit de la personne dont les droits et libertés sont en cause.

Le Défenseur des droits fait respecter les droits et libertés et promeut l'égalité.

Concrètement, il remplit quatre missions :

- le Défenseur des droits défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité ;
- enfin, il veille au respect de la déontologie* par les personnes exerçant des activités de sécurité.

- Se renseigner

www.defenseurdesdroits.fr

6-LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AUX DROITS DES FEMMES

La loi n° 99-585 du 12 juillet 1999 a créé dans chacune des deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat, une délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Elles sont chacune composées de trente-six membres qui doivent être désignés de manière à représenter de manière équilibrée les groupes politiques, les différentes commissions permanentes, les hommes et les femmes.

Ces délégations ont pour mission d'informer le Parlement des conséquences, en termes de droits des femmes et d'égalité entre les hommes et les femmes, de la politique gouvernementale. À cette fin, elles assurent un contrôle et un suivi de l'application des lois. Elles peuvent également être saisies des projets et propositions de loi par le Bureau (à son initiative ou à la demande d'un président de groupe) ou par une commission (à son initiative ou sur demande de la délégation). Elles établissent alors des rapports et recommandations qui sont transmis aux commissions concernées par le sujet.

Les délégations peuvent demander à entendre les ministres et le Gouvernement à l'obligation de leur communiquer les informations utiles ainsi que les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU SÉNAT

Levier technique et expertise

Une délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a été instituée dans chacune des assemblées par la loi n° 99-585 du 12 juillet 1999.

La délégation du Sénat est chargée d'informer le Sénat de la politique suivie par le gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et assure, en ce domaine, le suivi de l'application des lois. Elle peut également être saisie sur un projet ou une proposition de loi.

- RAPPORT D'INFORMATION DE MME MICHELE ANDRE, FAIT AU NOM DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES N° 650 (2010-2011) - 21 JUIN 2011

Ce rapport retrace les différentes activités conduites en 2010-2011 par la délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et, en particulier, les positions qu'elle a défendues sur les cinq projets ou propositions de loi dont elle a été saisie : la réforme territoriale et son impact sur la parité, les violences au sein du couple, la dissimulation du visage dans l'espace public, la parité dans la gouvernance des entreprises ainsi que les conséquences de la réforme des retraites sur les retraites des femmes..

Le rapport rend également compte des travaux que la délégation a effectués sur le thème de réflexion qu'elle s'était donnée pour l'année 2010-2011 : « Égalité des femmes et des hommes dans le sport ».

Très masculin par ses origines, le sport constitue par bien des aspects le miroir grossissant des inégalités auxquelles sont confrontées les femmes dans la société. La pratique féminine sportive reste cantonnée à quelques disciplines ; le « plafond de verre » est omniprésent dans le monde sportif et le sport féminin de haut niveau fait souvent figure de « parent pauvre » face au sport masculin qui draine l'essentiel de l'attention médiatique.

Plusieurs leviers peuvent cependant contribuer à un rééquilibrage : l'action du ministère des Sports, les politiques conduites par certaines fédérations en direction des femmes, les initiatives intéressantes de certaines municipalités, ainsi que le rôle positif du sport à l'école qui constitue un précieux laboratoire de la parité et de la mixité.

Les exploits des sportives peuvent également constituer un formidable exemple pour réfuter les stéréotypes sexués qui cantonnent les femmes à certaines activités, et faire ainsi progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société tout entière.

La délégation formule 24 propositions pour développer la pratique sportive féminine sur l'ensemble du territoire et faire progresser l'égalité dans l'encadrement des politiques sportives et dans le sport de haut niveau.

Dans la perspective des prochains Jeux olympiques de Londres, elle appelle le Mouvement olympique à assurer pleinement le respect de trois principes consacrés par la Charte olympique : le principe de neutralité du sport qui s'oppose au port de signes religieux par les athlètes, le refus de toute discrimination fondée sur le sexe et le principe d'égalité entre femmes et hommes.

- Se renseigner sur les productions de la délégation du sénat :
www.senat.fr/rapports-classes/crddro.html

LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Levier technique et expertise

- MISSION DE LA DÉLÉGATION

La délégation a « pour mission d'informer l'Assemblée de la politique suivie par le gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. En ce domaine, elle assure le suivi de l'application des lois ».

Cette mission doit être accomplie « sans préjudice des compétences des commissions permanentes ou spéciales ni de celles [de la] délégation pour l'Union européenne ».

En outre, la délégation peut être saisie :

- sur les projets et propositions de loi sur les projets et propositions de loi par le Bureau de l'Assemblée, soit à son initiative soit à la demande d'un président de groupe ou par une commission permanente ou spéciale ;
- sur les textes soumis en application de l'article 88-4 de la Constitution, par la commission des affaires européennes.

- MODALITÉS D'INTERVENTION

La délégation peut demander à entendre les ministres, et le Gouvernement doit lui communiquer les informations utiles ainsi que les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En cas de saisine de la délégation sur un projet ou une proposition de loi, les travaux de la délégation donnent lieu au dépôt sur le Bureau de l'Assemblée d'un rapport comportant des recommandations, qui est transmis aux commissions compétentes et à la délégation pour l'Union européenne. Ce rapport est rendu public. La délégation publie en outre un rapport annuel d'activité qui peut comporter, le cas échéant, des propositions d'amélioration de la législation et de la réglementation en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La délégation de l'Assemblée et celle du Sénat peuvent décider de tenir des réunions conjointes.

- Se renseigner sur les travaux de la délégation au cours des différentes législatures :

Site internet : www.assemblee-nationale.fr/commissions/delf-index.asp

7- LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

CESE

Levier technique et expertise

Créée en février 2000 sur le modèle des délégations homonymes de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec lesquelles elle entretient un partenariat étroit, la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité assure une mission de veille, d'impulsion et de suivi sur la prise en compte du genre dans les travaux du CESE.

La délégation élabore également des études spécifiques ayant pour dénominateur commun la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes.

- Se renseigner

www.lecese.fr/decouvrir-cese/delegations/droits-femmes-egalite

8- LE CNFPT

CNFPT

Levier technique et expertise – (réseaux)

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public national, chargé de plusieurs missions liées à l'emploi et à la formation des agents des collectivités territoriales. Organisme paritaire présent sur tout le territoire, le CNFPT qui emploie plus de 2 200 personnes dispose d'un budget annuel d'environ 350 M€ alimenté, pour l'essentiel, par une cotisation versée par les collectivités locales, assise sur les traitements d'environ 1,7 million d'agents territoriaux.

Le CNFPT organise des événements d'importance nationale ou participe à de nombreuses manifestations au niveau local.

Il participe au congrès annuel de l'association des maires de France. Le CNFPT est également partenaire du groupe Moniteur depuis 2004 dans l'animation du Salon de l'emploi public, manifestation qui permet au grand public de découvrir la diversité et la richesse des métiers de la fonction publique territoriale.

Enfin, les différents structures de l'établissement organisent séminaires, rencontres, colloques au niveau régional ou interrégional, dont de nombreuses conférences régionales pour l'emploi et la formation qui réunissent tous les acteurs concernés, dans une région, par l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Enfin, le CNFPT offre un service global de formation : recueil des besoins, conseil, mise en œuvre, évaluation. Il conseille dans l'élaboration des plans de formation. Il assure par ailleurs l'accompagnement des projets des collectivités territoriales. Il participe au développement d'outils de formation pour agir contre les discriminations en partenariat avec la Halde et l'ACSE : Module de e-learning, diagnostic territoriaux stratégiques prennent régulièrement en compte la problématique posée par l'offre de pratique sportive des collectivités en direction des publics féminins. Cette prise en compte se décline sur des réflexions en termes de compétence territoriale, de compétence professionnelles et d'infrastructure sportive.

- Se renseigner
www.cnfpt.fr

CHAPITRE IV : LES DISPOSITIFS ET ACTEURS SUPRANATIONAUX ET EUROPÉENS

Au niveau européen, la question de la pratique sportive féminine ainsi que de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes a été abordée tant par les institutions, Parlement européen, Union européenne (UE), Conseil de l'Europe (Accord partiel élargi sur le sport ou APES, créé par une recommandation du Conseil de l'Europe de 2007), que par des réseaux, qui jouent un rôle primordial et complémentaire en liaison avec les institutions européennes.

Le Parlement européen

Le jeudi 5 juin 2003 une résolution sur les femmes et le sport a été adoptée par le Parlement européen à l'initiative d'une députée européenne française.

Elle est introduite par ces phrases : « Le sport féminin est l'expression du droit à l'égalité et à la liberté de toutes les femmes de disposer de leur corps et de s'inscrire dans l'espace public, indépendamment de la nationalité, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion ».

La résolution invite notamment les parties prenantes à :

- structurer la question « femmes et sport » ;
- développer le sport scolaire et le sport de loisir ;
- garantir l'égalité des droits dans le sport de haut niveau ;
- assurer la santé de l'athlète féminine ;
- renforcer la participation des femmes à la prise de décision.

L'Union européenne

L'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental de l'Union européenne. L'égalité figure comme un des objectifs essentiels de l'UE à partir du traité d'Amsterdam de 1996 et la Charte des droits fondamentaux de 2000 réaffirme l'interdiction de la discrimination ainsi que l'obligation de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

L'UE dispose depuis longtemps de textes légaux prohibant la discrimination fondée sur le sexe au travail et dans d'autres domaines de la vie quotidienne.

Les stratégies et outils suivants ont été mis en place :

- la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, renouvelée pour les années 2010-2015 (communication de la Commission en date du 13 novembre 2010).

Cette communication mentionne en particulier l'égalité dans la prise de décision, qui concerne particulièrement la situation des femmes dans les instances sportives internationales.

Parmi les actions clés à mettre en œuvre figure l'objectif d'une représentation au minimum de 40% de chacun des sexes dans les comités et les groupes d'experts établis par la commission.

- la feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- l'eurobaromètre¹⁰, basée sur enquête européenne qui s'est déroulée en 2009, a constaté que les femmes pratiquent moins d'activités physiques que les hommes quel que soit le pays étudié.

Le Conseil de l'Europe

L'approche du genre est intégrée à toutes les politiques européennes. Elle fait partie de la recommandation CM/Rec (2007)13 du Conseil de l'Europe¹¹, Par ailleurs, l'accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES¹² ou EPAS), a demandé aux 34 pays signataires de prendre en compte l'approche intégrée du genre dans tout débat politique. CF.

1 - LE FOND SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

FSE

Levier financier (ONG)

Le FSE a été créé en 1957 par le traité de Rome. Il est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Avec le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le Fonds de cohésion, le Fonds social européen est l'un des trois Fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne.

Le FSE représente près de 10% du budget total de l'Union Européenne avec un investissement de plus de 10 milliards d'euros par an dans l'ensemble des États Membres. Pour la période 2007-2013, la contribution du FSE représente plus de 75 milliards d'euros dans la création et l'amélioration des emplois.

Le FSE soutient les projets des organismes publics ou privés visant les priorités suivantes :

- adapter les travailleurs et les entreprises aux évolutions économiques ;
- favoriser le retour et le maintien dans l'emploi ;
- intégrer les personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dans l'emploi ;
- améliorer le système d'éducation et de formation ;
- promouvoir les partenariats et renforcer la capacité des services publics, des partenaires sociaux et des ONG en matière d'accès au marché du travail.

Le FSE bénéficie ainsi aux groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion, comme les travailleurs âgés afin de favoriser la reconnaissance de leur expérience professionnelle, les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les salariés bénéficiant peu de la formation professionnelle ou les femmes par des mesures actives en faveur de l'égalité professionnelle...

¹⁰ http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_334_fr.pdf

¹¹ <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1194619&Site=CM>

¹³ http://www.coe.int/t/dg4/epas/default_fr.asp

Le FSE n'accorde pas d'aide directe aux personnes.

Le site officiel du Fonds social européen édite un recueil de bonnes pratiques de l'égalité entre les hommes et les femmes

Vous pouvez le télécharger :

www.fse.gouv.fr/IMG/recueil_h_f_2008.pdf

Il édite également une plaquette de la Commission européenne sur le FSE et l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2007-2013 :

www.fse.gouv.fr/IMG/tp_gender_fr%281%29.pdf

2 - LA COMMISSION SPORT DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION SPORT DE L'UE

Levier technique et expertise

Le sport constitue un aspect essentiel de la vie de millions de citoyens européens. Même s'il ne ressort pas directement de la compétence de l'UE, de nombreuses politiques de l'Union concernent, et sont concernées par le sport.

La Commission européenne reconnaît le rôle essentiel du sport dans la société européenne. Le 11 juillet 2007, elle a adopté le Livre blanc sur le sport, qui constitue son premier document complet dans ce domaine.

Le sport dispose d'un potentiel important en tant qu'outil de promotion de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale dans les sociétés européennes.

Il permet aux citoyens d'interagir et de rejoindre des réseaux sociaux, il aide les migrants à développer des rapports avec d'autres membres de la société et il permet de tendre la main aux personnes défavorisées ou aux groupes faisant l'objet de discriminations ou risquant d'y être confrontés. En contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois, il peut aussi aider à revitaliser les zones défavorisées. Certains États membres utilisent déjà le sport comme outil et indicateur dans leurs politiques sociales, dans le cadre de la méthode ouverte de coordination sur la protection sociale et l'inclusion sociale.

Il est donc de la plus grande importance de promouvoir une approche globale du sport. Tous les résidents de l'Union européenne doivent y avoir accès. Il convient en outre de prendre en compte les besoins spécifiques des groupes sous-représentés. Le sport doit jouer un rôle dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'intégration des personnes handicapées.

LE LIVRE BLANC DU SPORT

Levier technique et expertise

Après une longue période de consultation publique avec le mouvement sportif (dont le CNOSEF), les États membres de l'UE ainsi que les citoyens européens, la Commission européenne a publié le 11 juillet 2007.

Le Livre Blanc sur le sport adopté en juillet 2007 par la Commission européenne ainsi que la Communication de la Commissaire en date du 18 janvier 2011 présentée après la mise en œuvre du traité de Lisbonne, qui reconnaît le sport comme compétence communautaire, abordent la question du sport féminin sous l'angle de l'absence de discriminations dans le sport, dans la rubrique du rôle social du sport.

http://ec.europa.eu/sport/white-paper/white-paper_fr.htm

SOUTIEN DU SECTEUR PUBLIC

Levier financier

Tous les États membres de l'UE disposent d'une législation visant à apporter une aide à différents niveaux (national, régional, local/municipal) aux activités de loisirs, notamment au sport.

Seule l'implication du secteur public est en mesure de garantir l'égalité des chances et le libre accès aux activités sportives. Même si certaines organisations sportives sont autonomes financièrement, la plupart dépendent des fonds publics.

Au niveau européen, le financement public du sport figure au programme des directeurs des sports et des ministres des sports européens depuis un certain nombre d'années. La Commission souhaite contribuer à ce débat de manière constructive, en respectant pleinement le cadre juridique européen inhérent.

- Se renseigner

http://ec.europa.eu/sport/index_fr.htm

WILD

«Wild» est l'un des trois programmes (avec «Enter» et «Olympia») destinés à la promotion du sport féminin et financés dans le cadre de l'Action préparatoire 2009 de la Commission européenne.

Il a pour objectif d'accompagner des femmes soutenues par leur organisation sportive à prendre des responsabilités au niveau international en leur proposant une formation adéquate.

L'Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) est à l'initiative de ce projet coordonné par le Conseil central du loisir sportif britannique (Central Council of Physical Recreation ou CCPR), membre de la Confédération du sport britannique.

Le programme s'est déroulé du 13 avril 2010 au 16 février 2011 ; pour un budget global de 318 415,00 €, il a été financé à hauteur de 254 665,00 € par une subvention de la Commission européenne.

En France, six candidates ont suivi ce programme avec trois sessions internationales et trois sessions nationales (organisées par le CNOSEF). Ces sessions ont permis d'appréhender la prise de parole en public, la connaissance du mouvement sportif français, la communication interculturelle... Chaque participante a présenté un projet pour devenir dirigeante au sein d'une fédération nationale ou internationale.

ENTER

Le programme «Enter» offrait des similitudes avec le programme «Wild» mais il ne faisait pas partie de l'action préparatoire 2009 financée par la Commission européenne. Il était inclus dans un autre programme de l'Union européenne (UE), le programme Leonardo de Vinci, principal outil communautaire en matière de formation professionnelle.

Plusieurs projets de ce programme visaient à encourager les femmes à suivre des formations menant à des professions traditionnellement considérées comme des bastions masculins. Ces projets concernant la promotion de l'égalité des genres reposaient essentiellement sur la diffusion d'expériences et l'échange de bonnes pratiques.

Il a été conçu pour des élues et des cadres fédéraux, qui souhaitaient se présenter à une élection internationale et qui étaient soutenues par leur fédération. Les participantes étaient accompagnées dans leur démarche par un tuteur et elles bénéficiaient de sessions de formation.

Le montant de la subvention de l'Union européenne au CNOSF était d'un montant de 20 000,00 €.

Par ailleurs, dans le cadre de sa présidence de l'Union européenne (deuxième semestre 2011), la Pologne a choisi d'organiser une conférence à Wroclaw les 18 et 19 juillet 2011 sur le thème « du bénévolat au leadership dans le sport ». Au cours de cette conférence, le thème de l'égalité hommes/femmes a été abordé. Les interventions ont porté sur des exemples de succès constatés par un management assuré par des femmes ainsi que sur la nécessité d'augmenter le nombre de femmes entraîneuses.

OLYMPIA

Le promoteur du projet est l'Association italienne du sport pour tous (UISP) ; il s'est déroulé du 7 janvier 2010 au 31 mars 2011.

L'objectif était de développer des chances égales pour les hommes et les femmes dans et par le sport. Dans le cadre de sa feuille de route pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2006-2010), la Commission européenne encourageait l'intégration des questions de genre dans toutes les activités liées au sport (gendermainstreaming ou approche intégrée du genre) en insistant sur l'accès des femmes aux postes de décision dans le sport.

La discrimination liée au genre étant un sujet de nature transversale, différents acteurs étaient concernés : administration, media, secteur associatif sportif.

Le projet avait pour but de procéder à une analyse des différentes structures sportives afin de diffuser des informations concernant des postes de gestion ou de direction à destination des femmes.

Le budget global du programme était de 274 100,00 € et la subvention de la Commission européenne de 198 700,00 €.

Au-delà de la formation à l'accès aux responsabilités, l'Union européenne a également été partenaire de projets spécifiques à certaines disciplines.

« En finir avec l'écart lié au genre dans l'athlétisme en Europe »

Ce projet financé par l'Union européenne dans le cadre de l'action préparatoire 2009 a été initié par la fédération d'athlétisme des Pays-Bas (KNAU).

Il s'est déroulé du 1er décembre 2009 au 31 janvier 2011. Les différents éléments constitutifs en étaient les suivants : mise en place de formations à l'intention des athlètes, (travaux sur internet), mise en place de formations à l'intention des dirigeants actuels, des fédérations d'athlétisme, formations pour les futures femmes dirigeantes, diffusion d'articles sur ce thème dans des revues scientifiques, rapports et articles divers, établissement de contacts avec des organisations nationales, présentation du sujet lors de conférences au niveau tant national qu'international.

Le budget global était de 395 586,00 € et le projet a reçu une subvention de la Commission européenne d'un montant de 215 486,00 €.

3 - LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe, par le biais de l'accord partiel élargi du sport a intégré dans ses missions le domaine sportif.

Les objectifs de l'APES sont la promotion du sport et des valeurs positives qu'il représente, la mise au point de normes internationales et l'établissement d'un cadre pour une plateforme paneuropéenne de coopération intergouvernementale en matière de sport, mais il veut aussi aider les autorités publiques des États membres de l'Accord, les fédérations sportives et les ONG à promouvoir le sport et à le rendre plus sain et plus juste dans le cadre d'une meilleure gouvernance.

C'est une avancée importante, car cet accord, permet de présenter des recommandations auprès des pays européens. Les pays signataires s'engagent à intégrer, à chaque niveau du débat décisionnel quelque qu'il soit, la question du genre.

- Se renseigner

www.coe.int/t/dg4/epas/default_fr.asp

L'APES

Levier technique et expertise

Lors de la réunion plénière annuelle du Comité de direction de l'APES en juin 2011, les délégués de l'APES ont eu pour la première fois un échange de vues sur les activités concernant les femmes et le sport, priorité de l'année 2012. Ils ont confirmé que l'APES devait poursuivre ses travaux dans ce domaine : études et publications sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la pratique sportive à tous les niveaux, du loisir à la compétition, conférences politiques, activités de formation et de sensibilisation.

Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'améliorer la situation actuelle et se sont déclarés favorables au lancement du processus de rédaction d'un projet de recommandation sur l'approche intégrée du genre dans le sport, en s'inspirant de recommandations élaborées dans le domaine de l'éducation et de la santé.

L'APES est un partenaire important d'associations non-gouvernementales comme l'EWS (European women and sport), qui regroupe des gouvernements et des organisations sportives des pays européens sous la thématique femme et sports.

D'autres pays européens développent des projets à l'intention de populations ciblées ou de disciplines spécifiques, dans le but de développer l'accès à la pratique sportive.

L'APES a édité un guide qui recense des bonnes pratiques dans huit pays du Conseil de l'Europe, parmi lesquelles :

- The kick for girls, programme mis en place en Allemagne depuis 2009, qui permet à des jeunes filles de pratiquer le football, et de développer une vie sociale en dehors de l'école ;
- Un programme d'activités physiques à l'intention des femmes d'une cinquantaine d'années qui ne pratiquent plus d'activités physiques depuis la fin de la guerre en Bosnie mis en place par l'université de Sarajevo depuis le mois de septembre 2011 ;
- Un programme pour toutes les femmes qui ne pratiquent aucune activité physique ou qui pratiquent en dehors d'une structure encadrée, mis en place par le comité national olympique slovaque.

- Se renseigner

Télécharger la fiche de renseignement sur l'APES

www.coe.int/t/dg4/epas/Resources/2012/Fact_sheet_EPAS_2012/10F%20FICHE%20D%27INFO%20APES%202012.pdf

4 - LES ASSOCIATIONS NON GOUVERNEMENTALES EUROPEENNES

Elles réunissent des experts, et expertes de la thématique du sport et de l'approche intégrée du genre.

Leurs existences font prendre consciences de l'existence, quelque soit le pays européen, de discriminations dans le monde sportif européen. Leurs connaissances, leurs échanges permettent de modéliser les bonnes pratiques.

Elles proposent des formations à l'attention de femmes européennes, issues des fédérations, issues de clubs afin de les former à la prise de responsabilités.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES (CIF)

Médiation -défense - (réseaux)

Le Conseil international des femmes (International council of women (ICW)) est une organisation pour la promotion des droits des femmes fondée en 1888 aux États-Unis.

L'organisation regroupe environ soixante-dix conseils nationaux des femmes de différents pays.

Cette organisation non gouvernementale a le statut consultatif auprès de différents organes des Nations unies : Ecosoc, ILO, FAO.

- Son but

- Promouvoir l'égalité des droits et des responsabilités des hommes et des femmes dans tous les domaines en éliminant toute discrimination basée sur la naissance, la race, le sexe, la langue, la religion ;
- Soutenir tous les efforts en faveur de la paix par la négociation, l'arbitrage et la conciliation ;
- Favoriser l'insertion des femmes dans le développement et dans les organismes de décision ;
- Renforcer l'entente et la compréhension mutuelle entre les femmes grâce aux contacts internationaux.

- Se renseigner

13, rue Caumartin
75009 Paris France
Tel.: 01 47 42 19 40
Fax : 01 42 66 26 23
info@icw-cif.com
www.icw-cif.org

**EUROPEAN NON-GOVERNMENTAL SPORTS ORGANIZATION
(ENSGO)**

Réseaux

Cette organisation non gouvernementale est constituée de confédérations nationales des sports et de comités olympiques nationaux. Elle regroupe aujourd'hui 40 organisations nationales dont 27 comités olympiques, 13 confédérations et une organisation comme observateur. Ses missions principales sont de défendre et de promouvoir l'indépendance et/ou l'autonomie des sports en Europe et d'assister ses organisations-membres à remplir leurs devoirs d'organisations faitières nationales.

ENSGO est la seule organisation sportive européenne à avoir obtenu le statut de consultant du Conseil de l'Europe et elle est à ce titre membre de l'APES.

Elle est également partenaire de l'Union européenne en ce qui concerne le rôle sociétal du sport.

- Se renseigner

www.engso.eu

EUROPEAN WOMEN AND SPORT (EWS)

Réseaux

Il s'agit d'un réseau européen constitué d'une quarantaine de pays, créé en 1994 par la déclaration de Brighton pour l'égalité entre hommes et femmes dans le sport. La neuvième conférence « femmes et sports », en octobre 2011 a été organisée à Londres.

EWS dispose d'un réseau sur la thématique « femmes et sports » important et analyse les bonnes pratiques dans chaque pays européen afin de promouvoir la place de la femme dans les mouvements sportifs.

La présidence est assurée par Evelynna Giorgades, Chypre et nous disposons d'une représentante française au comité directeur, en la personne de Mme Carole BRETTEVILLE.

Il est reconnu en tant qu'expert européen dans l'approche intégrée du genre.

« European women and sport » est un réseau européen de personnes et d'organisations issues de 44 pays d'Europe. Il est composé d'un comité directeur, composé de six membres, dont Chypre assure aujourd'hui la présidence.

EWS est titulaire d'un siège au comité de direction d'International working group (IWG).

Les objectifs d'EWS sont d'animer un réseau européen de femmes et d'hommes pour lutter contre les discriminations liées au genre dans le sport, et d'organiser tous les deux ans (la durée d'un mandat du comité directeur et de sa présidence) une conférence européenne.

Cette conférence s'articule autour de tables rondes et d'exposés animés par des experts travaillant sur la question du genre dans le sport. Elle a pour but de réfléchir aux avancées observées dans la lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes, et de dégager des préconisations pour l'avenir. La dernière conférence qui s'est tenue à Londres, en septembre 2011 a été co-organisée par EWS et l'APES, qui a insisté sur l'importance du « gendermainstreaming ». (ou approche intégrée du genre).

Regroupant plus de 400 délégués, cette conférence a abordé des sujets lors d'ateliers tels que « plus de femmes, plus de médailles », l'approche du genre dans le sport, la valeur commerciale du sport féminin. Elle a permis de faire le point sur les progrès et les avancées de tout le mouvement sportif européen concernant la place de la femme dans le sport.

La prochaine conférence abordera le thème de la médiatisation des athlètes féminines.

La conférence est également un lieu d'échanges de bonnes pratiques. Certains pays européens mettent en place des actions sur l'approche intégrée du genre, afin d'aider le mouvement sportif national à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le guide sur l'approche intégrée du genre dans les politiques sportives locales espagnoles. Ce guide, de nature pédagogique, a été lancé en 2009 ; il explique comment insérer la question du genre dans les activités sportives au niveau municipal et régional, et envisage le problème de l'encadrement des activités sportives par les femmes. Il a fait l'objet d'une présentation lors de cette conférence.

- Se renseigner

www.ews-online.org/en

INTERNATIONAL WORKING GROUP OF WOMEN AND SPORT (IWG)

Réseaux

Créé en 1994 à l'issue de la Conférence mondiale de Brighton, cette organisation rassemble 450 membres, soit indépendants, soit appartenant à des gouvernements. Cette conférence s'est terminée par l'adoption de la déclaration de Brighton adoptée par 280 délégués de 82 pays.

IWG se définit avant tout comme un catalyseur à la structure très souple; l'organe essentiel est un comité de liaison réunissant un représentant par continent et

deux associations ainsi que 3 membres cooptés. Elle est coprésidée par les deux pays organisateurs des deux conférences successives afin qu'une continuité soit assurée dans le traitement des sujets et elle limitée, de fait, une présidence à un seul mandat. IWG est un organe de coordination composé de représentants des principaux gouvernements et des organisations non gouvernementales. Il vise à être un catalyseur pour la promotion et l'autonomisation des femmes et du sport au niveau mondial.

Les objectifs du Groupe de travail international sur les femmes est de renforcer la présence des médias pour les femmes dans le sport et à encourager les femmes à prendre des responsabilités à des postes de direction.

Le siège administratif d'IWG se situe maintenant en Finlande, à Helsinki. IWG participe aux différentes conférences mondiales depuis 1994 et dont la première édition s'est tenue à Brighton. Actuellement, IWG est coprésidé par la Finlande et l'Australie, laquelle a organisé la dernière Conférence en 2010 à Sydney. Cette dernière a laissé en héritage le 'Sydney scoreboard', outil, qui permet de tenir une comptabilité très précise et détaillée des élues des différents pays dans les instances dirigeantes des organisations sportives et qui est régulièrement mis à jour. La réunion annuelle de 2011, qui se déroulait en Europe, a été accueillie par la France, ministère français des sports et Comité national olympique et sportif français (CNOSF) les 25 et 26 mai 2011. A cette occasion la co-présidente finlandaise, ancienne directrice des sports de son pays, et accompagnée des représentantes des cinq continents, a eu l'occasion de participer à une réunion avec la ministre des sports française comportant des sportives françaises de haut niveau et des responsables du sport féminin, ainsi que de rencontrer le président du CNOSF.

En 2012, la réunion annuelle a pris place à Tokyo les 19 et 20 avril 2012.

Le titre de la prochaine conférence, qui se tiendra à Helsinki du 12 au 15 juin 2014 a été décidé lors de cette réunion: « conduire le changement, être le changement ». Cette date symbolique correspond au vingtième anniversaire de la Conférence de Brighton, première Conférence organisée par IWG; l'actualisation du nombre de signataires de la Déclaration de Brighton sera à l'ordre du jour.

La 6^{ème} conférence mondiale sur les femmes et le sport aura lieu à Helsinki, du 12 au 15 juin, 2014. Cette conférence mondiale sera organisée sous le patronage de l'IWG. Les Informations sur les dernières conférences mondiales sont également disponibles sur le site de IWG

- Se renseigner
www.iwg-gti.org

LE LOBBYING EUROPEEN DES FEMMES (LEF)

Réseaux

- Historique

Le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus grande organisation d'associations de femmes dans l'Union européenne. Fondé en 1990, le LEF est une organisation non gouvernementale qui rassemble plus de 2000 organisations de femmes un peu partout en Europe.

Le Secrétariat du LEF est basé à Bruxelles, mais le LEF compte des organisations membres dans 28 États membres de l'UE.

Le Lobby européen des femmes vise réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, à éliminer toutes les formes de discrimination envers les femmes, à faire respecter les droits humains des femmes, à éradiquer la violence envers les femmes, à favoriser la prise en considération systématique de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques de l'Union européenne.

Le LEF travaille dans différents domaines, tels que la situation économique et sociale des femmes, les femmes dans la prise de décision, la violence envers les femmes, la diversité des femmes, etc.

Le LEF travaille principalement avec les institutions de l'Union européenne : le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des Ministres de l'UE.

- Objectifs

- Assurer le relais entre les organisations de femmes et les institutions européennes ;
- Faciliter le dialogue et les échanges entre les citoyen-ne-s et les responsables politiques européen-ne-s ;
- En vertu du statut consultatif dont il jouit auprès du Conseil économique et social des Nations unies et du Conseil de l'Europe, le LEF œuvre également à la promotion de l'égalité femmes-hommes et représente ses membres au niveau international et peut participer à des conférences internationales comme la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin (1995) et son suivi.

- Principales activités

- Veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes reste visible et centrale dans le processus politique de l'Union européenne, par le biais des membres à l'échelon national, et directement auprès des responsables politiques européenne-s, afin d'influencer et d'élaborer de nouvelles politiques pour réaliser l'égalité.
- Jouer le rôle d'un service d'information général, par l'intermédiaire du téléphone, du courriel, du Site internet, de bulletins d'information, de communiqués de presse, au bénéfice d'une grande variété de personnes et d'organisations, y compris les députés au Parlement européen et autres responsables politiques.
- Assurer le suivi de la politique et de la législation de l'UE ; publier des analyses et des notes d'informations à l'attention des membres, et à l'attention du Parlement européen et de la Commission européenne ainsi qu'aux gouvernements.
- Entreprendre des actions de lobbying au niveau européen sur plusieurs questions ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes ; soutenir les activités et les campagnes de nos membres à l'échelle nationale.
- Travailler en partenariat avec des ONG des droits des femmes partout dans la région européenne et dans le monde afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Vision de l'Europe

- Le LEF promeut la vision d'une Europe pacifique et démocratique construite sur les droits humains, l'égalité, la paix et la solidarité.
- Le LEF promeut l'égalité des droits pour les femmes et les hommes à accéder aux ressources sociales, culturelles et économiques pour approfondir leur intégrité personnelle et leur capacité de choix.

- Le LEF réunit des associations non gouvernementales de femmes à travers toute l'Europe ; il travaille avec elles de façon démocratique à promouvoir l'égalité des sexes dans toutes les politiques de l'Union et à parvenir à une complète parité démocratique à tous les niveaux.

- Son organisation

Le LEF rassemble un large éventail d'ONG de femmes. Nos affiliées se composent d'une part de coordinations nationales, et d'autre part d'organisations européennes. En Octobre 2008, le LEF comptait 30 coordinations nationales. En outre, 20 grands réseaux européens et internationaux sont également membres du LEF.

Le LEF est une organisation démocratique dotée de procédures transparentes de communication, de décision et de responsabilité. Les membres effectifs se réunissent une fois par an lors de l'assemblée générale, qui rassemble une centaine de déléguées et décide du programme d'activités, vote sur les questions financières et élit tous les 2 ans un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se compose de 40 membres et se réunit quatre fois par an pour se prononcer sur les actions à mener, les priorités du LEF, etc. Le Conseil est aussi fréquemment consulté sur les activités du LEF au quotidien.

- Se renseigner

Lobby européen des femmes (LEF)

18, rue Hydraulique

1210 Bruxelles Belgium

ewl@womenlobby.org

tel. : +32 2 217 90 20

fax : +32 2 219 84 51

www.womenlobby.org

ONU FEMME

Levier technique et expertise – (réseaux)

ONU Femmes, une nouvelle entité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, créée par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2010 afin de promouvoir les droits des femmes dans le monde.

Mme Michelle BACHELET assure la présidence de cette entité. Les objectifs d'ONU Femme sont l'aide aux nations en matière de prise en compte de la question de genre dans l'élaboration des lois et des politiques et de mise en place de stratégies visant à tenir les engagements nationaux pris en faveur de l'égalité des sexes. La France se trouve parmi les pays précurseurs en ce domaine au travers des lois adoptées en faveur de la parité en politique et de l'accès des femmes aux responsabilités dans l'entreprise.

La création d'ONU Femmes s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'ONU qui vise à regrouper les ressources et les mandats pour en accentuer l'impact.

ONU Femmes a principalement pour rôle :

- d'appuyer des organes intergouvernementaux, tels que la Commission de la condition de la femme, dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes mondiales ;
- d'aider les États Membres à appliquer ces règles, et est prêt à fournir un appui technique et financier approprié aux pays qui le demandent et à forger des partenariats performants avec la société civile ;
- de demander des comptes au système des Nations unies sur ses propres engagements en faveur de l'égalité des sexes, avec notamment un suivi régulier des progrès enregistrés dans l'ensemble du système.

- RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES DU MONDE ENTIER

Au cours des dernières décennies, l'ONU a fait d'énormes progrès dans la défense de l'égalité des sexes, notamment grâce à des accords historiques comme la déclaration et le programme d'action de Beijing ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Non seulement l'égalité des sexes est un droit humain fondamental, mais sa réalisation a d'importantes retombées socio-économiques. L'autonomisation des femmes nourrit des économies florissantes et soutient la productivité et la croissance.

Pourtant, les inégalités de genre restent profondément ancrées dans toutes les sociétés. Les femmes n'ont pas toujours accès à un travail décent et doivent surmonter la ségrégation des emplois et les écarts de rémunération entre les sexes. On leur refuse trop souvent l'accès à l'éducation et aux soins de base. Partout dans le monde, elles sont également de violences et de discriminations. Elles sont sous-représentées dans les processus décisionnels politiques et économiques.

Pendant de nombreuses années, l'ONU a été confrontée à d'importants obstacles dans la promotion de l'égalité des sexes sur toute la planète, parmi lesquels figurent l'insuffisance des fonds et l'absence d'une agence servant de figure de proue reconnue pour piloter les activités liées aux questions de genre.

ONU Femmes a été créée pour relever de tels défis. L'organisation défend ardemment la cause des femmes et des filles et leur permet de mieux se faire entendre aux niveaux mondial, régional et local.

Fidèle à la vision de l'égalité pour tous et pour toutes inscrite dans la Charte des Nations unies, ONU Femmes œuvre, entre autres, pour

- l'élimination de toute discrimination à l'encontre des femmes et des filles ;
- l'autonomisation des femmes ;
- l'égalité entre hommes et femmes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité.

- LES ACTIONS MENÉES PAR ONU FEMMES

ONU Femmes travaille sur deux fronts. Il appuie les négociations politiques internationales en vue d'élaborer des normes relatives à l'égalité des sexes approuvées au niveau mondial. Et il aide les États membres des Nations unies à appliquer ces normes en fournissant son expertise et son appui financier. ONU Femmes aide

également d'autres parties du système des Nations unies dans leurs efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes au niveau d'une large gamme de questions liées aux droits fondamentaux et au développement humain.

- PROGRAMME ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans les pays qui demandent son aide, ONU Femmes travaille avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour les aider à mettre en place les politiques, lois, services et sources d'information dont les femmes ont besoin pour progresser vers l'égalité. Il s'appuie sur ses considérables connaissances et expérience concernant les interventions qui fonctionnent le mieux dans un environnement donné, et ce qui est le plus efficace pour débloquer les situations et entraîner des progrès nationaux rapides vers la réalisation des engagements nationaux et internationaux pris envers les femmes.

- Se renseigner (en anglais) :

www.unifem.org/gender_issues/

www.unifem.org/worldwide/

www.un.org/womenwatch/daw/TechnicalCooperation/index.htm

- LES DEUX FONDS DE SUBVENTIONS

ONU Femmes fournit des subventions à des programmes novateurs à fort impact, réalisés par des agences gouvernementales et des groupes de la société civile par l'intermédiaire de deux fonds : le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale pour mettre fin à la violence contre les femmes.

Initiative multidonateurs, le Fonds pour l'égalité des sexes se consacre aux programmes qui renforcent les opportunités économiques des femmes et/ou leur participation politique aux niveaux local et national.

Géré par ONU Femmes au nom du système des Nations unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies travaille à éliminer toutes les différentes formes de violence sexiste qui sapent les droits des femmes à travers le monde.

- Se renseigner

- le Fonds pour l'égalité des sexes: (www.unwomen.org/how-we-work/fund-for-gender-equality)

- le Fonds d'affectation spéciale pour mettre fin à la violence contre les femmes : (www.unwomen.org/how-we-work/un-trust-fund)

- COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Organe de prise de décisions politiques au niveau mondial, la Commission de la condition de la femme (CSW) est une commission fonctionnelle du Conseil économique et social des nations unies (ECOSOC), consacrée exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de la femme. Chaque année, des représentant(e)s des États Membres se réunissent au Siège des nations unies à New York pour évaluer les progrès accomplis au niveau de l'égalité des sexes, identifier les défis, établir des normes mondiales et élaborer des politiques concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes et la promotion des femmes à travers le monde.

CSW 2012

La 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme aura lieu au Siège des Nations unies, à New York, du 27 février au 9 mars 2012. Des représentants des États membres, des entités des Nations unies et des organisations non gouvernementales accréditées à l'ECOSOC (ONG) de toutes les régions du monde participeront à la session. La session de deux semaines comprendra une table ronde de haut niveau, des dialogues et des groupes interactifs ainsi que des manifestations parallèles.
www.unwomen.org/csw/csw55

- AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX

Outre la Commission de la condition de la femme, ONU Femmes présente des informations régulières sur les questions liées aux droits des femmes à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité. Il entretient la base de données du Secrétaire général des Nations unies sur la violence contre les femmes, qui contrôle les mesures prises par les États Membres des Nations unies et les organisations des Nations unies pour mettre fin à la violence contre les femmes. ONU Femmes appuie également les efforts déployés pour faire avancer la réalisation des engagements internationaux pris en faveur de l'égalité des sexes lors des négociations internationales au sujet de questions de développement spécifiques telles que la migration et les changements climatiques.

- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION

ONU Femmes fait partager son expertise interne grâce à une série de programmes de formation à l'intention des gouvernements nationaux, souvent organisés en conjonction avec d'autres organisations des Nations unies. Ceux-ci permettent de renforcer les compétences et les capacités nationales, y compris au niveau des mécanismes pour les femmes, en perspective d'actions visant à promouvoir les droits fondamentaux de la femme, à mettre fin à la violence contre les femmes et à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et budgets nationaux.

- RÉUNIONS DE GROUPES D'EXPERTS

Des réunions de groupes d'experts aident ONU Femmes à fournir des contributions utiles pour les discussions sur le thème prioritaire annuel de la Commission de la condition de la femme ainsi que pour les rapports les plus importants. Chaque groupe rassemble des experts de premier plan pour mener à bien des recherches et des analyses de pointe, identifier les bonnes pratiques au niveau de la réalisation de l'égalité des sexes et élaborer des recommandations politiques indépendantes. Les experts sont issus du monde universitaire, des gouvernements, de la société civile, des Nations unies ainsi que d'autres organes régionaux et internationaux.

- COORDINATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

ONU Femmes dirige et coordonne les initiatives globales déployées par le système des Nations unies en vue d'appuyer la pleine réalisation des droits et des opportunités des femmes. Il fournit son expertise pour ce qui est d'intégrer l'égalité des sexes dans les programmes des autres organisations des Nations unies, et par le biais d'un contrôle régulier. Il aide le système des Nations unies à respecter ses engagements internes en faveur des femmes. En qualité de président du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes des Nations unies, ONU Femmes aide à orchestrer les initiatives des 25 organisations des Nations unies en vue de promouvoir l'égalité des sexes au sein du système des Nations unies.

5 - LES THINK-TANKS

Un think tank ou laboratoire d'idées (traduit littéralement signifie réservoir d'idées) est une institution de droit privé, en principe indépendante des partis, à but non lucratif, regroupant des experts et qui produit des études et des propositions dans le domaine des politiques publiques.

SPORT ET CITOYENNETÉ

Levier technique et expertise

«Sport et citoyenneté» est une association à but non lucratif dont la vocation est essentiellement philanthropique et philosophique.

L'association Sport et citoyenneté exerce une mission d'intérêt général. Elle a pour but et objet social l'étude et la promotion des valeurs fondamentales du sport, afin de les mettre au service de la société à travers chaque citoyen.

A ce titre elle mène notamment des actions dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.

L'association essaie d'atteindre ses objectifs via :

- un journal trimestriel ;
- un site internet ;
- des forums de discussion, des colloques et des galas de bienfaisance ;
- la subvention de projets et d'actions concrètes en lien direct avec l'objet de l'association ;
- le conseil aux personnes physiques (sportifs, artistes et autres personnalités) ou morales (associations, collectivités locales, État, entreprises ...) désirant s'engager dans des actions en lien direct avec l'objet de l'association ;
- la mise en place d'une campagne de communication annuelle sur un des thèmes d'actualité traités par l'association.

«Sport et citoyenneté» est le think tank européen consacré à l'étude de l'impact sociétal du sport. Il offre un forum de réflexion et un véhicule de plaidoyer concernant l'avenir des politiques sportives. Plus d'une centaine d'experts européens sont impliqués.

Le but de «Sport et citoyenneté» est d'être une plateforme visant à mettre le sport en avant dans la société européenne. La philosophie de l'organisation a toujours été basée sur la mutualisation d'expérience et des collaborations gagnant-gagnant.

La société industrielle avait déjà amené un questionnement sur la place des genres. Avec la société postindustrielle, qui met l'individu au cœur de tout, l'actualité de ce questionnement s'est encore renforcée. Face à ces nouvelles revendications (recherche du bien être, égalité des chances mais aussi narcissisme de la société post industrielle...) les femmes cherchent à s'approprier une partie de l'espace sportif et c'est dans ce sens aussi naturellement que « Sport et citoyenneté » consacre un de ses cinq réseaux thématiques européens à cette question.

La conférence de Brighton en 1994 a initié ce mouvement. Mais aujourd'hui qu'en est-il ? Si les lignes de front commencent à bouger, le sport peut-il (encore) être un vecteur de changement, un espace de revendication pour mettre à bas le plafond de verre ? C'est justement le point de départ de la réflexion de ce réseau, une réflexion qui vient comme une suite logique aux précédents travaux menés par « Sport et

citoyenneté » : publication d'une revue « Femmes et sport » en septembre 2008, organisation d'une table ronde « Sport et femmes : quels enjeux pour l'Europe ? » en janvier 2009 au Parlement européen.

Le réseau a reçu le soutien de la Commission européenne pour la période 2011-2012 (Programme d'action de l'Europe pour les citoyens - Action 2 - Une société civile active en Europe, Mesure 3 - Soutien aux projets de la société civile lancés par des organisations), qui a pu lancer ses travaux.

Échange de bonnes pratiques, collecte d'informations réalisées à partir de l'expérience de personnes d'origine et de milieu différents, donneront lieu à la rédaction de propositions concrètes pour le futur programme de sport de l'Union.

Le think tank aborde la problématique de la médiatisation du sport féminin par une réflexion pluridisciplinaire et transversale et s'efforce de trouver des solutions pour en améliorer la couverture tout en mesurant son impact sur la pratique féminine du sport et l'implication des femmes aux postes de management.

En pratique, les membres du réseau ont accès à une plateforme interactive, afin qu'ils puissent échanger ensemble, mais aussi à des espaces de communication.

En outre, un atelier de travail aura lieu en Suisse au mois d'avril 2012 afin que nous puissions nous rencontrer et avancer ensemble sur ces questions. Le point d'orgue du réseau doit être une campagne (publication d'un document final et/ou organisation d'une table ronde) afin d'obtenir une action politique concrète.

- Se renseigner

www.sportetcitoyennete.org

- Plus d'informations :

Carole PONCHON

Chef de projets européens

carole.ponchon@sportetcitoyennete.org

Sport et Citoyenneté

17 place de la Bilange

49400 Saumur

CHAPITRE V : LES DISPOSITIFS DU SECTEUR PRIVE

1 - LES INSTITUTS ET FONDATIONS D'ENTREPRISES

AVANT-PROPOS

Nombreuses fondations d'entreprise présentées ci-après ne limitent pas leurs actions à « femme et sport », voire ne limitent pas leur intervention à la recherche de la parité ou de la mixité. Néanmoins, le domaine que nous cherchons à privilégier, à savoir « femmes et sports » est potentiellement intégré à leur politique de mécénat. En effet, la plupart d'entre elles privilégient une entrée « cohésion sociale », et « innovation sociale ».

Il est également à noter que les lignes directrices de la politique de mécénat d'une fondation d'entreprise sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Certaines fondations s'organisent selon des plans quinquennaux. Les modifications sont souvent liées au renouvellement de leur présidence.

Certaines fondations ont une organisation très centralisée alors que d'autres vont s'appuyer sur leur délégations régionales. Ces délégations deviennent de fait, les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projet.

Quelques conseils avant de se lancer dans une négociation partenariale avec une fondation d'entreprise....

- Repérer ce qu'il y a de commun entre votre projet ou votre action et la fondation d'entreprise.

Un partenariat s'entend comme une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun. Il est de bon ton d'axer son discours sur l'objet social du projet et ses finalités et donc de construire un argumentaire centré des questions d'enjeux, l'intérêt, la responsabilité, la motivation, voire l'obligation de chacun des intervenants

- Préparer un argumentaire qui intègre l'expression de vos besoins

Il s'agit de montrer comment la fondation peut s'impliquer dans le projet. La réalisation du projet est subordonnée à des contraintes. Il est utile d'exprimer clairement vos attentes afin que la fondation d'entreprise puisse envisager d'y répondre.

Cependant, il faut considérer un processus de négociation et il s'agit d'envisager des partenariats à géométries variables et vous ouvrir à toutes les formes de soutien que la fondation peut apporter.

- Bien communiquer aussi sur la forme....

Il est nécessaire de soigner la présentation du dossier. La qualité de la présentation est souvent le gage du sérieux et de la structure que vous saurez apporter dans le suivi du projet.

Aller à la rencontre de partenaires privés demande une préparation minutieuse...

Nous vous proposons d'aborder cette préparation en 10 points clés.

PROPOSITION DE CHECK-LIST

POINT 1 : IDENTIFIER LE CHAMP D'ACTION DU PARTENAIRE

Les partenaires privés, les fondations d'entreprises, etc. ont des champs d'intervention spécifiques. A titre d'exemple, certains vont chercher à s'inscrire dans le domaine de l'innovation sociale, d'autres vont cibler le soutien aux séniors isolés dans les territoires ruraux, ou encore la parité hommes femmes dans les territoires urbains.

Connaître les domaines spécifiques et prioritaires d'intervention permet de mieux cibler son approche, et de gagner en efficacité.

POINT 2 : IDENTIFIER LE BON NIVEAU D'INTERLOCUTEUR

Certaines fondations d'entreprises s'appuient sur des réseaux et des correspondants en régions. D'autres s'appuient sur des chargés de missions thématiques. Dans ces cas, ils sont les premiers interlocuteurs incontournables.

Les sites Internet des fondations d'entreprises permettent de les identifier.

POINT 3 : CONNAÎTRE LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DU PARTENAIRE

Accompagnement financier, mécénat de compétence, dotations matérielles, valorisation... Connaître les modalités d'accompagnement du partenaire ciblé permet de mieux ajuster votre demande à ses capacités.

POINT 4 : CONNAÎTRE LES CONDITIONS INCONTOURNABLES DU PARTENARIAT

Inscription sur des territoires identifiés, engagement et parrainage des salariés de l'entreprise, implication de la fondation dès la phase de conception du projet, partenariat public / privé, ... chaque fondation a des conditions incontournables d'implication spécifiques. Il est nécessaire de les connaître avant de s'engager dans un partenariat.

POINT 5 : VÉRIFIER SI LE PARTENAIRE ACCOMPAGNE DES PROJETS OU DES ACTIONS

Certaines fondations s'engagent sur du projet (c'est-à-dire en amont de la réalisation), et d'autres préfèrent accompagner des actions en cours.

POINT 6 : S'INTÉGRER DANS LES BONS CALENDRIERS

Certaines fondations reçoivent des dossiers tout au long de l'année, alors que d'autres définissent des calendriers très précis (demande du dossier, retour du dossier, etc.). La maîtrise de ces éléments de calendrier conditionnent la recevabilité de vos demandes, il est donc important de s'y conformer.

POINT 7 : S'APPUYER SUR LES DOSSIERS TYPES DU PARTENAIRE

Certaines partenaires reçoivent les candidatures sur papier libre, alors que d'autres s'appuient sur des dossiers types qui conditionnent la recevabilité de votre demande. Dans ce cas, ces documents sont en libre téléchargement sur le Site internet du partenaire.

POINT 8 : CONSTRUIRE SON DISCOURS

Savoir convaincre un partenaire nécessite de construire un discours et de bien adapter sa communication. Pour cela, il est important de respecter deux règles simples :

- Axer son discours sur les finalités sociales et les enjeux du projet ;
- Sortir d'un discours technicien, en gardant bien à l'esprit que l'interlocuteur n'est pas toujours un spécialiste de la question sportive.

POINT 9 : SOIGNER LA FORME AUTANT QUE LE FOND

La forme de la présentation est bien évidemment au service du fond. Il est important qu'un projet de qualité ne soit pas desservi par une présentation bâclée. Il est conseillé de prendre le temps de construire une présentation harmonieuse, qui sera, à terme, un atout non négligeable.

POINT 10 : OUVRIR LES NÉGOCIATIONS

Il peut être important de proposer des partenariats à géométrie variable, et d'ouvrir les négociations.

Il s'agit ainsi de construire un discours partenarial type « comment pourriez-vous vous impliquer dans ce projet ? », plutôt que « Pourriez-vous m'attribuer cela ? Oui ou non ? ».

Dans cette démarche d'ouverture, il est important de garder à l'esprit que les bases d'un partenariat équilibré se construisent sur une logique « gagnant-gagnant ». Il est ainsi nécessaire de montrer au partenaire un certain nombre d'éléments de valorisation du partenariat établi.

LA FONDATION AUCHAN

Mécénat

La fondation Auchan soutient des structures associatives qui agissent dans trois domaines majeurs qui tournent tous autour du bien-être des jeunes :

- la création d'activités et d'emplois, en favorisant les actions à forte dimension sociale notamment les projets portés par les structures d'insertion par l'activité économique ;
- l'animation des quartiers défavorisés ou des zones rurales avec un accent mis sur l'aide aux devoirs ;
- la prévention et la santé des jeunes, en privilégiant les programmes liés à une alimentation équilibrée et à l'activité physique.

Au-delà de l'aide financière, la fondation Auchan pour la jeunesse, qui a soutenu 315 projets depuis sa création, a l'ambition de favoriser le partage des compétences et des connaissances entre les porteurs de projet et les salariés d'Auchan. Aussi, chaque action soutenue est suivie par un salarié, garant d'une relation durable.

L'appel à projets s'adresse aux associations, régies par la loi 1901, ou les entreprises d'insertion par l'activité économique

- Se renseigner
www.fondation-auchan.fr

Mécénat

Coca-Cola s'engage à promouvoir l'activité physique, lutter contre la sédentarité et créer du lien social notamment chez les jeunes. Depuis 2008, Coca-Cola France développe le programme « LE SPORT CA ME DIT » qui incite les jeunes à bouger en leur proposant de découvrir gratuitement de nombreuses animations sportives.

- Coca-Cola France et le sport

Un ancrage national fort avec «LE SPORT CA ME DIT»

Plus d'1 français sur 3 qui n'a pas le niveau d'activité physique requis par le Programme National Nutrition Santé qui recommande 30 minutes de marche rapide par jour. Se sont aussi 2 enfants sur 3 qui ne pratiquent pas de sport en dehors de l'école.

A l'instar du Ministère des sports, du Comité national olympique et sportif français, des Fédérations sportive, des villes et du monde de l'entreprise, coca-cola poursuit des efforts pour, en France, faire la promotion de l'activité physique et sportive.

Partant de ce constat et avec le soutien du Ministère des Sports et du Comité national olympique et sportif français Coca-Cola met en place le programme en 2008 « Le sport ça me dit » adopté par 70 villes dès la première année. En 2009, 90 villes supplémentaires sont venues grossir les rangs et en 2010, après 3 ans d'existence, ce sont 370 villes et 110 000 jeunes qui en France ont mis en place ce programme, à travers 850 sessions.

C'est un programme d'envergure nationale qui encourage la pratique du sport et qui crée du lien social au cœur de la ville.

- Événements sportifs soutenus par Coca-Cola en France

Au niveau national, Coca-Cola est partenaire du Comité national olympique et sportif français, de la Fédération Française Handisport (depuis 1985), de la Fédération Française de Football (depuis 1996), de l'équipe de France de Coupe Davis de tennis. Depuis juillet 2010, Coca-Cola est le partenaire majeur du Stade de France.

- Soutien d'événements sportifs au niveau local

Acteurs ou spectateurs, le sport est une passion qui procure des émotions très fortes et très personnelles. Pour les jeunes en particulier, Coca-Cola s'engage aux côtés de nombreux partenaires, associations sportives et clubs, amateurs pour faciliter et encourager la pratique sportive et à développer l'intégration par le sport.

Coca-Cola accompagne les courses populaires comme le marathon de Paris, Marseille-Cassis, les raids nature comme le Merrel challenge ou encore le VTT avec le Roc d'Azur, le plus grand rassemblement européen de la discipline.

Soutien d'événements sportifs côté Montagne

Coca-Cola développe également un certain nombre d'initiatives dans les Alpes françaises, , notamment avec l'École de ski français, avec qui il développe un programme d'éducation des jeunes sur l'hydratation à la montagne.

Depuis 2007, Coca-Cola France est partenaire de l'événement Femmes en Or

Cet événement met en lumière des femmes françaises dans leur diversité pour leur talent, leur énergie, leur créativité...en leur remettant le Trophée de la Femme de Cœur. En parrainant le Trophée de Femme en or, l'entreprise de récompenser un parcours et une personnalité engagée dans une action de solidarité.

La sélection s'opère selon 3 critères principaux:

- Une femme active sur le terrain de la solidarité ;
- une femme dont l'association défend un projet fort et optimiste ;
- une femme à la personnalité forte, passionnée, énergique, qui ose...

Après Mme Dominique BAYLE lauréate en 2008 (Association petits princes), Mme Véronique MORALI lauréate en 2009 (Force femmes), Mme Bernadette CHIRAC lauréate en 2010 (Fondation Hôpitaux de Paris- Hôpitaux de France), en 2012 Coca-Cola light travaillera main dans la main avec la Croix Rouge française et Mme Adriana KAREMBEU dans la réalisation de nouveaux projets associatifs pour aider les jeunes. Des projets qui verront le jour dans les mois à venir.

- Se renseigner

www.coca-cola-france.fr/contentFiles/files/engagment/femmes-en-or-dpresse-sept.pdf

LA FONDATION LA FRANÇAISE DES JEUX

Mécénat

Qu'il s'agisse de favoriser le dépassement de soi à travers le sport, la réinsertion sociale ou la mobilisation solidaire, la Fondation française des jeux contribue à donner à ceux qui n'en ont pas les moyens la possibilité de réaliser un rêve. En 2011, la Fondation a ainsi soutenu près d'une cinquantaine d'actions et d'associations.

- Les critères définis par la fondation pour accompagner les projets

1. Relever d'une cause d'intérêt général et donc être une structure, une action, un projet éligible au mécénat ;
2. S'adresser à un collectif et non à un individu ;
3. Être au service de la réalisation d'un rêve ou faire preuve de solidarité à l'égard de personnes en difficulté ; aider à se dépasser, se relancer, ou être ensemble ;
4. Couvrir exclusivement l'une des thématiques suivantes : le sport – le lien social – la réinsertion, à l'exclusion des autres domaines (ex. : santé, culture, humanitaire, éducation, etc.) ;
5. S'adresser exclusivement à des populations nécessitant une aide ;
6. Relever d'actions concrètes ;
7. S'exercer sur le champ national français ;
8. Avoir une dimension/un mode d'expression grand public ;
9. Avoir une action inscrite dans la durée ou reproductible ;
10. Permettre à la Fondation française des jeux d'être un mécène majeur.

- Se renseigner

www.groupefdj.com/fr/fondation/soumettre-projet/proposer/

Dalila HELIMI dhelimi@lfdj.com

Frédérique QUENTIN fquentin@lfdj.com

Thierry HUGUENIN thuguenin@lfdj.com

LA FONDATION L'ORÉAL

Mécénat

Lancée en 2007 par son président Sir Lindsay OWEN-JONES, cette fondation est l'une des plus importantes de France avec un budget de 40 millions d'euros sur cinq ans et 60 000 salariés impliqués. Ses objectifs : encourager l'éducation, promouvoir la recherche scientifique et aider les personnes fragilisées. La Fondation L'Oréal soutient le programme « Pour les Femmes et la Science », créé il y a 10 ans en partenariat avec l'Unesco, et le programme « Look Good... Feel Better » (La vie, de plus belle) qui aide les femmes atteintes d'un cancer. Elle est aussi le partenaire stratégique du Women's Forum for the Economy and Society.

- Se renseigner
41 rue Martre
92110 Clichy
www.loreal.fr (rubrique : Mécénat)
contact@fondationloreal.fr

LA FONDATION D'ENTREPRISE PPR POUR LA DIGNITÉ ET LES DROITS DES FEMMES

Mécénat

Annoncée officiellement en janvier 2009 par François-Henri PINAULT le patron du groupe de luxe PPR, cette fondation soutient les actions de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide au développement au bénéfice des femmes, les projets de femmes dans le secteur du micro-crédit, le parrainage d'entrepreneurs sociaux (3 à 4 porteurs de projet par an), les actions de sensibilisation aux droits des femmes.

- Se renseigner
Fondation d'entreprise PPR pour la Dignité et les droits des femmes
10, avenue Hoche - 75 381 Paris Cedex 08
www.fondationppr.org
info@fondationppr.org

LA FONDATION FACE (AGIR CONTRE L'EXCLUSION)

Mécénat

FACE à l'égalité de traitement / Promotion de la diversité. Dans le cadre de cette action pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité, les clubs FACE accompagnent des entreprises candidates au label égalité hommes femmes pour le dépôt d'un dossier de candidature. Il s'agit de repérer les bonnes pratiques de l'entreprise en matière d'égalité hommes / femmes et d'apporter une aide à la rédaction du dossier. Enfin, les clubs FACE rédigent, en partenariat avec les partenaires sociaux, des accords types d'entreprise pour l'égalité de traitement afin de favoriser le dialogue social sur ce thème.

- Se renseigner
www.fondationface.org

LA FONDATION EDF

Mécénat

Elle agit sur le terrain de la cohésion sociale pour favoriser le mieux vivre et le progresser ensemble. Solidaire des hommes et des femmes et des générations à venir, leur mécénat s'adresse particulièrement aux jeunes.

- Exemple de soutien

La Fondation EDF est partenaire du réseau des écoles de la 2^{ème} chance l'un des acteurs clef de l'insertion professionnelle et sociale durable de jeunes de 18 à 25 ans sortis du système éducatif sans qualification, ni emploi. A ce jour, le réseau des E2C est présent dans 32 départements et 14 régions, au travers de 24 écoles sur 57 sites.

- Se renseigner

6 Rue Récamier

75007 Paris

Tel : 01 53 63 23 45

www.fondation.edf.com

LA FONDATION D'ENTREPRISE ELLE

Mécénat

- Quels sont les objectifs de la Fondation d'entreprise ELLE ?

La Fondation d'entreprise ELLE est le prolongement de l'idée fondatrice du magazine ELLE : Accompagner l'évolution, l'émancipation et la place des femmes dans la société. Ainsi, sa mission est d'apporter un soutien financier à des projets qui ont pour objectif la promotion de l'émancipation des femmes par l'éducation, la formation et l'information.

- Quels sont les critères de sélection des projets ?

- Projet présenté par une association

Le projet doit être présenté par une association française régie par la loi de 1901. Néanmoins, les associations ne répondant pas à ces critères, pourront trouver une « association-ombrelle » française qui percevra les fonds et en garantira la bonne utilisation. L'association à l'origine du projet sera dès lors considérée comme le partenaire local de « l'association-ombrelle ». La fondation n'accordant pas de bourses individuelles, un particulier ne pourra pas obtenir de subvention.

- Projet à caractère éducatif

L'objet de la fondation est l'éducation des femmes et des filles, comprise comme moyen d'émancipation. Le terme éducation est entendu dans une acception large (scolarisation, alphabétisation mais également accès aux études supérieures ou à une formation professionnelle).

- Projet dont les bénéficiaires sont des femmes, des jeunes filles et des petites filles.

- Se renseigner

Fondation d'entreprise ELLE - Bureau 667

149, rue Anatole France

92 534 Levallois-Perret Cedex

info.fondation@lagardere-active.com

www.ellefondation.net

Mécénat

La Fondation GDF-SUEZ inscrit sa philosophie et son action dans la continuité de l'engagement social, sociétal et environnemental du Groupe, qui est l'un des premiers acteurs mondiaux du secteur de l'énergie. Lors de sa création, en septembre 2010, elle a choisi deux grands champs d'intervention en cohérence avec les métiers et les valeurs de GDF-SUEZ : la solidarité et l'environnement.

Partout où GDF-SUEZ est présent, la Fondation d'entreprise s'implique dans des projets en faveur de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de l'intégration et de la santé des jeunes générations.

Pendant 18 ans, la Fondation d'entreprise Gaz de France et la Fondation SUEZ ont participé à la lutte contre les inégalités ; elles ont soutenu l'aide à l'enfance en détresse et ont contribué à l'insertion des jeunes défavorisés à travers le sport. La nouvelle Fondation d'entreprise GDF SUEZ en assure la continuité.

- Les objectifs du programme :

- soutenir des actions pour l'accès à l'éducation des plus pauvres, l'égalité des chances, la prévention contre l'échec scolaire précoce ;
- accompagner les enfants malades, donner un accès aux soins aux enfants démunis, développer la prévention et la lutte contre le SIDA ;
- aider les jeunes en difficulté à s'insérer dans le monde du travail.

- Exemples de projets

Fête le Mur

La Fondation GDF SUEZ soutient depuis 1999 l'association Fête le mur, qui encourage la pratique du tennis auprès des enfants et adolescents issus de quartiers difficiles. L'association bénéficie de la personnalité emblématique de Yannick NOAH pour rendre le tennis accessible à un plus grand nombre et en faire un outil d'insertion sociale et professionnelle. Elle anime aujourd'hui des cours de tennis dans 25 quartiers classés Zones urbaines sensibles.

GDF SUEZ parraine des sports populaires, respectueux de l'environnement et offrant un rayonnement international, tels que le football et le tennis féminin. Il œuvre pour le développement des sports qu'il soutient et l'animation de la vie des territoires, conformément à sa vocation d'entreprise citoyenne.

- Sponsoring et partenariats sportifs : un accompagnement durable

Des actions locales aux grandes rencontres internationales, les partenariats sportifs de GDF SUEZ reposent sur un accompagnement durable et servent le sport à tous les niveaux : sportifs professionnels, jeunes talents et grand public.

Le groupe respecte quatre grands fondamentaux au travers de ses partenariats sportifs :

- contribuer au rayonnement du sport en soutenant les instances sportives, ainsi que la création et la promotion d'événements ;
- accompagner les sportifs dans la durée à toutes les étapes de leur carrière ;
- favoriser l'ancrage territorial et la proximité, animer la vie socio-économique locale ;
- développer l'insertion sociale par le sport.

- Contribuer au rayonnement du sport et offrir au public de grands moments de spectacle sportif

GDF SUEZ soutient les instances sportives suivante : Les Fédérations Françaises de Tennis (depuis 1992), de Randonnée (depuis 1992) et de Football (depuis 2006) bénéficient ainsi du soutien de GDF SUEZ. A travers ses filiales, le Groupe soutient aussi les fédérations françaises de judo, de triathlon, et de vol libre.

GDF SUEZ joue un rôle moteur dans la création et/ou la promotion d'événements internationaux, nationaux et locaux. Ces événements ont une double vocation : permettre aux sportifs français de se produire devant leur public et offrir au grand public des spectacles de qualité.

- Accompagner les sportifs

Des premiers exploits jusqu'aux podiums, en passant par les moments difficiles, GDF SUEZ accompagne les sportifs dans toutes les étapes de leur parcours. Afin de les soutenir et leur permettre de se consacrer sereinement à leur activité, GDF SUEZ a créé un team, qui compte parmi les plus beaux fleurons du tennis féminin et de l'athlétisme, mais également des talents en devenir.

- Animer la vie sportive en région

Le parrainage est décliné à l'échelon régional. Le Groupe a ainsi développé plus de 200 partenariats sportifs partout en France, mais aussi à l'étranger. A travers ses engagements, l'entreprise apporte son soutien aux sportifs professionnels et amateurs dans leurs lieux de pratique.

Insérer par le sport

GDF SUEZ décline un volet d'insertion et/ou de préservation de l'environnement et s'engage en particulier sur des programmes permettant de promouvoir le processus d'insertion par le sport.

- Le soutien aux projets

Si votre projet correspond aux programmes de la Fondation, vous pouvez soumettre votre dossier. Vous devez pour cela faire parvenir un formulaire de demande de soutien à la Fondation en décrivant précisément le projet et en présentant l'organisation porteuse.

- Se renseigner

Fondation GDF SUEZ

1, rue d'Astorg

75008 Paris

fondation@gdfsuez.com

www.gdfsuez.com/engagements/solidarite/la-fondation-dentreprise-gdf-suez

LA FONDATION GROUPE CHEQUE-DEJEUNER

Mécénat

La société « Le Chèque déjeuner » est née en 1964, d'une volonté sociale et solidaire. Constituée en SCOP pour associer l'ensemble de ses collaborateurs à son projet, elle s'est développée sans jamais s'éloigner de son engagement d'origine : créer les moyens de la solidarité et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de chacun.

Formidable aventure collective, le Chèque déjeuner a su démontrer au quotidien qu'il était possible d'entreprendre autrement et conjuguer performance économique avec avancée sociale.

C'est ainsi qu'à partir de Chèque déjeuner fut créé le Groupe Chèque déjeuner. Le Groupe Chèque déjeuner intervient désormais dans de nombreux champs sociétaux et bien souvent ses propositions ont permis de contribuer au mieux vivre du plus grand nombre, en respectant les valeurs humanistes de solidarité, de liberté, et d'égalité.

Il était donc tout naturel que le Groupe Chèque déjeuner se dote d'une Fondation afin de prolonger vers l'extérieur ses pratiques de solidarité, et prendre une part plus active dans la lutte contre les exclusions qui rongent la société toute entière. C'est à ce titre, que nombre de nos salariés s'engagent bénévolement en tant que délégué de la fondation pour relayer l'action de la fondation sur le territoire français

La fondation Groupe Chèque déjeuner pour la création d'emploi et l'innovation sociale, créée sous l'égide de la Fondation de France, a pour vocation de lutter contre toutes formes d'exclusion en soutenant des actions collectives concrètes créatrices d'emplois dans les champs de l'insertion, du commerce équitable, de l'énergie durable, du handicap, ou encore de la citoyenneté.

La fondation Groupe Chèque déjeuner a pour ambition, à son échelle, de dépasser la simple assistance, pour favoriser la création d'activités et d'emplois durables, utiles, où chacun pourra enfin trouver sa place dans la société.

Partout, les hommes et les femmes font face aux profonds bouleversements d'un monde en mutation. La crise économique, sans précédent depuis des dizaines d'années, apporte son lot de difficultés pour les concitoyens. Or, le travail est un puissant moyen d'intégration sociale. En être privé constitue, sur le long terme, un facteur de désocialisation important. Dans leur recherche d'emploi, certaines personnes peuvent rencontrer en parallèle d'importantes difficultés du fait de leur faible niveau scolaire, de leur situation géographique reculée ou d'un handicap.

C'est pourquoi, la fondation du Groupe Chèque déjeuner, fidèle aux valeurs humanistes de partage, solidarité, liberté et d'égalité, fidèle aux pratiques et valeurs de l'économie sociale, s'engage dans le soutien aux porteurs de projets qui œuvrent dans le champ de la création d'emplois durables et pour l'innovation sociale.

Ainsi, la fondation du Groupe Chèque déjeuner sera particulièrement attentive aux projets collectifs (associations, coopératives, mutuelles, entreprises d'insertion) portés par ceux qui considèrent qu'économique et social vont de pair et qui s'inscrivent dans une autre façon d'entreprendre, plus humaine, plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

- Les critères de sélection des projets...

La fondation Groupe Chèque déjeuner pour la création d'emploi et l'innovation sociale soutient les initiatives contribuant à la lutte contre l'exclusion par la pérennisation de l'emploi.

Dans le cadre de son action, la Fondation Groupe Chèque déjeuner se limite à aider les structures répondant aux critères suivants :

- la création d'emploi ;
- les projets dont l'existence et la finalité se situent en France ;
- la capacité d'autofinancement ;
- l'existence effective de la structure.

Seules les structures répondant strictement à l'ensemble de ces critères sont susceptibles d'être soutenues par la Fondation par le biais d'une subvention d'investissement et non de fonctionnement.

- Se renseigner

www.fondation-groupe-cheque-dejeuner.com

- Soumettre une demande de subvention

www.fondation-groupe-cheque-dejeuner.com/demande-de-subvention/formulaire-de-demande-de-subvention.html

LA FONDATION D'ENTREPRISE RAJA DANIELÈ MARCOVICI

Mécénat

Lancée en 2006 par la PDG du groupe RAJA Danièle KAPEL-MARCOVICI, cette fondation a été créée en hommage à sa mère, fondatrice en 1954 de RAJA, entreprise de distribution de l'emballage. Son objectif : soutenir toute initiative ou action favorisant l'insertion sociale et professionnelle des femmes par l'éducation, la formation qualifiante (au sens large). Elle soutient principalement des projets en France.

- Se renseigner

Fondation RAJA-Danièle MARCOVICI

16, rue de l'étang - Paris Nord 2

95977 ROISSY CDG Cedex

fondation@raja.fr

fondation-raja-marcovici.com

L'INSTITUT RANDSTAD

Mécénat

- Les objectifs

L'Institut Randstad a pour objectif de développer la politique du groupe en matière de diversité, et multiplier les partenariats institutionnels, publics et privés pour contribuer activement et concrètement à promouvoir le principe de l'égalité des chances dans un cadre respectueux du développement durable (écologie humaine).

- Qui bénéficie des aides de l'Institut Randstad ?

- Les jeunes en difficulté issus de quartiers dits « sensibles » ;
- Les étudiants dits « méritants » ;
- Les associations d'insertion professionnelle de personnes handicapées ;
- Les associations sportives qui luttent contre tous types de discriminations

- (personnes en situation de handicap ou en difficultés) ;
- Les associations qui œuvrent en faveur du développement durable ;
 - Écoles, universités qui ont un programme « Égalité des Chances » .

L'Institut Randstad, est très engagé dans la promotion du principe de l'égalité des chances et souhaite participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

- Se renseigner

www.diversite.randstad.fr/Pages/PageInterieureInstitut.aspx?p=00036

LA FONDATION SIMPLY

Mécénat

Au cœur de leurs quartiers, les supermarchés simply market sont des lieux de vie et de rencontres. Pour les équipes, la solidarité s'exprime au quotidien notamment grâce à l'opération « Quartier d'énergie ».

La fondation Simply intervient dans 4 domaines clés, tous en lien avec l'alimentation :

- l'accès à l'alimentation : permettre une meilleure alimentation pour les plus démunis ;
- la santé et la bonne alimentation : découvrir ou retrouver le plaisir de manger des produits frais et équilibrés ;
- le lien social : créer ou recréer du lien entre personnes d'horizons, de culture, d'âges différents ;
- l'accès à l'emploi : favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté.

L'appel à projets s'adresse aux associations, régies par la loi 1901, ou les entreprises d'insertion par l'activité économique.

- Se renseigner

contact@fondation-simply.org

www.votre-avenir-simply.fr/html/accueil/entreprise/entreprise-citoyenne.htm

Le formulaire est disponible sur : www.simply-market.fr

LA FONDATION YVES ROCHER

Mécénat

La fondation Yves ROCHER – Institut de France a vu le jour à l'initiative de Jacques ROCHER, fils d'Yves ROCHER, le créateur de la cosmétique végétale.

La fondation Yves ROCHER contribue à la conduite d'actions locales et globales de conservation de la nature, de solidarité et d'éducation à l'environnement, dans plus de 50 pays du monde.

Créée en 1991 et placée sous l'égide de l'Institut de France en 2001, la Fondation Yves Rocher œuvre pour un « monde plus vert » au travers de 2 actions phares : le Prix « Terre de Femmes » et l'opération « Plantons pour la Planète ».

- Terre de Femme

Les lauréates du Prix Terre de Femmes conduisent des actions qui contribuent à la sauvegarde du monde végétal et à l'amélioration de l'environnement, tout en

œuvrant au bien-être de la collectivité.

Les projets qui ont vu le jour sous leur impulsion sont aussi variés que leurs personnalités.

Protéger les pins en Pologne, mettre en place des fours solaires à Madagascar, défendre les grands singes au Gabon, labelliser des crèches écologiques dans le sud de la France : chacune a son combat et le mène à sa façon.

- Qui peut se porter candidate ?

Toute femme française, majeure, qui œuvre au quotidien en faveur de l'environnement, dans une structure à but non lucratif, peut participer.

Son action doit être déjà engagée et bénéficier de réalisations concrètes.

Trois dotations locales sont attribuées chaque année : 1er Prix 10000 €, 2^{ème} Prix 5000 €, 3^{ème} Prix 3000 €.

Une dotation complémentaire de 10000€ est remise au titre du Grand Prix International.

- Candidater

La fiche de participation de la prochaine édition du Prix Terre de Femmes 2012/2013 est téléchargeable sur le site de la fondation.

Les dossiers seront à remettre au plus tard le 30 septembre 2012 !

- Se renseigner

www.yves-rocher-fondation.org/fr

2 - LES FONDATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE

LA FONDATION DE FRANCE

Levier financier

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

La fondation de France finance des associations de proximité*, qu'elle sélectionne pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier type**, sont examinées par un Comité de professionnel spécialistes du domaine concerné, qui statue sur la destination et le montant des aides à leur accorder.

- Les appels à projet déclinés en France

SUR LES TERRITOIRES SENSIBLES L'APPEL A PROJET ALLEZ LES FILLES !

Depuis 2005, la fondation de France lance chaque année un appel à projets encourageant la pratique régulière d'une activité sportive chez les jeunes filles des territoires sensibles ou isolés. Près de 300 projets ont déjà reçu son soutien.

À une période où le corps est en plein développement, le sport est doublement bénéfique aux adolescentes, non seulement pour les « mettre en mouvement », les

aider à prendre conscience et soin de leur corps, mais aussi pour développer leurs capacités à vivre avec les autres, même si diverses contraintes, sexistes notamment, entravent parfois cette dynamique.

La fondation de France soutiendra des projets concernant les jeunes filles de 12 à 25 ans de territoires urbains ou ruraux sensibles. Ces projets auront pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière des jeunes filles.

La Fondation de France pourra soutenir des projets pluriannuels.

- Se renseigner

40 avenue Hoche

75008 Paris

Tél : 01 44 21 31 00

Fax : 01 44 21 31 01

webmaster@fdf.org

www.fondationdefrance.org

LA FONDATION HENRI SERANDOUR OU FONDATION DU SPORT FRANÇAIS

Réseaux

Par décret en date du 24 août 2011 a été reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation du sport français, Fondation Henri SERANDOUR », dont le siège est à Paris ;

Le 5 décembre dernier, la fondation du Sport français a été lancée, en présence d'athlètes de haut niveau et de ses quatre membres fondateurs : le CNOSF et le mouvement paralympique, la Mutuelle des Sportifs et les deux fondations d'entreprise de la Française des Jeux et de Veolia Environnement.

La vocation de la fondation du sport français, fondation Henri SERANDOUR est de permettre le cofinancement des projets retenus et ayant pour objectif l'innovation sociale avec et par le sport. Cet objectif est poursuivi à travers les domaines suivants ; insertion sociale et professionnelle dans et par le sport ; promotion du sport pour les handicapés ; prévention et santé par le sport ; prévention de la violence et des incivilités dans le milieu sportif et soutien aux sportifs de haut niveau dans leur après carrière sportive.

- Se renseigner

Fondation Henri SERANDOUR

Jean-Paul CLEMENCON

Tél : 06 07 81 90 57

jpcllemencon@gmail.com

www.fondation.franceolympique.com

3 - LES ASSOCIATIONS NATIONALES

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Levier technique et expertise - (réseaux)

Regroupant les élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'État et du mouvement sportif.

C'est à la fois rompre l'isolement, gagner du temps et mais aussi faire les bons choix.

Le réseau de l'ANDES concerne plus de 3 000 villes dont les échanges sont facilités par un Site internet www.andes.fr et un forum réservé aux adhérents.

En collaboration étroite avec l'Association des maires de France, la participation de l'ANDES aux commissions nationales et territoriales du Centre national pour le développement du sport (CNDS), comme la Commission d'examen des règlements relatifs aux équipements sportifs (CERFRES), est un vecteur significatif de notre reconnaissance.

Notre action contribue à soutenir les Communes qui représentent le premier financeur public du sport en France avec 9.3 Milliards € par an et 80% de la propriété du parc sportif français.

Le renouvellement de la convention avec le Ministère des sports, et le partenariat avec l'Association des départements de France consolident notre engagement. L'ANDES participe en amont des décisions prises en matière de politique sportive nationale pour mieux faire prendre en compte les préoccupations des élus locaux dont celle de l'accès des femmes aux pratiques sportives.

- Se renseigner

Madame Corinne FRIZZY,

Chargée de mission auprès du président de l'ANDES

www.andes.fr

LA COORDINATION FRANÇAISE POUR LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES

Réseaux

La coordination française pour le lobbying européen des femmes, ou CLEF, est une association féministe française créée en 1991, qui regroupe environ 75 associations. Elle prône le lobbying auprès des gouvernements et personnalités politique nationaux et internationaux pour défendre et promouvoir les intérêts des femmes et lutter pour l'égalité totale entre femmes et hommes.

La Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF) a été créée en 1991, avec pour objectif de rassembler les associations féminines et féministes

françaises et de porter au sein du Lobby européen des femmes (LEF) les positions et propositions élaborées collectivement.

La CLEF œuvre pour la reconnaissance et la mise en acte de l'égalité des femmes et des hommes afin qu'ensemble ils construisent une société responsable et solidaire. Pour ce faire, elle développe des actions nationales dans différents domaines : emploi, vie familiale, parité dans la vie politique, économique et sociale, violences envers les femmes, extrémismes religieux, système prostitutionnel.

Dans le cadre de commissions de travail les membres participent à la définition d'analyses, de positionnements et de propositions portées d'une part, auprès des autorités françaises, d'autre part, au sein du LEF. Aujourd'hui sept commissions sont actives : la commission parité, la commission lutte contre les extrémismes religieux, la commission entrepreneuriat et emploi, la commission femmes migrantes, la commission violences, la commission Europe et international, la commission femmes et sports.

La CLEF représente les associations françaises au sein des instances du Lobby européen des femmes.

La CLEF a obtenu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU et participe à la commission du statut des femmes (New York), ainsi qu'au Conseil des droits humains (Genève) des Nations unies. Depuis janvier 2011, la CLEF a été élue à l'exécutif de la conférence des ONG de l'ONU (CONGO).

- Se renseigner
www.clef-femmes.fr

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES (CNFF)

Réseaux

Le CNFF est un réseau fédérant plus de 50 associations féminines actives dans toutes les sphères de l'économie et de la société, se bat depuis plus d'un siècle pour la défense des droits des femmes.

Le CNFF a été fondé le 18 avril 1901, « une des dates les plus importantes de l'histoire du féminisme puisqu'elle consacre l'Alliance du féminisme réformiste et de la philanthropie féminine en fédérant des forces jusque là dispersées. » (Christine BARD)

Organisme fédérateur des associations féminines, il a participé à tous les moments forts de la réflexion politique économique et sociale, il a initié conduit voire animé tous les échanges et participé à tous les débats.

Au cours de ce siècle passé la défense des droits des femmes tels que : le vote des femmes, le travail féminin et l'égalité femmes- hommes, l'éducation des filles, a été la préoccupation majeure du CNFF. Par son action, il s'attache aujourd'hui à développer une société dans laquelle les femmes partenaires et solidaires pourront contribuer à la paix et à la cohésion sociale ainsi qu'au progrès.

Sur l'initiative de la Présidente du CNFF, le Comité des présidentes des associations affiliées se réunit régulièrement pour étudier les problèmes d'actualité et définir des actions communes.

Après plus d'un siècle d'existence, le CNFF se veut être le point d'ancrage des réseaux féminins pour mettre en cohérence leurs actions et promouvoir ainsi avec plus de force les nouveaux modes de fonctionnement de la société :

- Une mondialisation respectant solidarité et éthique ;
- Une nouvelle économie s'appuyant sur une formation tout au long de la vie pour tous ;
- Un recours aux nouvelles technologies d'information et de communication assurant le transfert du savoir sans discrimination ;
- Un progrès technique s'inscrivant dans le cadre du développement durable ;
- Une parité politique effective avec une égalité économique et sociale ;
- Un respect des Droits de l'Homme avec une visibilité plus grande des violences faites aux femmes et le renforcement des moyens de les combattre.

Le CNFF a été affilié dès sa création au Conseil international des femmes (CIF) puis au Centre européen du conseil international des femmes (CECIF), ce qui lui confère une triple dimension nationale, européenne et internationale.

Il participe aux représentations du CIF auprès des Nations unies (UNESCO, UNICEF, FAO, CEA, CEE, OIT, OMS, ONUDI) et à celles du CECIF (notamment au Conseil de l'Europe à titre consultatif).

- Se renseigner

Tél : 06 82 15 70 34

cbg@neuf.fr

CULTURES DU CŒUR

Réseaux

«Cultures du cœur» est une association nationale de loi 1901, d'intérêt général, fondée par Edgard DANA, président d'honneur. Depuis treize ans, l'association agit dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions et se fait l'écho de la loi du 29 juillet 1998 qui stipule dans son article 40 que «l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté».

Son action principale est une action de promotion de l'insertion en faveur des plus démunis par l'éducation aux pratiques culturelle et sportive.

Dans le cadre de ses activités, l'association «Cultures du cœur» sollicite les structures culturelles, sportives, de loisirs ou de tourisme éducatif, «les partenaires», qui s'engagent à ouvrir leurs portes aux personnes en difficulté en mettant à leur disposition des invitations et en proposant des actions de sensibilisation et de formation (visites, rencontres, débats, ateliers spécifiques).

Conjointement, l'association développe un réseau de structures sociales, «les relais», qui souhaitent utiliser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif comme vecteur d'insertion. Cultures du cœur joue le rôle d'interface entre ces divers réseaux, qu'elle contribue parallèlement à former à la médiation culturelle.

Aujourd'hui, l'association compte dans toute la France près de 9 500 structures sociales et éducatives partenaires (centres sociaux, missions locales, foyers d'hébergement, centre d'accueil RMIstes...) qui relaient cette action auprès de leurs publics bénéficiaires. Elle compte autant de partenaires culturels et sportifs dans tous les domaines de diffusion.

Un partenariat avec les associations et clubs sportifs, les fédérations sportives
Inviter des personnes en situation de difficulté sociale ou économique à une manifestation sportive, c'est leur permettre de participer à une fête populaire et de se sentir relié à la communauté.

En tant qu'interface et outil, CdC permet de donner réalité au désir fréquent des professionnels du sport d'aller à la conquête d'un nouveau public.

Cultures du cœur attribuée en retour aux entreprises sportives, un espace personnel et sécurisé (jusqu'à 5 Mo) sur lequel celles-ci ont la possibilité de faire figurer les informations et images de leurs choix sur leur activité (programmation, projets, communication de leur besoin en personnels...).

Vous pouvez également participer aux actions d'accès aux pratiques sportives des publics concernés (cycles d'initiation sportive, séances découverte du sport) et intégrer une personne en difficulté au sein de votre club, notamment les jeunes sortis du système scolaire et sans emploi.

En contrepartie, les associations et clubs sportifs partenaires peuvent accéder librement et gratuitement aux services professionnels offerts par le site www.infospectacles.com

- Se renseigner
www.culturesducoeur.org

LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (LE CNIDFF)

Médiation- défense

Fondé en 1972 à l'initiative de l'État, le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles – CNIDFF, association nationale signataire d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'État, est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il informe le public dans les domaines du droit, de la vie quotidienne et de l'emploi, il propose des services spécialisés, ouverts au public sur rendez-vous et notamment une aide à la création d'entreprise.

Plusieurs actions sont menées dans les domaines :

- UNE INFORMATION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE ET GRATUITE

Les services d'accès au droit des CIDFF proposent une information juridique confidentielle et gratuite, assurée par des juristes expérimenté(e)s. Leur champ d'intervention est la lutte contre les violences faites aux femmes

Le CNIDFF et le réseau des CIDFF sont fortement investis dans la lutte contre les violences sexistes. Cet investissement se décline localement par la mise en œuvre d'actions en direction des femmes, des professionnels et du grand public.

Les CIDFF sont sollicités pour :

- Écouter, informer, accompagner les femmes victimes de violences sexistes ;
- Sensibiliser et former des partenaires travaillant au contact de femmes victimes de violences : police, gendarmerie, travailleurs sociaux, médecins, magistrats... ;
- Prévenir : intervention au sein des établissements scolaires, organisation de journées de sensibilisation en direction du grand public et des entreprises.

- Éducation et citoyenneté : Éduquer à l'égalité : un enjeu majeur. Des leviers pour éliminer les stéréotypes

Les CIDFF mènent des actions avec des établissements scolaires pour:

- favoriser l'égalité entre filles et garçons ;
- éduquer les jeunes afin de prévenir les comportements sexistes et violents ;
- mobiliser les équipes éducatives et les jeunes vers une orientation professionnelle diversifiée ;
- promouvoir l'histoire des droits des femmes et lutter contre les discriminations sexistes.

Les CIDFF interviennent également auprès des spécialistes de la petite enfance pour les sensibiliser à la prise en compte des préjugés sexistes.

Le CNIDFF dispose d'un agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (arrêté du 20 novembre 2007-BOEN 29/11/2007).

- PROMOUVOIR L'AUTONOMIE DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

En fonction des spécificités de chaque territoire, les CIDFF proposent aux femmes au travers de leur service emploi et/ou de leur bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) :

- PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES FAMILLES

Accompagner les familles dans l'exercice de leur fonction parentale pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La participation croissante des femmes au marché du travail a fait advenir, comme nouvelle norme, un modèle de famille où les deux membres du couple sont actifs.

- Les CIDFF et le soutien à la fonction parentale

Le réseau des CIDFF mène des actions qui ciblent conjointement le développement de l'égalité entre les hommes et les femmes et le bien-être des enfants au sein des familles.

Les actions menées par les CIDFF se déclinent autour du soutien à la fonction parentale en développant des lieux ressources tels que les cafés des parents, les groupes de parole, les lieux d'accueil parents-enfants, les Points info familles (PIF), le conseil conjugal et familial, la médiation familiale.

- Se renseigner

CNIDFF

7 rue du Jura,

75013 PARIS

Tel / fax : 01 42 17 12 00 / 01 47 07 75 2

cnidff@infofemmes.com ; creaentreprise@infofemmes.com

www.infofemmes.com

Réseaux

- Présentation et objectifs

L'association Femix'sports a été créée en 2000 à la suite des Premières assises nationales FEMMES ET SPORT organisées par la Ministre de la jeunesse et des sports, Mme Marie-George BUFFET.

Elle regroupe des femmes et des hommes (dirigeants, cadres, éducateurs, chercheurs, sportifs) experts ou intéressés par la place des femmes dans le sport, et motivés pour l'améliorer.

Elle participe donc aux actions et manifestations organisées en ce sens par les institutions et le mouvement sportif.

Par ailleurs, elle organise des actions en faveur du sport au féminin. Elle diffuse de l'information et participe à des travaux d'étude et de recherche sur la thématique «femmes et sport». L'association est agréé par le ministère des sports».

- Les objectifs de l'association

- Promouvoir et défendre l'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de pratiques sportives dans toutes les disciplines aux postes des dirigeants à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation du sport ;
- Dénoncer les comportements discriminants et intervenir contre leurs auteurs ;
- Exercer une influence auprès des institutions et des médias, pour faire évoluer la place des femmes dans le sport.

- Orientations

L'organisation des Assises nationales du sport a montré les résistances du milieu sportif et a donné lieu à un certain nombre d'actions susceptibles de faire évoluer positivement la place des femmes dans le sport. Il a donc paru important à de nombreuses femmes qui se sont rencontrées à cette occasion de veiller à ce que l'intérêt pour cette question ne retombe pas.

Femmes mixité sports se donne donc dès l'origine cet objectif, exercer une pression auprès des institutions et des médias, créer un contexte favorisant les avancées des femmes dans le sport. Il s'agit aussi d'associer le plus possible les hommes à ce projet. De 2000 à 2004, ses actions ont consisté essentiellement à créer et consolider un réseau de militantes, à assurer une information constante par l'intermédiaire de « Femix'Sports infos », à prendre contact avec différents partenaires partageant les mêmes préoccupations, à soutenir et participer à différents réunions colloques séminaires et à intervenir auprès des institutions pour que des politiques nouvelles soient engagées.

Depuis 2005, des actions sont menées par le CNOSE, par le Ministère des sports et certaines régions aussi se mobilisent. Le contexte a changé, la question de la place des femmes dans le sport est certes devenue une thématique qui ne peut être occultée, mais au-delà des paroles convenues, la vigilance reste nécessaire pour qu'elles se transforment en actes.

Le Site internet de Femix'Sport est l'instrument principal de cette vigilance. La vigilance et la poursuite de la mobilisation restent aujourd'hui une nécessité pour éviter toute régression de la place des femmes dans le monde du sport. La diffusion d'une véritable culture de l'égalité au sein des structures sportives, valorisant la différence et la complémentarité qui enrichissent, est encore à construire.

- Se renseigner

www.femixsports.fr/site/art/3/Accueil

FEMMES SOLIDAIRES

Réseaux

Femmes Solidaires est un mouvement féministe, reconnu mouvement d'éducation populaire et bénéficiant d'un statut consultatif spécial auprès des Nations unies. L'association défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de paix et de liberté.

Elle est née des comités féminins de la Résistance en 1945. Avec un réseau de 190 associations en France, Femmes solidaires agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de dominations ; le sexisme et le racisme ; pour faire avancer l'égalité et les droits des femmes qu'il s'agisse de droit et d'accès à l'emploi, de l'égalité des femmes et hommes au travail, de la parité ou de la lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

L'association s'adresse à toutes les femmes, dans toutes leurs diversités en leur permettant de devenir actrices et d'oser une parole à l'occasion d'actions locales, des rencontres, des sorties culturelles... Elle anime des permanences d'écoute pour conseiller, orienter et accompagner les femmes dans leurs démarches.

Elle peut se porter partie civile dans les procès relatifs aux violences physiques et/ou morales (viol, harcèlement sexuel, excision, mariage forcé...) faites aux femmes. Femmes solidaires travaille avec des associations de femmes de différents pays pour défendre leurs droits et leurs libertés. L'association engage de nombreuses campagnes internationales et développe « la solidarité réciproque » : lorsque les droits des femmes progressent dans un pays, cela encourage les autres femmes du monde à continuer leur lutte.

Femmes solidaires fait partie de l'Initiative féministe européenne – IFE - , réseau européen d'associations, de femmes et d'hommes pour une Europe féministe et laïque. ife@efi-europa.org

L'association est adhérente et membre du bureau de la Coordination française du lobby européen des femmes «CLEF»

- LES PÉTITIONS DE FEMMES SOLIDAIRES

- A la télé, PAS DE FILLES HORS-JEU

Le droit à la pratique sportive est constitutif des grands combats féministes, car il participe du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. Ceux qui, de par le monde veulent écarter les femmes des terrains de sport sont ceux qui veulent les bâillonner, tentant de les reléguer à un statut subalterne dans la société.

Aujourd'hui, le sport masculin tient une place importante voire exclusive dans les retransmissions télévisuelles.

A travers cette campagne intitulée « Pas de filles hors-jeu ! », l'association souhaite affirmer la présence des manifestations sportives féminines à la télévision, de façon paritaire avec les manifestations sportives masculines. Elle plaide en faveur d'une modification du décret du 24 décembre 2004* qui régit la retransmission des événements. (Celui-ci énumère les 21 événements d'importance majeure que les téléspecteurs(trices) sont en droit de pouvoir regarder à la télévision. Les événements sportifs féminins y sont largement sous représentés (7 événements sur les 21). La Coupe du monde de football féminin n'y figure même pas. Or celle-ci existe depuis 1991 et la prochaine se tiendra du 26 juin au 17 juillet en Allemagne.

*Décret n°2004-1392 du 22 décembre 2004 pris pour l'application de l'article 20-2 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, au sujet de la diffusion des événements d'importance majeure

- Pour que les JO de Londres soient ceux de l'égalité hommes femmes
L'association milite en faveur d'une application stricte de la Charte olympique

Trois revendications contre les discriminations ordinaires

1. Parité : dans les disciplines et les épreuves olympiques ;
2. Organes de décision : présence d'au moins 20% de femmes ;
- 3 Reconnaissance et visibilité des sportives : le président du CIO devrait remettre la médaille d'or à la fois au marathonnier et à la marathonnienne ;

Trois revendications contre la ségrégation fondée sur le sexe

4. Bannir les délégations composées uniquement d'hommes ;
5. Bannir les délégations arborant des signes politico-religieux ;
6. Une revendication plus globale afin de construire un monde meilleur” ;
7. Lutter contre les stéréotypes (sexisme, homophobie, transphobie), ségrégation entre jeux olympiques et jeux paralympiques, prostitution autour de jeux.

- Se renseigner

Femmes solidaires

Maison des Ensembles

3-5 Rue d'Aligre

75012 Paris

Tél : 01.40.01.90.90

Fax : 01.40.01.90.81

femmes.solidaires@wanadoo.fr

www.femmes-solidaires.org

LE FONJEP

Levier financier

Sous la dénomination de Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), est créée, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, une association dont le fonctionnement est cogéré par les représentant(e)s des membres institutionnels et les représentant(e)s des associations pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales,

leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale.

Conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, son objet principal est de procéder au versement, pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et selon les modalités qu'ils définissent des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le FONJEP mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs

Il s'organise en commissions régionales dont la composition, la désignation et le mode de fonctionnement sont définis au règlement intérieur. Il participe éventuellement à toutes structures susceptibles de créer des ressources particulières aux associations

Une aide de l'État (dite « POSTE FONJEP ») est accordée aux associations, mouvements et organismes précités pour la prise en charge des traitements des personnels permanents dont l'action contribue fortement à la mise en œuvre d'un projet associatif. Des conventions précisent les conditions dans lesquelles le FONJEP verse les subventions aux associations bénéficiaires désignées par la personne publique.

Le FONJEP peut, en outre, à la demande de certains ministères, associations et autres organismes ayant reçu l'accord de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, membres institutionnels, effectuer pour leur compte des prestations de nature diverse. Des conventions fixant l'objet et les conditions de ces prestations devront être établies entre les différents mandants et le FONJEP. Elles devront être approuvées par le Conseil d'Administration du FONJEP

Le FONJEP se voit attribuer deux missions :

- rassembler et gérer les crédits destinés aux rémunérations des animateurs professionnels.
- participer à la formation de ces animateurs.

Le FONJEP est toujours aujourd'hui un lieu institutionnalisé de cogestion et de concertation entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les associations.

- L'attribution de poste FONJEP

Un poste FONJEP est un financement contractuel, à moyen terme, portant sur un emploi lié à un projet. Ce projet est porté par l'association qui formule sa demande de poste directement auprès de l'administration concernée.

- Financement, ou plus exactement cofinancement : le FONJEP verse, par avance et régulièrement, à une association, des fonds, à partir d'un plan de financement négocié entre les parties : État, collectivités territoriales... Les collectivités

locales peuvent en effet cofinancer des postes FONJEP, en particulier quand le développement d'une association s'articule avec leur politique d'animation locale et/ou d'aménagement du territoire.

- Contractuel : l'association, la (ou les) collectivité(s) ou organismes sociaux et le FONJEP sont liés par un contrat-type qui précise les engagements de chacun.

- Moyen-terme : en ce qui concerne l'État, les postes sont attribués pour une durée d'un an, reconductible deux fois en raison de l'annualité budgétaire. Il s'agit en fait d'une période triennale à l'issue de laquelle est opérée une évaluation. Ces périodes triennales peuvent être reconduites. En ce qui concerne les collectivités territoriales ou les autres organismes sociaux, le contrat est conclu pour 3 ans renouvelables ; il ne peut être rompu qu'après dénonciation préalable opérée 6 mois avant son terme. Un projet, ou parfois un soutien à la vie associative : l'État et les collectivités territoriales évaluent la demande sociale en concertation avec le FONJEP. Le Conseil d'Administration du FONJEP statue paritairement sur l'adhésion de l'association.

- Un emploi : un poste finance obligatoirement un emploi via un projet. Le projet peut exceptionnellement porter sur plusieurs emplois soumis à l'acceptation du FONJEP.

Remarque : Les postes FONJEP ne sont spécifiques au soutien de projets sportifs en direction des femmes. L'idée ici, est plutôt de se servir du dispositif FONJEP, comme levier de développement et de professionnalisation du secteur associatif en intégrant au projet, la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes.

- Se renseigner
www.fonjep.fr

FORCE FEMMES

Réseaux- (Levier technique et expertise)

(Aide à la création d'entreprise)

Créée en octobre 2005 par des femmes chefs d'entreprise, Force Femmes est née d'une dynamique collective de solidarité de femmes qui ont désiré s'engager personnellement sur le thème de l'emploi. Force Femmes traduit l'idée que les femmes de plus de 45 ans représentent une force pour l'entreprise.

Redonner à d'autres ce que nous avons eu la chance d'avoir. Nous connaissons toutes, dans notre entourage, des femmes restées sur le carreau après 45 ans, à cause d'un licenciement, d'un accident de vie, d'un divorce ou d'un temps d'arrêt pour élever leurs enfants. Or la société ne s'occupe pas de ces femmes victimes d'une double discrimination : celle de l'âge et celle du sexe.

Constituée d'une équipe de six salariées, l'association regroupe plus de trois cents bénévoles issus des ressources humaines et de l'entrepreneuriat et est soutenue par des organismes publics et des entreprises engagés dans la lutte contre les discriminations à l'emploi des femmes de plus de 45 ans.

Force femmes est présente dans plus d'une dizaine de villes françaises.

L'action de l'association se situe dans un esprit de solidarité et d'entraide et s'inscrit dans le cadre de l'action nationale et européenne de lutte contre le chômage.

Force Femmes souhaite accompagner les femmes dans leur parcours de création de leur propre emploi. Les bénévoles dédiés à la création d'entreprise mettent savoir et expérience au profit de chacune.

Afin de répondre à sa mission fondamentale, Force femmes propose un accompagnement gratuit à des femmes souhaitant être soutenues dans leurs démarches de retour à l'emploi ou de création d'activité, selon des critères précis.

- Les critères de sélection

Pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de Force femmes, vous devez:

- être âgée de 45 ans et plus
- être inscrite à Pôle emploi depuis moins de deux ans
- vous assurer qu'une antenne régionale couvre votre secteur géographique (l'accompagnement se déroule dans les locaux de l'association et nécessite des déplacements réguliers).

- Inscription en ligne

Inscription par le biais du formulaire en ligne

Aucune autre forme d'inscription :

<http://www.forcefemmes.com/index.php?r=inscription>

- Se renseigner

169, rue de la Roquette

75011 PARIS

Rez-de-chaussée / fond de cour,

Tel : 01.53.34.15.30

Fax : 01.53.34.15.34

www.forcefemmes.com

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES MUNICIPAUX DE SPORTS (FNOMS)

Levier technique et expertise

La FNOMS fédère des structures de base, Offices du sport et offices intercommunaux du sport (OIS), espaces de concertation voire de conseils auprès des élus locaux en matière de développement des pratiques sportives à l'échelon communal ou intercommunal.

Elle milite pour une conception humaniste du sport selon sa devise : «Sport pour tous et toutes et le meilleur niveau possible pour chacun.»

La Fédération nationale des offices municipaux du sport s'attache, au quotidien, au développement de ses structures de base en leur apportant à la fois « aides et conseils » et en mettant à leur disposition une palette d'outils complémentaires :

- Une revue fédérale « Sport dans la cité » ;
- Une Lettre juridique ;
- Une base documentaire sous forme de fiches sur les divers aspects du sport actuel ;
- FNOMS Ressources : une documentation technique.

Concernant la problématique de l'accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités dans le sport, la FNOMS a édité, dans la collection FNOMS Ressources, un guide technique « Mettre en place un label Femmes et sport ».

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante

http://www.fnoms.org/downloads/FNOMS-RESSOURCES-Guides-techniques_t8492.html

- Se renseigner
FNOMS Paris
Tél : 01 42 41 11 98
www.fnoms.org

L'IRFED-EUROPE

Levier technique et expertise

L'IRFED est une association qui existe depuis 1980. Elle intervient depuis 1990 dans le domaine de la création d'entreprise par les femmes.

Elle a six salariés permanents, une dizaine de collaborateurs occasionnels ou mis à disposition.

Elle travaille avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs en France et a également un réseau de partenaires dans la plupart des pays d'Europe et dans de nombreux pays du Sud.

L'action de l'IRFED EUROPE s'inscrit dans un mouvement qui se développe depuis le début du siècle autour des réflexions et des actions de L.J. Lebreton. Les méthodes utilisées pour l'accompagnement de femmes à la création d'entreprise relèvent des principes de recherche-action, d'interculturalité.

- Réunions d'informations pour femmes créatrices
Prendre contact avec l'IRFED EUROPE et s'inscrire dans l'un des programmes d'accompagnement, et participer à une réunion d'information
Ces réunions se tiennent en général deux fois par mois.

- Se renseigner
5 rue Ponscarne
75013 Paris
Tél : 01 43 31 98 90
Fax : 01 43 37 54 33
irfed-europe@irfed-europe.org
www.irfed-europe.org

SPORT SANS FRONTIERES

Levier technique et expertise – (réseaux)

«Sport sans frontière»s est une association de solidarité internationale, agréée par le Ministère des sports et reconnu d'intérêt général.

Depuis 1999, elle met en place des programmes de développement pour les populations vulnérables (enfants des rues et enfants victimes de la guerre, femmes victimes de violence) en utilisant le sport comme outil éducatif, thérapeutique et de sensibilisation. Sur le terrain nos équipes et nos partenaires locaux réhabilitent et construisent des plates-formes sportives et forment des enseignants, des animateurs et des éducateurs socio-sportifs. Elle intervient dans 8 pays : Afghanistan, Bolivie, Burundi, France, Kosovo, Inde, Sri-Lanka et Palestine.

- Se renseigner
126, rue l'Ouest
75014 Paris
Tél : 01 53 27 66 43
www.sportsansfrontieres.org

- Contacts
Sophie MÉNAGER
Directrice «Sport sans frontières»
Tél. : 01 53 27 66 41
Fax : 01 53 27 66 50
sophie.menager@sportsansfrontieres.org

Cécilie ALESSANDRI
Directrice des programmes «Sport sans frontières»
Tél. : 01 53 27 66 40
cecilie.alessandri@sportsansfrontieres.org

David BLOUGH
Directeur communication et développement «Sport sans frontières»
Tél. : 01 53 27 66 43
david.blough@sportsansfrontieres.org

4 - LES MOUVEMENTS OU AGENCES MISSIONNES AU PLAN NATIONAL

LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS : MOUVEMENT SPORTIF

Levier technique et expertise - (réseaux)

Le CNOSEF est le représentant du mouvement sportif français, A ce titre il entreprend au nom des fédérations ou avec elles, et dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun de nature à encourager le développement du sport de haut niveau ainsi que du sport pour tous.

A ce titre il intervient dans les domaines suivants :

- la professionnalisation du mouvement sportif : développement de l'emploi ;
- la reconnaissance et la valorisation du bénévolat ;
- la formation initiale et continue des dirigeants, salariés, cadres techniciens ;
- l'aménagement du territoire ;
- la promotion des sportifs sur le plan social ;
- la promotion de la santé par le sport ;
- le règlement des litiges sportifs par voie de conciliation ou d'arbitrage.

En tant que représentant du mouvement sportif français, le CNOSE est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Il participe également activement aux travaux d'instances de concertation.

- Se renseigner

Adresse postale :

CNOSE-Maison du sport Français

1 avenue de Pierre DE COUBERTIN

75640 Paris cedex 13

Tél : 01 40 78 28 00

Fax : 01 40 78 28 34

www.franceolympique.com

LA COMMISSION SPORT ET DIVERSITE DES PRATIQUES DU CNOSE

Levier technique et expertise

Depuis octobre 1999, le CNOSE a mis en place un programme d'actions visant à favoriser les conditions d'accès des femmes aux postes de responsabilité et souhaite encourager les organisations sportives gouvernementales et non-gouvernementales à adopter des mesures afin d'améliorer la place des femmes dans la société sportive.

- Actions de sensibilisation

Depuis 2001, des journées nationales sont organisées. Vous trouverez, sur le site internet du CNOSE, les comptes rendus de ces journées consacrées à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'accès aux postes à responsabilité.

- Des actions de formation

Formation au niveau national : la mixité dans la direction des organisations sportives et des formations au niveau européen

- La création d'outils tels que le film « Femmes et sport » : et l'exposition itinérante « Femmes et sport »

- Des événements :

-La conférence mondiale du CIO à Paris en 2000 ;

-La conférence européenne EWS à Paris en 2004 ;

-La signature de la Charte de l'égalité en 2004.

- Se renseigner:

M. François GROSVALET

Directeur de la commission diversité des pratiques sportives

Maison du sport Français

1 avenue de Pierre de Coubertin

75 640 PARIS CEDEX 13

FrancoisGrosvalet@cnosf.org

LES COMMISSIONS TECHNIQUES EN CHARGE DE LA FÉMINISATION AU SEIN DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET GROUPEMENTS SPORTIFS

Levier technique et expertise - (réseaux)

Les commissions techniques en charge de la promotion et du développement du sport en direction des publics féminins peuvent être mises en place au sein des fédérations en vue de proposer de conseiller les membres du comité directeur sur les actions à mettre en œuvre. Cette disposition est bien sûr, facultative et l'organisation de l'instance fédérale pour prendre en compte les publics féminins est variable.

Vous trouverez un annuaire 2012 des commissions féminines des fédérations sportives qui recense toutes les organisations internes aux fédérations qui prennent en compte l'accès des femmes au sport. Cet annuaire est édité par le pôle ressources national SEMC (Ministère des sports). Téléchargeable sur le site internet du pôle ressources nationale SEMC.

Une version papier est également disponible sur demande faite au PRN SEMC

- Se renseigner

Pôle ressources national Sport, éducation, mixités, citoyenneté (PRN SEMC)

CREPS Sud-Est

Domaine de la madeleine

Pont de l'Arc

13 098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02

prn@semc.sports.gouv.fr

www.semc.sports.gouv.fr

L'APELS

Levier Financier – (Levier technique et expertise - réseaux)

Les opérations « Fais-nous rêver » et « Les Trophées des collectivités » de l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) sont des dispositifs de repérage des actions éducatives et sociales par le sport. Grâce à cette opération, nous soutenons et accompagnons, depuis 1996, les initiatives locales qui défendent ces valeurs !

Participer à l'opération «Fais-nous rêver», c'est la possibilité d'être valorisé médiatiquement et d'être mis en réseau avec les acteurs de l'éducation par le sport, d'avoir une reconnaissance à travers le titre de Lauréat «Fais-nous rêver», gage de qualité et d'utilité sociale, de toucher une dotation d'aide au développement apportée par nos différents partenaires et cette année, c'est aussi la possibilité de participer à un programme d'évaluation et d'accompagnement des projets associatifs.

L'Agence pour l'éducation par le sport (APELS) organise depuis 15 ans un dispositif d'appel à projets intitulé « Fais-nous rêver ».

Le dispositif « Fais-nous rêver » a pour objet de valoriser, soutenir et aider au développement des initiatives intervenant dans le domaine de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle par le biais des activités physiques et sportives. L'appel à projets est ouvert à toute structure associative mettant en place une action relevant d'un des trois enjeux de société suivants :

Détail des thématiques sur le site www.apels.org

- Les destinataires du dispositif

Le dispositif « Fais-nous rêver » s'adresse à toutes les structures associatives françaises domiciliées en France métropolitaine et sur deux territoires d'Outre-Mer (Guyane et Ile de la Réunion), œuvrant dans le domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport (associations, clubs sportifs, établissements scolaires, missions locales, centres sociaux, MJC, établissements spécialisés type PJJ, IME, etc...).

- Le calendrier de l'opération pour 2011/2012

24 octobre 2011 : lancement de l'opération « Fais-nous rêver » au siège du Journal Le Monde et ouverture des inscriptions en ligne sur le site de l'APELS (www.apels.org)
27 janvier 2012 à minuit (inclus) : date limite de dépôt des dossiers de candidature en ligne (www.apels.org)

Mars - avril 2012 : Pré-jurys (sélection des finalistes régionaux)

Mai à Septembre 2012 : jurys régionaux (sélection des lauréats régionaux)

Novembre 2012 : jury national à Paris (sélection des lauréats nationaux)

A partir de juillet 2012: période d'accompagnement des lauréats sur les territoires partenaires du dispositif

- Les dossiers de candidature

Les dossiers doivent être dûment référencés sur le site de l'APELS puis complétés et signés par le représentant légal de la structure faisant la demande de participation. Une fois finalisés en ligne, ils sont à retourner par courrier à l'adresse suivante :

- Se renseigner

Fais-nous rêver, l'Agence pour l'éducation par le sport

Dispositif «Fais-nous rêver »

47, rue Marx Dormoy

75018 Paris

www.apels.org

LE PLANNING FAMILIAL

Médiation-défense

Agréé par l'Éducation nationale, le planning familial intervient dans les écoles, collèges et lycées, mais aussi dans des lieux spécifiques et variés (IME, ImPro, ESAT, missions locales, CHRS, foyers...). Le Planning familial mène aussi des animations sur les marchés, les fêtes locales... Des expositions, débats, projections de films et vidéos sont organisés dans le souci de partager le plus largement possible l'information dans le cadre d'une éducation populaire non sexiste.

Les associations locales produisent aussi des bulletins, des tracts, des affiches, des vidéos ou des saynètes en utilisant les techniques du Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal.

Conseil et expertise...sur la Sexualité, la contraception, l'avortement, les violences, Et sur des questions de société : le sexisme et les genres, le droits des femmes, la famille, l'histoire des femmes....

Une implantation sur l'ensemble du territoire national dont les DOM.

70 associations départementales organisées en 20 fédérations régionales

Une confédération nationale qui coordonne les actions et diffuse l'information, s'appuyant sur un service de documentation à la disposition des militants-es et du public.

- 150 LIEUX D'INFORMATION ET 31 CENTRES DE PLANIFICATION

Femmes, hommes, jeunes et moins jeunes peuvent venir parler de toutes questions concernant la sexualité, la contraception, l'interruption de grossesse, les IST, le sida, les violences... Des lieux de paroles où les personnes se rencontrent, se co-forment, analysent les contraintes imposées par la norme sociale de domination du masculin sur le féminin. Les centres de planification offrent des consultations médicales où les mineurs-es peuvent, en outre, se procurer gratuitement une contraception.

- UN OBSERVATEUR DES RÉALITÉS SOCIALES ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

À partir des accueils réalisés au quotidien mais aussi des groupes de parole, le planning peut témoigner des difficultés et des avancées sur les thématiques qu'il porte.

- Se renseigner

www.planning-familial.org

5 - LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

ILE DE FRANCE : LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Réseaux - (Lever technique et expertise - médiation-défense)

Organisme associé de la Région Ile-de-France, créé à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France avec et pour les acteurs(rices) de l'égalité, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, a pour principaux objectifs la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de produire de l'expertise dans ce domaine.

Composé d'associations, d'élu-e-s et de syndicats, le centre a un rôle de facilitateur et d'appui vis-à-vis de l'ensemble de ses membres. Cet appui se répartit en différents axes :

- Le Centre accompagne ses membres dans le montage de leurs projets et mutualise les compétences ;
- Il favorise les interventions sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sexistes en milieu scolaire ;
- Il propose, via son Site internet, une plate-forme d'orientation vers les informations, les bases de données et les ressources dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ;
- Il est à l'initiative d'événements destinés à sensibiliser le grand public et mettre en valeur les acteurs et actrices de l'égalité ;
- Il conseille et accompagne tout porteur/porteuse de projet en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour 72 membres :
66 associations, 5 syndicats et 1 Région.

- Se renseigner
Centre Hubertine AUCLERT
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes
7 impasse Milord
75018 Paris
Fax : 01 77 72 90 30
www.centre-hubertine-auclert.fr

Claudie BAUDINO (Directrice)
Tél : 01 75 00 04 41
claudie.baudino@hubertine.fr

Amandine BERTON-SCHMITT (Chargée de mission éducation)
Tél : 01 75 00 04 42
Mail : amandine.berton-schmitt@hubertine.fr

Thibault Di Maria (Communication et relations publiques)
Tél : 01 75 00 04 44
Mail : thibault.dimaria@hubertine.fr

Martine NOEL (Chargée de mission documentation, information)
Tél : 01 75 00 04 40
Mail : martine.noel@hubertine.fr

Clémence PAJOT (Chargée de mission aide au montage de projets)
Tél : 01 75 00 04 43
Mail : clemence.pajot@hubertine.fr

**PROVENCE ALPES COTES D'AZUR -
LE GROUPEMENT RÉGIONAL POUR L'ACTION
ET L'INFORMATION DES FEMMES (LE GRAIF)**

Réseaux – (levier technique et expertise – médiation-défense)

Le GRAIF, association loi 1901, a été créé en 1975 à l'initiative de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour élaborer, soutenir et mettre en œuvre des actions en faveur des femmes. Cette association à vocation régionale, a son siège à Marseille. C'est un « lieu ressources » sur l'égalité entre les femmes et les hommes au service de la politique régionale, des associations et des communes.

- Ses missions

Le GRAIF a pour missions :

- de connaître et faire connaître la situation et les besoins des femmes
- de mettre en œuvre des actions en réponse aux besoins exprimés
- d'être le relais entre les pouvoirs publics, les associations et le public
- d'organiser des événements, et de concevoir des brochures d'intérêt régional

Il adhère à la Coordination du Lobby européen des femmes et est membre de son Conseil d'administration.

Ses partenaires principaux sont le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les collectivités territoriales, les associations.

Le GRAIF propose de sensibiliser les salariés et/ou les bénévoles à la démarche genre pour repérer les stéréotypes sexistes, contre les inégalités réelles qui existent entre les femmes et les hommes, et orienter vos pratiques.

Une sensibilisation pour :

- Acquérir des notions, concepts et références incontournable (histoire, lois)
- Reconnaître et comprendre les enjeux, les freins et l'intérêts de «chausser les lunettes du genre» et mettre en oeuvre des pratiques plus égalitaires- Intégrer les réflexes fondamentaux d'une approche «genrée», par la mise en situation (approche projet)

Les publications du GRAIF :

- Lettre d'Informations européennes et internationales : Cette publication mensuelle collecte des actualités, au niveau international et européen, sur des initiatives de femmes, des avancées et des atteintes à leurs droits. Elle recense également séminaires et colloques, appels à projets et programmes de financement.
- Agor'elles : Agor'elles est un magazine bi-mestriel qui croise réflexion autour de l'égalité entre femmes et hommes et sujets de société.

- Se renseigner:

14, rue sainte Barbe

13001 MARSEILLE

Tel : 04 91 99 00 13 ou 04 91 99 09 69 info@graif.fr

www.graif.fr

RHONE-ALPES PIONNIÈRES

Levier technique et expertise

Association adhérente à la Fédération pionnières www.federationpionnieres.org, Rhône-Alpes pionnières s'appuie sur une équipe d'experts et de développeurs économiques expérimentés, issus du réseau local de l'accompagnement à la création d'entreprise.

«Rhône-Alpes PIONNIERES» est une réponse au potentiel économique rhônalpin :

L'expérience de Pionnières vient confirmer les points suivants :

Les femmes sont prêtes à créer des entreprises générant des emplois et du chiffre pour peu qu'on leur donne leur chance et les moyens.

La preuve par l'action : Fabriquer de nouvelles entreprises dans lesquelles le management et sa composante diversité/mixité sont réinventées par les femmes fondatrices, conscientes des enjeux sociétaux et économiques.

Stimuler ce formidable moteur que les femmes représentent en termes de nouveaux métiers, nouveaux services, nouveaux emplois pour la croissance de la région Rhône-Alpes

- Offre d'accompagnement

De l'idée à la création (« pré-incubation »), pour formaliser le projet.

Accompagnement juridique, financier, étude de marché : mobilisation d'experts qualifiés (pacte d'actionnaires, levée de fonds, par exemple). Durée 3 à 6 mois

Présentation du projet en comité de sélection, pour vérifier sa viabilité.
Présentation, devant des experts, du business plan prévisionnel sur 3 ans pour les projets qui souhaitent continuer l'accompagnement en incubation.
De la création à la consolidation de la société (« incubation »), pour un accompagnement et un suivi dès le démarrage de l'activité.
Poursuite de l'accompagnement et possibilité d'hébergement dans nos locaux.
Durée : 12 mois en moyenne

- Se renseigner
www.rhonealpespionnieres.org

6 - LES AGENCES DE PRESSE ET MEDIA SPÉCIALISES SUR LE SPORT FÉMININ

SPORTIVA-INFOS, L'AGENCE DE PRESSE SPÉCIALISTE DU SPORT FÉMININ

Levier technique et expertise

Sportiva-infos est une agence de presse (statut octroyé par la Commission paritaire des publications et agences de presse - CPPAP - le 25 novembre 2010 sous le n° 1112 W 90626). A ce titre, Sportiva-infos propose, aux médias, mais aussi aux entités qui en font la demande (administrations, institutions, fédérations, clubs, autres), de manière tarifée, des contenus et des images.

Ces contenus et ces images concernent le sport féminin, Sportiva-infos étant la première, et la seule, agence de presse consacrée à ce domaine. Le long parcours journalistique de ses fondateurs et de ses pigistes, dans le champ du sport et de la société, fait de l'agence l'interlocuteur pertinent pour toute publication, tout support ou toute entité qui souhaitent publier, ou disposer, de photographies et de reportages, sur et autour du sport féminin, alors même que les pratiques féminines, amateur autant que professionnelle, sont peu, ou pas, pris en compte par les structures traditionnelles de presse.

L'agence de presse Sportiva-infos alimente son propre média (www.sportiva-infos.com) en informations, reportages, interviews, dossiers et enquêtes, disponibles à l'achat. L'agence propose aussi, à la demande, un service de réalisation de tout reportage et prestation journalistique spécifiques concernant tous les aspects du sport féminin, national et international. Sportiva-infos dispose d'un large carnet d'adresses qui garantit à ses clients une couverture complète de toute problématique et permet de répondre, dans les meilleurs délais, à toute demande.

L'agence de presse Sportiva-infos est aussi à l'origine de la Nuit du sport féminin, (NSF), événement créé pour les sportives afin de leur donner la parole et de valoriser leurs parcours, ainsi que pour présenter le livre « L'Année du sport féminin » (ASF). Cet ouvrage de la Collection Sportiva (dfO, LES ÉDITIONS) retrace tous les grands moments de l'actualité sportive de chaque année avec des textes et photos qui mettent en valeur les sportives et leurs exploits lors de la saison écoulée. La NSF et la présentation du livre L'ASF ont lieu le premier jeudi de décembre dans une ambiance culturelle et artistique. La première édition a eu lieu le 9 décembre 2010, au Musée national du sport.

- Se renseigner:
- Jacques CORTIE (journaliste / responsable éditorial) : 06.88.93.74.10
- Yaneth PINILLA (journaliste / responsable de projet) : 06.42.81.47.09
redaction@sportiva-infos.com
www.sportiva-infos.com

Les cahiers du Pôle

Pôle ressources national
Sport, éducation, mixités, citoyenneté

CREPS Sud-Est
Site d'Aix-en-Provence
Domaine de la Madeleine
Pont de l'Arc
CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE cedex 2
<http://www.semcsports.gouv.fr>

04 42 29 68 99
prn@semcsports.gouv.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Jacques Jannièrè

RÉDACTEUR EN CHEF
Renaud de Vezins

CONCEPTION GRAPHIQUE
Anne-Laure Chasset

ISSN : 2107 - 383 X

